



**Rapport annuel**  
Document de référence

2008  
2009

**Groupe Manutan**

Le généraliste européen  
de la vente à distance  
aux entreprises et collectivités



# sommaire

<b>1</b>	<b>Le Groupe</b>	<b>3</b>	<b>55</b>	<b>Rapport du Conseil de Surveillance</b>
1	Profil	4	56	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne
4	Message du Président			
6	Gouvernance			
9	Comité de Direction			
10	Implantations			
13	Présentation du Groupe			
17	Stratégie			
21	Environnement concurrentiel et positionnement			
22	Historique			
24	Activité boursière			
<b>2</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>Résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle</b>
	<b>Rapport de gestion du Directoire</b>			
		<b>6</b>	<b>71</b>	<b>Éléments financiers</b>
		<b>7</b>	<b>127</b>	<b>Renseignements de caractère général</b>

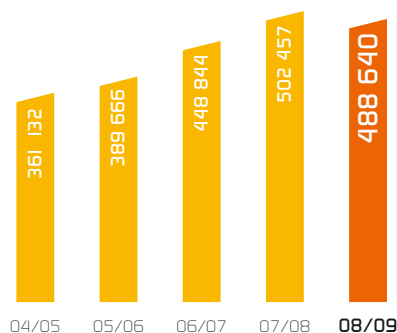
Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 mars 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de Manutan International : [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com). En application de l'article 28 du Règlement Européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2006 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférant, présentés respectivement de la page 72 à la page 121 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2007.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2007 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférant, présentés respectivement de la page 64 à la page 112 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2008.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2008 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférant, présentés respectivement de la page 68 à la page 122 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2009.

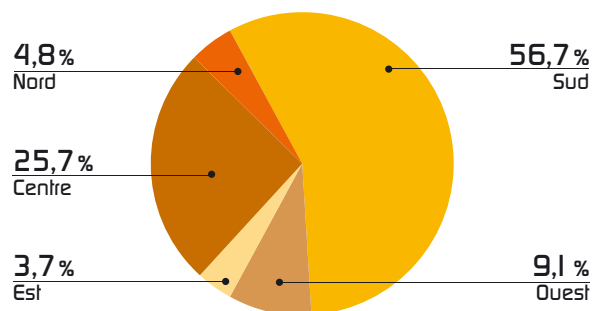
# Chiffres Clés

## Chiffre d'affaires consolidé

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

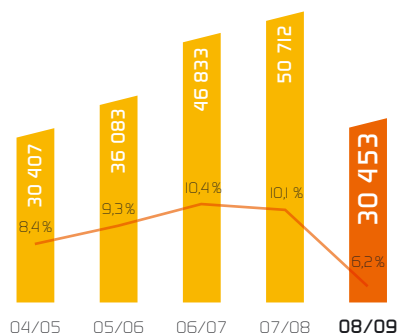


Répartition par zone pour 2008/2009

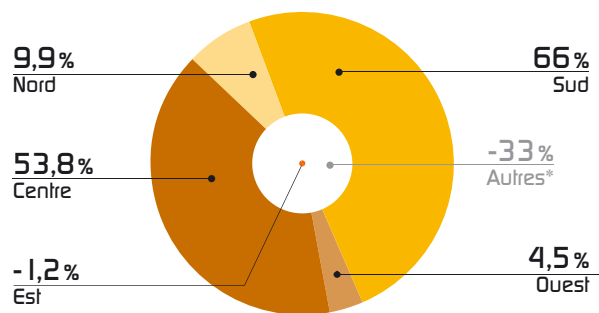


## Résultat opérationnel courant

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



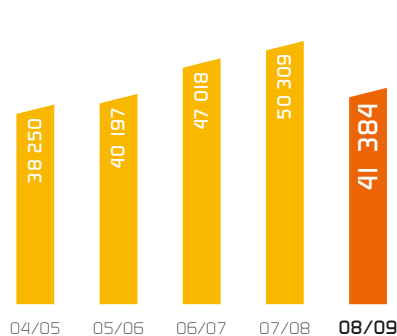
Répartition par zone pour 2008/2009



\*Holding et éliminations inter-zones

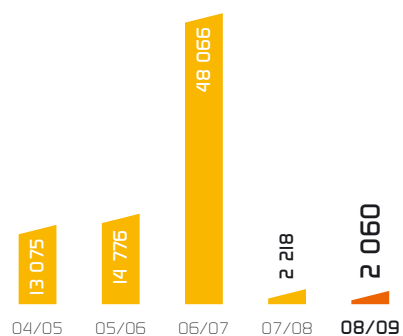
## EBITDA

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



## « Free cash-flow »

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

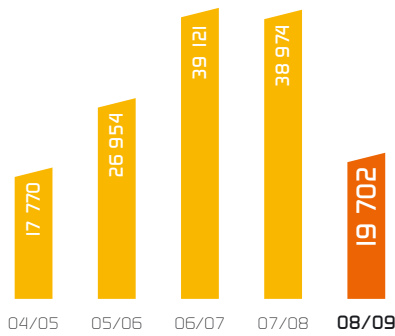


Résultat opérationnel courant avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissements des immobilisations.

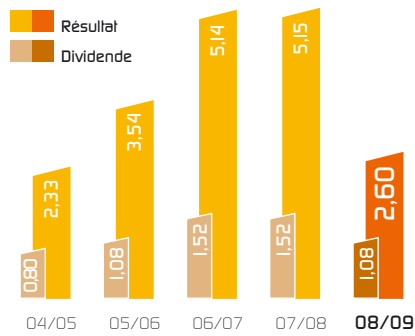
Cash-flow après financement du cycle d'exploitation, des investissements de production, après impôts et avant dividendes.

## Résultat net

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)

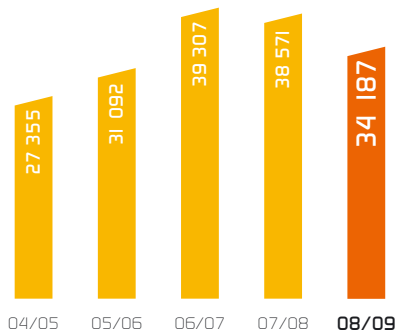


Résultat net et dividende net par action (en euros)



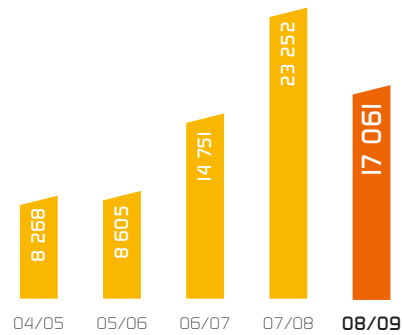
## Capacité d'autofinancement

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



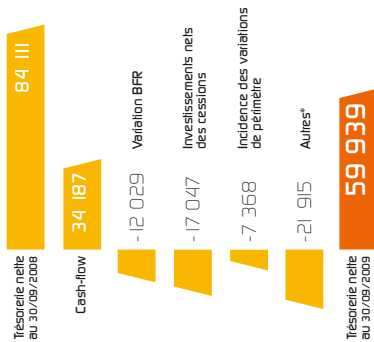
## Investissements industriels

Évolution sur 5 ans (en milliers d'euros)



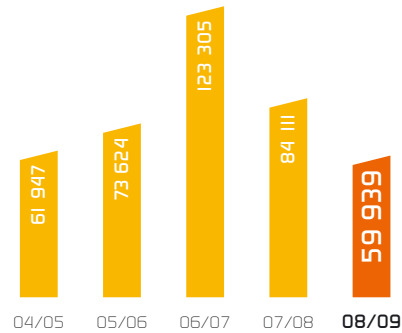
## Trésorerie (en milliers d'euros)

Décomposition de la trésorerie nette



\* Dont dividendes: 11 557 milliers d'euros.

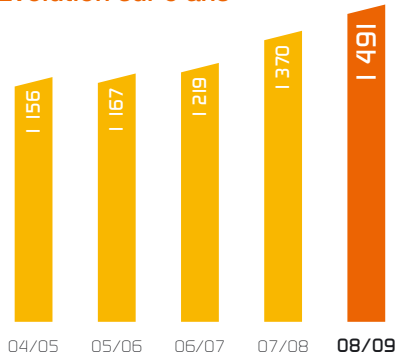
Évolution de la trésorerie nette\* sur 5 ans



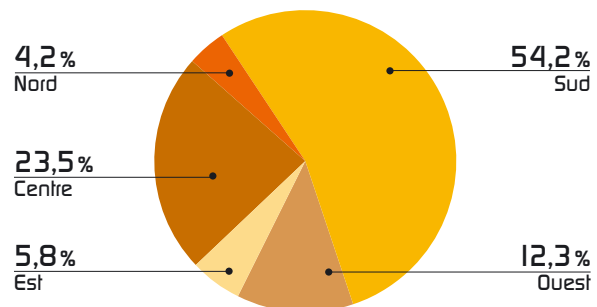
\* La trésorerie disponible est composée des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ». La trésorerie disponible nette est calculée par la différence entre la trésorerie disponible et les dettes financières.

## Effectif moyen

Évolution sur 5 ans



Répartition par zone pour 2008/2009





600 000  
Clients en Europe

Profil

1

Le groupe Manutan commercialise une offre généraliste riche de plus de 200 000 références couvrant l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités.

## Le groupe Manutan

Fondé en France en 1966, le groupe Manutan est aujourd'hui composé de 24 filiales opérationnelles implantées dans 20 pays européens.

Depuis plus de 40 ans, le Groupe exerce son savoir-faire de la vente à distance pour proposer aux entreprises et aux collectivités une offre généraliste de produits non stratégiques de maintenance, levage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobilier de bureau et atelier, équipement général des collectivités, fournitures et consommables.

Le Groupe commercialise ses 200 000 références au travers de catalogues papier et électroniques, et fournit aux entreprises et collectivités des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.

## Un groupe européen familial et coté

Depuis sa création, le groupe Manutan a axé sa croissance sur une vision à long terme et un développement maîtrisé. Il se positionne aujourd'hui comme un des leaders européens de la vente à distance aux entreprises et collectivités.

Au quotidien, les 1 500 collaborateurs du Groupe partagent l'ambition de pratiquer le métier de généraliste de la vente à distance dans un souci permanent d'efficacité, de valeur ajoutée et de responsabilité vis-à-vis des partenaires de l'entreprise.

Au 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 489 millions d'euros.

Manutan International, société mère du groupe Manutan, est cotée sur Euronext Paris depuis 1985 – Compartiment B.



489 M€  
de chiffre  
d'affaires

Au quotidien, les 1 500 collaborateurs du Groupe partagent la même ambition : « Dans le secteur de la vente à distance, nous voulons devenir le fournisseur préféré des entreprises des secteurs privé et public.

Pour ces clients, nous concevons et délivrons des solutions compétitives et fiables basées sur des produits et services sélectionnés qui leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier. »



- 4 ■ Message du Président
- 6 ■ Gouvernance
- 9 ■ Comité de Direction
- 10 ■ Implantations
- 13 ■ Présentation du Groupe
- 17 ■ Stratégie
- 21 ■ Environnement concurrentiel et positionnement
- 22 ■ Historique
- 24 ■ Activité boursière





Nous avons maintenu et adapté nos principales dépenses marketing et commerciales afin d'assurer le développement de notre chiffre d'affaires mais surtout en pensant à la croissance future.

Cette année a été marquée par une crise sans nul doute incomparable à toute autre, par sa brutalité et son intensité et vraisemblablement le sera-t-elle dans sa durée!

Nous en avons ressenti les prémices dès juillet 2008 et avons réagi immédiatement, en mettant en place une stratégie. Au fil des mois, celle-ci a été adaptée afin de pallier au mieux les impacts négatifs. On peut la résumer en rappelant les principaux axes qui nous ont guidés au cours de ces derniers mois.

### Une politique volontariste

Nous avons maintenu et adapté nos principales dépenses marketing et commerciales afin d'assurer le développement de notre chiffre d'affaires mais surtout en pensant à la croissance future. Nous avons poursuivi notre recherche de croissance externe, et avons eu l'opportunité d'acquérir Camif Collectivités. En parallèle, nous avons adapté nos structures dans les pays les plus impactés par le contexte économique actuel (les pays de l'Est ou l'Espagne entre autres).

### Des investissements structurants

Ce faisant, nous avons également adapté notre organisation en prévision de l'ouverture, courant 2011, de notre futur Centre Européen à Gonesse. Les enjeux sont à la hauteur de notre volonté de mettre en place de nouveaux outils de gestion offrant de sensibles améliorations de productivité, de développer de nouvelles synergies et de fédérer toutes les équipes autour d'une nouvelle vision à horizon 2012.

### Une organisation renforcée

Et puis, il m'apparaît essentiel de vous informer de l'importante décision qui a été prise de renforcer notre gouvernance, en nommant trois nouveaux membres au Directoire, dont les compétences et les responsabilités seront déterminantes dans la mise en œuvre de nos ambitions.

### Un avenir assuré par de solides bases

Malgré quelques timides signes de reprise actuels, il est encore aujourd'hui prématuré de se prononcer sur l'évolution de l'économie. Pourtant, nous nous voulons optimistes. Cela repose sur la certitude que nos fondamentaux sont bons. Ils nous donnent la flexibilité nécessaire pour répondre à l'exigence des temps que nous vivons. Les outils dont nous disposons sont de bonne qualité même s'ils sont encore perfectibles. Et enfin, c'est bien entendu essentiel, les femmes et les hommes de l'entreprise sont prêts aux changements nécessaires pour répondre aux défis qui nous sont proposés.







# Gouvernance

## Le Directoire



**Jean-Pierre Guichard**  
Président du Directoire



**Brigitte Auffret**  
Directrice Générale



**Pierre-Olivier Brial**  
(Membre depuis  
le 30 octobre 2009)



**Hervé Guichard**  
(Membre depuis  
le 30 octobre 2009)



**Xavier Guichard**  
(Membre depuis  
le 30 octobre 2009)

Manutan International, société mère du groupe Manutan, est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

En matière de Code de gouvernement, le groupe Manutan se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

## Le Directoire

Le Directoire, organe collégial, a pour mission de promouvoir, protéger et représenter les intérêts du Groupe. Il définit sa stratégie globale, sa vision à long terme et ses principales orientations.

Il assure sa gestion dans le respect des limites statutaires et légales. Dans cette optique, il s'appuie sur le Comité de Direction du Groupe.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'exigent la conduite des affaires et l'intérêt du Groupe.

Son fonctionnement est régi par un règlement interne.

## Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, composé de représentants des milieux bancaire et économique, assure le contrôle de la gestion et des comptes du Groupe. Il examine tout projet et investissement significatif et émet les différentes autorisations prévues par la loi et les dispositions statutaires.

Dans son mode de fonctionnement et son organisation, il se conforme au régime de gouvernement en vigueur et s'inspire largement des bonnes pratiques édictées par les communautés économiques ces dernières années et notamment des prescriptions du « rapport Bouton ».

Notre Société se réfère également aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 disponibles sur le site du MEDEF : [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

Le Conseil de Surveillance compte trois membres indépendants.

Les critères permettant de qualifier un membre indépendant du Conseil sont les suivants (au cours des cinq dernières années) :

Ne pas être :

- salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
- mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat,
- (directement ou indirectement) client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis plus de douze ans,
- actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère. Au-delà d'une détention de 10 %, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiels.

Ni avoir :

- de lien familial proche avec un mandataire social,
- été auditeur de la Société.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Le Conseil de Surveillance est régi par un règlement interne.

Le Conseil de Surveillance assume ses missions notamment par le biais de deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

# Le Conseil de Surveillance

au 30 septembre 2009

1



**André Guichard**  
Président



**Alain Juliard**  
Vice-Président



**Marc-Olivier Laurent**  
(Membre indépendant)



**Jean-Claude Sarazin**  
(Membre indépendant)



**Jean Noël Kapferer**  
(Membre indépendant)

**Claudine Guichard**

## Le Comité d'Audit

Il est composé de quatre membres du Conseil de Surveillance, dont deux indépendants :

- Marc-Olivier Laurent (Président et membre indépendant),
- André Guichard,
- Alain Juliard,
- Jean-Claude Sarazin (membre indépendant).

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise ;
- d'assurer le suivi :
  - du processus d'élaboration de l'information financière,
  - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
  - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
  - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, et en particulier avant chaque arrêté des comptes.

## Le Comité des Rémunérations

Il est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, dont un indépendant :

- Jean-Claude Sarazin (Président et membre indépendant),
- André Guichard,
- Alain Juliard.

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil de Surveillance toute recommandation relative à la rémunération des membres du Directoire.

Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Directoire, sur la rémunération des principaux dirigeants du Groupe.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe (avantages en nature inclus), la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraites supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, notamment pour déterminer les objectifs sur lesquels sont indexées les rémunérations variables du Directoire et des principaux dirigeants du Groupe.

Les travaux spécifiques effectués sur l'exercice 2008/2009 par les différents Comités sont relatés dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne » (page 61).

## Contrôle de la Société

La Société est détenue et contrôlée, directement et indirectement, par la famille Guichard pour 73,22 % de son capital et 82,14 % de ses droits de vote (voir page 143).

L'existence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance, ainsi que la gouvernance opérationnelle du Groupe assurée par le Comité de Direction du Groupe, relèvent d'une démarche volontaire de l'actionnaire majoritaire et visent à prévenir tout risque de contrôle abusif.



Le Comité de Direction du Groupe est l'organe qui met en œuvre la stratégie du Groupe. Il pilote sa performance opérationnelle et assure le management des opérations.

1

■ **Brigitte Auffret**  
*Directrice Générale*

2

■ **Pierre-Olivier Brial**  
*Directeur Exécutif*

3

■ **Hervé Guichard**  
*Directeur Exécutif*

4

■ **Xavier Guichard**  
*Directeur Exécutif*

5

■ **Jacques Goizet**  
*Directeur Exécutif*



# 1 Implantations du groupe Manutan, en Europe

## Est

### République Tchèque

- Manutan s.r.o. 1999



**République Tchèque**  
Premysl Pela  
Manutan

### Pologne

- Manutan Polska Sp z.o.o. 2004



**Pologne**  
Krzysztof Wisniewski  
Manutan

### Slovaquie

- Manutan Slovakia s.r.o. 2004



**Slovaquie**  
Jana Krajcikova  
Manutan

### Hongrie

- Manutan Hungária Kft 2004



**Hongrie - Slovénie**  
Maxence Dutat  
Manutan

### Slovénie

- Manutan d.o.o. 2000



**Russie**  
Orlin Efremov  
Manutan

### Russie

- Manutan o.o.o. 2007

**4%**  
du chiffre d'affaires  
du Groupe

## Ouest

### Royaume-Uni - Irlande

- Key Industrial Equipment Ltd 1973
- Rapid Racking Ltd 2008
- Metro Storage Systems Ltd 2000



**Royaume-Uni - Irlande**  
Martin Luddington  
Key Industrial Equipment  
Metro Storage Systems



**Royaume-Uni**  
Mark Hobbs  
Rapid Racking



**Royaume-Uni**  
John Cummings  
Rapid Racking

**9%**  
du chiffre d'affaires  
du Groupe

## Nord

### Suède

- Witre AB 1989



**Suède - Danemark - Finlande**  
Marcus Rasmusson  
Witre

### Norvège

- Witre A/S 1989



**Norvège**  
Tove Buras  
Witre

### Danemark

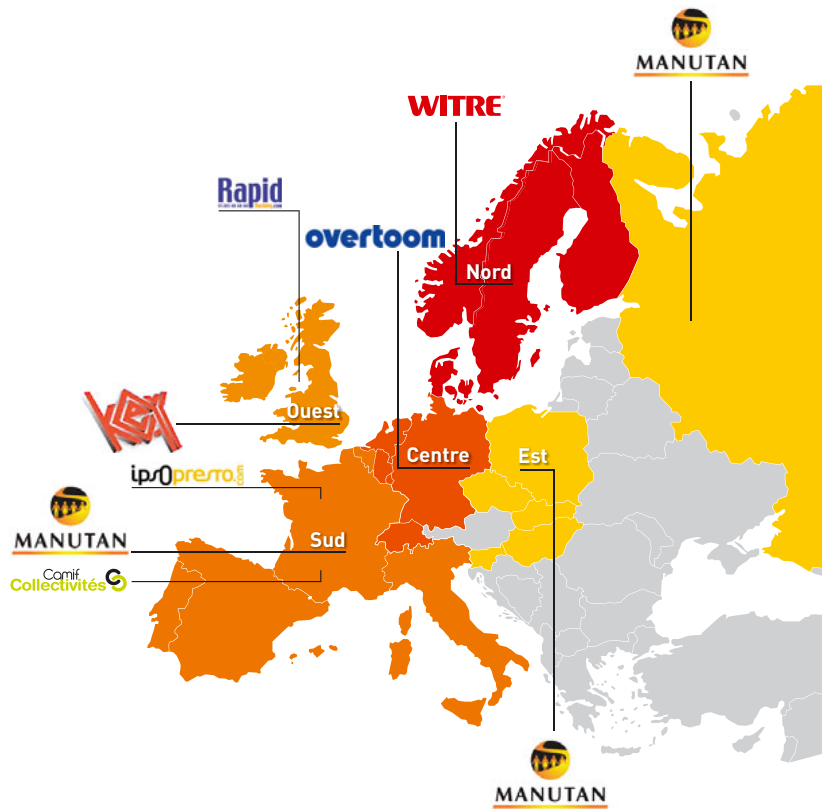
- Witre Danmark A/S 1995

### Finlande

- Witre Oy 1999

**5%**  
du chiffre d'affaires  
du Groupe

# 20 pays



## Sud

### France

- Manutan SA 1966
- Ipsopresto 2004
- Camif Collectivités-Entreprises 2009

### Espagne

- Manutan SI 2004

### Belgique

- Manutan NV 1974

### Italie

- Manutan Italia Spa 1987

### Portugal

- Manutan Unipessoal Lda 1996



**France - Espagne**  
Hervé Guichard  
Manutan



**France**  
Jérôme Braud  
Ipsopresto



**France**  
Pascal Dupenloup  
Camif Collectivités-Entreprises



**Belgique**  
Ghislaine Duymelings  
Manutan



**Italie**  
Raffaele Mauro  
Manutan



**Portugal**  
Bertrand Soucadauch  
Manutan

**56%**  
du chiffre d'affaires  
du Groupe

## Centre

### Pays-Bas

- Overtoom International Nederland BV 1995

### Allemagne

- Overtoom International Deutschland GmbH 1988

### Belgique

- Overtoom International Belgium NV 1995

### Suisse

- Fabritec-Overtoom GmbH 1999



**Pays-Bas**  
Alexander Bours  
Overtoom



**Belgique**  
Ghislaine Duymelings  
Overtoom



**Allemagne - Suisse**  
Pascal Weber  
Fabritec-Overtoom

**26%**  
du chiffre d'affaires  
du Groupe





**LE GROUPE MANUTAN**  
« LE GÉNÉRALISTE  
EUROPÉEN DE  
LA VENTE À DISTANCE  
AUX ENTREPRISES  
ET COLLECTIVITÉS »

# 24 filiales

Les 24 filiales du groupe Manutan vendent à distance aux entreprises et aux collectivités une des gammes de produits les plus larges en Europe.

Présent dans 20 pays européens, le Groupe occupe une position dominante sur les marchés français, hollandais et belge avec trois marques fortes: Manutan, Camif Collectivités et Overtoom.

Les entreprises et les collectivités plébiscitent la vente à distance. Les marques du groupe Manutan leur proposent de véritables solutions alliant sélection, choix, rapidité et services associés.

## Notre métier, la vente à distance

Le groupe Manutan est un acteur clé de la vente à distance (VAD) aux entreprises et collectivités depuis plus de 40 ans.

■ Sa connaissance du marché et l'expertise de ses équipes en font un partenaire privilégié des entreprises pour leurs achats non stratégiques. Avec sa filiale Camif Collectivités, le Groupe accompagne les collectivités, en répondant à leurs besoins spécifiques au travers d'une offre produits et de services adaptés.

■ Avec l'explosion d'Internet et le développement du commerce électronique, la vente à distance évolue et devient un mode de distribution prédominant.

Le groupe Manutan, pionnier de la VAD, a su exploiter ce potentiel en faisant du canal Internet un axe de développement majeur.

■ L'offre généraliste du Groupe est proposée aux entreprises au travers de catalogues papier et électroniques. Les équipes marketing adaptent cette offre en fonction des spécificités de chacun des supports pour offrir un accès simplifié à l'offre produits et services.

■ Les services commerciaux du Groupe sont à la disposition des clients pour apporter renseignements, conseils et assistance.

■ Le savoir-faire du Groupe se traduit dans sa capacité à gérer efficacement son activité. Gestion rentable de milliers de commandes quotidiennes, livraisons à travers l'Europe, capacité de stockage de près de 160 000 m<sup>2</sup> dans ses 6 plateformes logistiques, organisation des prestations de transport sous-traitées (un à cinq transporteurs par pays)... sont autant d'expertises maîtrisées par le Groupe pour une prestation de qualité adaptée aux besoins des clients.

# 1300 fournisseurs référéncés

## Nos clients: toutes les entreprises qu'elles soient publiques ou privées

Les entreprises et les collectivités plébiscitent la vente à distance pour leurs achats récurrents (fournitures, équipement...). Les professionnels trouvent dans ce mode de distribution de véritables solutions alliant choix, rapidité et services associés. Leur objectif : consacrer moins de temps aux achats non stratégiques.

L'offre du groupe Manutan attire une clientèle diversifiée, très petites entreprises (TPE) ou multinationales, administrations ou collectivités. La valeur moyenne de leur commande s'élève à 360 euros.

Issus de tous les secteurs économiques, 600 000 clients font confiance au groupe Manutan.

Le groupe Manutan s'adapte à la diversité de ses clients et propose des solutions spécifiques à leurs besoins : rationalisation des coûts et simplification des achats pour les grandes entreprises, programme de fidélisation et solutions électroniques pour les PME, offre à prix réduit pour les TPE ou offre spécifique pour les collectivités...

## Notre positionnement: Généraliste

Le groupe Manutan commercialise une offre généraliste de produits non stratégiques couvrant l'ensemble des besoins des entreprises et collectivités. Composée de plus de 200 000 références, cette offre regroupe les produits nécessaires aux entreprises en matière de manutention, levage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, fournitures et consommables mais également mobilier d'hébergement et de restauration, matériel éducatif ou offre santé pour les collectivités.

Les équipes marketing s'appuient sur leur expertise produits et marchés pour constituer une offre large adaptée aux attentes clients. La sélection produits et services est une des valeurs ajoutées de l'offre du groupe Manutan qui conçoit des solutions compétitives et fiables pour ses clients. Les critères de sélection sont l'innovation, la qualité, les normes environnementales, la compétitivité et l'adéquation aux besoins des marchés locaux. Elles travaillent en étroite collaboration avec les 1 300 fournisseurs référencés par le Groupe, principalement en Europe, mais aussi en Asie.

Une offre Groupe, commune à l'ensemble des filiales, est également disponible dans tous les catalogues généraux afin de répondre aux besoins de standardisation des grandes entreprises. Une offre de services associés complète la prestation : garantie, services après-vente, livraisons express, installations ou solutions électroniques d'approvisionnement...

## Notre territoire: l'Europe

Implanté dans 20 pays européens, le groupe Manutan s'est organisé en 5 zones géographiques pour allier adéquation avec les marchés et développement de synergies opérationnelles. Ces zones ont été constituées en fonction de la proximité géographique, de la similitude des besoins clients et de leurs attentes en matière de produits.

Le Groupe commercialise principalement son offre dans les pays européens où il est présent. Cependant, au travers de l'activité export de ses filiales, il compte également des clients en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Les activités export représentent environ 2% du chiffre d'affaires du Groupe. Manutan en France, Key en Grande-Bretagne et Overtoom en Hollande sont les principales filiales exportatrices.





## Un Groupe familial et coté

Depuis la création du groupe Manutan, André Guichard, fondateur, et Jean-Pierre Guichard, Président, ont axé le développement de l'Entreprise sur leur conviction que la vente à distance est un modèle de distribution novateur.

Cette vision perdure aujourd'hui. L'avènement d'Internet et le potentiel de croissance qui l'accompagne réaffirment la pertinence de ce modèle d'entreprise. Cette vision à long terme est au service de la pérennité du Groupe. Elle se traduit au quotidien par la poursuite d'une ambition partagée : pratiquer le métier de généraliste de la vente à distance dans un souci permanent d'efficacité et de responsabilité.

La stratégie de croissance s'est accompagnée d'une attention constante à pratiquer une politique de développement responsable à l'égard de l'ensemble des partenaires de l'Entreprise : collaborateurs, clients, fournisseurs et actionnaires.

La structure familiale couplée à une présence en bourse depuis 1985, la volonté de perpétuer son indépendance, l'expérience et une exigence élevée en matière de standards de gestion procurent au Groupe de nombreuses forces parmi lesquelles la continuité stratégique, la solidité financière, la responsabilisation de chacun et le respect des personnes.

## Un Groupe proche de ses marchés

La connaissance des marchés est un des atouts du groupe Manutan qui privilégie une écoute permanente du terrain (clients, fournisseurs, concurrents). C'est pour cette raison que le développement européen du Groupe est basé, depuis l'origine, sur une volonté d'ancrage local fort et sur la prise en compte des spécificités de chaque marché.

Le Groupe, structuré autour de 5 zones opérationnelles, bénéficie de l'expertise des équipes locales. De fait, chaque pays est responsable de sa politique clients... en affinité avec le marché et ses spécificités.

L'organisation globale permet de dégager des synergies par la mise en place de services partagés (logistique, marketing...).

Les équipes de Direction de Manutan International (Finance et Acquisitions, Opérations, Systèmes d'information, E-business, Ressources Humaines et Communication), en collaboration avec les Directions de zone, pilotent des projets fortement structurants. Elles encouragent les initiatives, qu'elles soient locales ou Groupe, chaque fois que cela s'avère pertinent et source de valeur ajoutée.

## Un Groupe constitué d'entrepreneurs...

Le développement du groupe Manutan est une aventure d'entrepreneurs. Cet état d'esprit n'a jamais quitté le Groupe et reste fondamental dans sa culture.

Il considère que l'approche entrepreneuriale favorise l'innovation et la motivation des collaborateurs. Pour renforcer et promouvoir cet état d'esprit, le Groupe évalue ses managers à partir d'un référentiel de compétences managériales qui guide leur action au quotidien.

Enfin, parce que cet esprit doit être partagé par l'ensemble des collaborateurs, le Groupe organise depuis 5 ans un Trophée annuel de l'innovation visant à récompenser les meilleures initiatives mises en œuvre pour supporter la stratégie. Quatre équipes ont été récompensées en 2009 pour des projets dans les domaines du marketing, des achats ou du développement durable.

## ... unis par des valeurs fortes : courage, respect, intégrité, simplicité et travail en équipe

Le groupe Manutan promeut auprès de ses collaborateurs, partenaires, clients et actionnaires, ses valeurs et sa responsabilité sociale. Les valeurs ont été diffusées dans l'ensemble des sociétés et sont un repère commun pour tous les collaborateurs. L'objectif est de les partager et de les intégrer dans le travail et les relations au quotidien. Elles forment, avec l'esprit d'entrepreneuriat, le socle culturel du groupe Manutan.



**NOTRE AMBITION**  
« ÊTRE LE FOURNISSEUR  
PRÉFÉRÉ DES ENTREPRISES  
DES SECTEURS PRIVÉ  
ET PUBLIC »

- CONTRACTORS
- SALES INITIATIVES
- INTERNET PARTNERSHIPS
- STRATEGIC PARTNERSHIPS
- INTERNATIONAL MARKETS
- E-COMMERCE
- NEW PRODUCTS
- CONSULTING



# Une vision à long terme

Le Comité de Direction du groupe Manutan pilote le projet d'entreprise dont les orientations stratégiques guident les actions du Groupe.

Internet accroît le potentiel de développement de la vente à distance aux entreprises.

## La vision du groupe Manutan

Fort de sa vision initiale de la vente à distance comme un modèle de distribution novateur, le Groupe réaffirme ses convictions pour les années à venir :

- les achats à distance vont continuer à progresser et ce dans tous les secteurs d'activité ;
- cette croissance sera favorisée par la forte attente des clients de consacrer moins de temps aux achats non stratégiques ;
- les entreprises et les collectivités privilégieront des fournisseurs capables de leur offrir des solutions globales afin de réduire leurs coûts d'achats.

Le Groupe dispose des atouts nécessaires pour tirer profit de cette évolution :

- une véritable expertise de la vente à distance ;
- une offre sélectionnée parmi les plus larges en Europe ;
- de solides compétences dans l'e-business ;
- une présence dans la plupart des pays européens.

Fort de cette vision, le groupe Manutan affirme son ambition de renforcer sa position prédominante en Europe en devenant le généraliste européen de la vente à distance préféré par les entreprises.

Pour atteindre cette ambition, le Groupe a défini cinq priorités « business » principales.

## 1. Accélérer le développement Internet

Internet repousse les limites de la vente à distance. Depuis 2000, le Groupe a fait de ce canal un des piliers de sa stratégie. Aujourd'hui, il est doté d'une forte expérience : 24 sites marchands, la gestion d'un contenu riche de plusieurs milliers de références, des solutions personnalisées de gestion électronique des approvisionnements, une filiale 100 % Internet dédiée aux TPE... Il réalise 27 % de son chiffre d'affaires par ce canal et le Web s'affiche comme le principal canal de recrutement de nouveaux clients.

Le Groupe va intensifier cette dynamique et renforcer son expertise pour exploiter encore plus le potentiel d'Internet par :

- la possibilité d'élargir considérablement l'offre en ligne avec l'ambition de devenir le fournisseur de référence de ses clients ;
- un accès illimité au marché permettant ainsi de recruter, à moindre coût, des milliers de nouveaux clients ;
- le renforcement de la relation clients *via* des solutions dédiées et l'e-mailing ;
- une présentation bien plus interactive de l'offre qui réduit la distance entre les clients et les produits.

Pour renforcer ce canal fort de développement, le Groupe sera doté en 2010 d'une nouvelle plateforme e-business qui lui conférera les capacités techniques pour déployer davantage son approche clients en ligne.

## 2. Dynamiser la croissance organique et la croissance externe

Le Groupe a fait évoluer son organisation afin de mieux encadrer et optimiser sa croissance organique. Il s'agit, entre autres, de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de stimuler le développement commercial des zones à potentiel *via* une meilleure coordination ; mais également d'animer et de faciliter les initiatives transversales sur des métiers clés du Groupe tels que sa politique d'achat ou Internet.

Par ailleurs, la cellule « croissance externe et études stratégiques », créée en 2007 pour concrétiser les ambitions de développement du Groupe, a facilité la réalisation de trois acquisitions : en 2008, Rapid Racking – spécialiste britannique de solutions de stockage et rayonnage – et Trovatar – entrepôts en République Tchèque – ainsi que l'acquisition de l'entreprise Camif Collectivités en 2009.

Cette dernière acquisition renforce la position du groupe Manutan sur le marché des collectivités, marché sur lequel il était peu présent et permettra le déploiement de synergies avec ses filiales sur des marchés porteurs tels que la santé, un des domaines d'expertise de Camif Collectivités.

Le Groupe conserve son ambition et poursuivra ses diligences d'études des marchés et de la concurrence afin d'identifier de nouvelles opportunités de croissance externe.

## 3. Augmenter le portefeuille clients par une approche segmentée renforcée

Pour fidéliser ses clients actuels, mais aussi développer son portefeuille clients, le Groupe poursuit sa politique de segmentation. Il s'agit d'adapter l'offre, le canal, les services aux différentes typologies de clients. Programmes de fidélisation, solutions électroniques, accords-cadres, catalogues thématiques, offre européenne, gestion externalisée des stocks... contribuent à répondre aux attentes diversifiées des entreprises.

Le partage des bonnes pratiques en marketing direct renforce l'efficacité des campagnes de promotion et d'acquisition de nouveaux clients.

De plus, le Groupe a mis en place une dynamique d'accompagnement des forces de vente visant à mutualiser l'approche clients Grands Comptes et coordonner les actions de prospection. Cela se traduit par des plans d'actions spécifiques à chacune des filiales : amélioration des procédures de vente, développement de l'approche multicanal ou mesures de la satisfaction clients...

## 4. Élargir et approfondir l'offre produits et services tout en optimisant l'approvisionnement du Groupe

Les équipes marketing se focalisent sur le référencement de nouveaux produits, de nouvelles gammes, et la création de nouveaux services. Il s'agit d'élargir l'offre produits et services pour atteindre l'ambition d'être le fournisseur de référence. Innovation, proximité avec les clients, anticipation des besoins seront les guides de cette démarche.

L'enjeu pour le groupe Manutan est de proposer des produits compétitifs adaptés aux marchés et aux besoins, tout en réduisant les coûts d'acquisition de ces produits.

Le Groupe va donc, dans le même temps, intensifier sa politique de rationalisation des achats. Aujourd'hui la Direction Achats référence environ 7 000 produits communs, négociés auprès d'une centaine de fournisseurs Groupe, représentant plus de 50 % des achats du Groupe et constituant l'épine dorsale des offres locales.

Les sociétés du Groupe bénéficient de coûts d'acquisition produits optimisés grâce à une intensification de la massification des achats.

Le Groupe a également travaillé en 2009 sur la création de deux marques propres commercialisées dès janvier 2010 dans l'ensemble des catalogues principaux : Ekwo et R-Source. Ces marques visent à simplifier et guider le client dans ses choix. C'est pour le Groupe un levier de marge important mais également la création d'une relation privilégiée avec ses clients.

## 5. Mettre en place un système d'information commun

Le Groupe construit une solution informatique globale commune pour gérer ses activités présentes et futures, partout en Europe. C'est un projet fortement structurant. Sa mise en œuvre représente une opportunité d'accentuer l'optimisation de ses processus et le partage des meilleures pratiques opérationnelles au sein du Groupe.

Le nouveau système de gestion d'entrepôts Manhattan a été déployé avec succès sur la zone Sud et le sera prochainement sur la zone Centre. Cette approche commune assure une gestion optimisée des espaces de stockage et une amélioration de la préparation des commandes.

De plus, un nouveau système de gestion des contenus et de la publication est actuellement déployé en Hollande. Les catalogues papier et électroniques 2010 des filiales Overtoom seront créés à partir de ce nouvel outil qui sera ensuite mis en œuvre dans l'ensemble du Groupe. Le Groupe sera ainsi doté d'une base de contenu commune permettant de rationaliser l'approche produits auprès de ses clients.

Enfin, la nouvelle plateforme e-business, qui sera déployée courant 2010, permettra de supporter l'ensemble des sites Web du Groupe avec les dernières fonctionnalités et technologies disponibles sur le marché.



## Les collaborateurs du Groupe, un facteur clé de son développement

Promouvoir le travail en équipe et insuffler l'esprit d'entreprise sont les enjeux pour faire du groupe Manutan un groupe européen à part entière. Le Groupe a ainsi défini sa vision des ressources humaines et en a fait un des axes clés de sa stratégie. Au travers de cette vision, le Groupe partage ses valeurs, son identité, sa « marque employeur », et définit ses attentes vis-à-vis de ses collaborateurs.

Cette vision constitue un guide pour les équipes du Groupe et contribue à façonner la culture et les pratiques, notamment en termes de gestion des hommes ou de comportements.

### Partager et motiver

La sensibilisation aux cinq valeurs (Courage, Respect, Intégrité, Simplicité, Travail en équipe) et à la vision du Groupe est une étape fondatrice pour le développement d'une culture commune. Cela constitue un référent pour l'ensemble des collaborateurs et une formalisation de l'esprit du groupe Manutan.

Les projets transversaux (Achats Groupe, Informatique, e-business...) impliquent des collaborateurs de toutes les filiales et concrétisent la dimension européenne et l'existence d'une culture partagée.

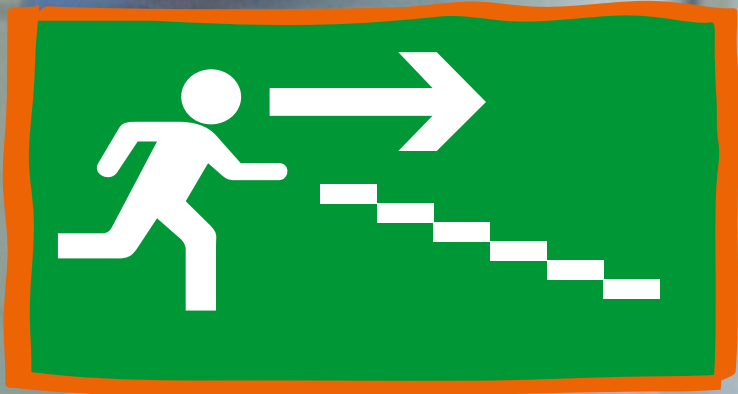
### Partager et développer

Le Groupe a la volonté d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs l'opportunité d'apprendre et de progresser. Cette volonté se traduit dans ses politiques ressources humaines : gestion des compétences, programme de management de la performance, promotion de la mobilité interne, plan de formation. Ces initiatives permettent notamment aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement et favorisent la fidélisation au sein du Groupe.

### Partager et intégrer

Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d'un cursus d'intégration organisé par la filiale dans laquelle il travaille. La présentation de l'Entreprise mais aussi celle du Groupe sont au programme de ces journées d'intégration. La Direction des Ressources Humaines Groupe organise également un séminaire d'intégration annuel pour les collaborateurs impliqués dans des projets transversaux. Articulée autour de sessions de présentation des activités du Groupe, de son métier et d'exercices de cohésion d'équipe, cette initiative vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et à tisser les liens d'une collaboration future.





**UNE PLACE ET DES ATOUTS  
UNIQUES SUR LE MARCHÉ  
EUROPÉEN DE LA VENTE À  
DISTANCE AUX ENTREPRISES  
ET COLLECTIVITÉS**



600 000  
adresses clients

## Environnement concurrentiel et positionnement

1

Le Groupe opère, en Europe, dans le domaine de la vente à distance aux entreprises et aux collectivités pour leurs achats non stratégiques, c'est-à-dire l'ensemble des achats d'équipement et fournitures, industriels et de bureau, à l'exclusion des achats de matières premières. Ce marché, estimé en Europe à 300 milliards d'euros (source Manutan International), offre un potentiel de croissance important, encore accru par l'avènement du commerce électronique; la part de la vente à distance étant encore faible mais en constant développement.

Sur ce marché, le groupe Manutan occupe, en tant que généraliste, une place de premier plan. Il dispose d'atouts uniques construits au cours des quarante dernières années, tels que sa large couverture européenne, la plus vaste gamme de produits et services proposés en Europe, 600 000 adresses clients, une position prédominante et historique sur les marchés hollandais, belge et français, des positions fortes au Royaume-Uni, en République Tchèque et en Scandinavie.

Avec 24 sites Internet marchands opérationnels, le groupe Manutan a totalement intégré le commerce électronique comme vecteur de progression du chiffre d'affaires et élément différenciateur.

### Un potentiel de croissance important

Dans les pays d'Europe Méditerranéenne, la vente à distance aux entreprises bénéficie d'une notoriété encore faible et offre un potentiel de croissance certain.

Dès 1987, le Groupe a pris position en Europe du Sud; en Italie, au Portugal en 1996 puis en Espagne en 2004. Au cours des dernières années, le Groupe s'est également déployé en Europe Centrale et Orientale, notamment en République Tchèque et en Slovénie. Les pays d'Europe du Sud et de l'Est, marchés encore émergents sur le métier de la vente à distance aux entreprises, constituent pour le Groupe des relais de croissance sur le long terme.

En 2004, l'implantation en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne a confirmé la volonté du Groupe de développer son activité dans des pays à fort potentiel. Cela se traduit également en 2007, lorsque le Groupe s'implante en Russie. C'est la première société française de vente à distance aux entreprises à pénétrer ce marché. En 2008, le Groupe renforce sa position en Angleterre en acquérant la société Rapid Racking, spécialiste des équipements de stockage et rayonnage. En 2009, l'acquisition de Camif Collectivités permet au Groupe de renforcer sa position sur les marchés des collectivités et de la santé.

### Une concurrence hétérogène

De par son positionnement généraliste, sa large gamme de produits et son implantation géographique étendue, le groupe Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène. Ses concurrents sont aussi bien des acteurs généralistes que spécialistes (en termes de gamme de produits) de la vente à distance aux entreprises, mais aussi, plus indirectement, des magasins de vente au détail et/ou en gros.

Dans l'univers des vepécistes, les acteurs généralistes les plus comparables sont peu nombreux. Sur le marché européen, le Groupe se mesure principalement à TAKKT (Allemagne - coté sur le marché de Francfort), Schäfer Shop (Allemagne) et AJ Produkter (Suède).

Les acteurs de la vente à distance spécialisée, opérant localement et/ou sur des marchés de niches, sont principalement et par domaine :

■ Mobilier et fourniture de bureau :

- JPG, JM Bruneau (France),
- Viking (États-Unis),
- Neat Ideas (Royaume-Uni),
- Printus (Allemagne).

■ Produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité :

- Bernard (France).

■ Fourniture et équipement d'emballage :

- Raja (France).

■ Signalisation :

- Seton (Royaume-Uni).

■ Offre dédiée aux collectivités et à l'éducation :

- Achat public UGAP (France).

Dans le monde de la distribution traditionnelle, le groupe Manutan concurrence les quincailleries industrielles telles que Descours & Cabaud ou Retif en France, mais aussi les grandes surfaces plus généralistes telles que Leroy Merlin ou Bricorama. Enfin, une concurrence diffuse d'offres de fournitures professionnelles est présente sur Internet via des places de marché, des bourses d'échanges, des courtiers et les sites marchands des concurrents traditionnels.





## 1966/ 1986

Créée par **André Guichard** en **1966**, Manutan est alors la première société française de Vente par Catalogue d'équipement industriel.

Dès le début des années soixante-dix, **Manutan** affiche ses ambitions européennes avec la création de filiales au Royaume-Uni (**Key Industrial Equipment** - 1973), en Belgique (**Manutan** - 1974) et en France (**Bott** - 1977).

L'année 1985 est marquée par l'**introduction en bourse** de **Manutan** au second marché de la Bourse de Paris.

## 1987/ 1997

En 1987, le Groupe engage sa deuxième phase de développement avec :

- la création de filiales en **Italie** (1987) et en **Allemagne** (1988) ;
- les acquisitions de **Witre AB** en Suède (1989), **Witre A/S** en Norvège (1989), **Overtoom**, leader aux Pays-Bas et en Belgique (1995) ;
- les implantations de **Witre** au Danemark *via* sa filiale suédoise (1995) et de **Manutan** au Portugal (1996).

## 1998/ 1999

1998 est marquée par la **réorganisation juridique de la tête de Groupe**.

**Manutan SA** absorbe alors **Manupar**, la société holding de la famille Guichard (Document E enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 juillet 1998 sous le numéro E98-300).

En 1999, l'activité française de vente à distance de Manutan est filialisée sous le nom de Manutan SA.

**La société holding prend alors le nom de Manutan International.**

# + de 40 ans d'expérience

Le Groupe rachète  
Camif Collectivités en 2009.



## 1999/2000

Le groupe Manutan engage alors la troisième phase de son développement européen :

- 1999 : acquisition de **Plus s.r.o** en République Tchèque, **Fabritec GmbH** en Suisse, **Euroequipment Ltd** au Royaume-Uni (1999) et création en Finlande de la société **Witre Oy** ;

- 2000 : acquisition de **Metro Storage Systems Ltd** en République d'Irlande.



## 2001 / 2005

En 2000, le groupe Manutan prend le **virage du e-business** et définit sa stratégie Internet.

Dès 2001, une plateforme technologique de communication commune à toutes les sociétés du Groupe est lancée.

Les premiers sites marchands sont ouverts et des solutions e-procurement sont disponibles pour les Grands Comptes.

En 2003, le Groupe lance sa stratégie à l'horizon 2005 et crée sa première offre européenne.

En 2004, le Groupe s'implante en **Espagne**, mais aussi dans les pays récemment membres de l'Union européenne, **Hongrie, Slovaquie** et **Pologne**, sous la marque Manutan. Les filiales hongroise, slovaque et polonaise sont pilotées opérationnellement depuis la société Manutan en République Tchèque (anciennement Plus s.r.o.).

La société **Ipsopresto** est créée pour cibler les petites entreprises. Un concept 100% Internet.



## 2006/2009

En octobre 2006, le groupe Manutan lance son projet stratégique à horizon 2009 qui s'axe autour de 5 priorités «business». Le groupe Manutan s'implante en **Russie** (Moscou) en février 2007 et envoie son premier catalogue russe en octobre.

Le groupe Manutan clôture l'exercice 2007/2008 en franchissant la barre symbolique des 500 millions d'euros. L'acquisition de **Rapid Racking Ltd** au Royaume-Uni en février 2008 vient renforcer la présence du Groupe sur ce territoire et enrichir son offre produits.

En 2009, le Groupe renforce sa présence sur le marché des collectivités en faisant l'acquisition de **Camif Collectivités**.

Au 30 septembre 2009, dans un contexte économique morose, la croissance externe a permis au Groupe de soutenir son chiffre d'affaires qui s'élève à 489 millions d'euros.

## Cotation

Euronext Paris – Compartiment B  
Code ISIN : FR0000032302-MAN

## Indices

Manutan International fait partie de l'indice CAC Small 90 et entre dans la composition de l'indice SBF 250.

## Données boursières

	30/09/09	30/09/08	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Cours de clôture (en euros)	39,60	42,60	58,50	48,85	45,01
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	301	324	445	372	343

## Contrat de liquidité

Manutan International a reconduit, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI), dans le cadre d'un programme de rachat d'actions renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009.

## Capital

Le capital de la Société était composé, au 10 février 2010, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

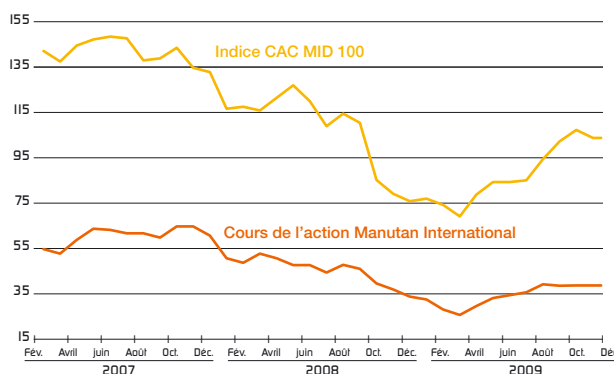
La part du capital détenue par le public est de 26,45%.  
Le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

## Variation du cours

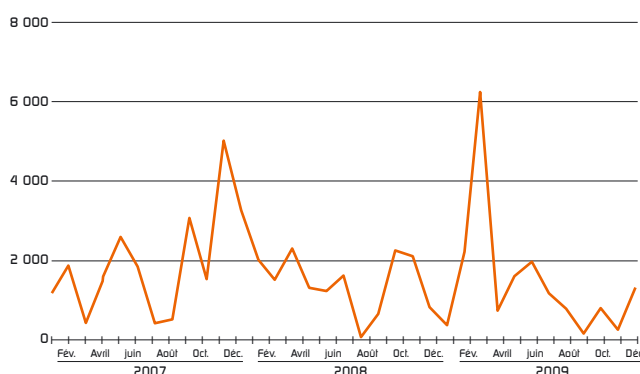
De 42,70 euros, cours de clôture au 1<sup>er</sup> octobre 2008 (cours annuel de clôture le plus élevé), le titre a atteint son plus bas cours annuel de clôture, de 23,99 euros le 13 mars 2009.

Avec un cours de clôture de 39,60 euros, au 30 septembre 2009, (PER de 15,2 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2009) la capitalisation boursière est de 301 millions d'euros.

## Évolution du cours de l'action par rapport à l'indice CAC MID 100 de janvier 2007 à décembre 2009



## Moyenne des transactions journalières de janvier 2007 à décembre 2009





## Cours de bourse

Source: NYSE Euronext

Mois	Cours moyen (clôture) (en euros)	+ haut (en euros)	+ bas (en euros)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Nombre de titres échangés dans le mois
<b>2008</b>					
Janvier	50,02	59,40	40,00	3,56	74 156
Février	48,02	52,30	43,00	2,18	46 132
Mars	51,88	55,00	49,00	1,72	32 806
Avril	50,02	54,90	47,01	2,79	54 161
Mai	47,39	49,50	46,00	1,51	32 349
Juin	46,57	48,00	45,00	1,44	30 756
Juillet	43,67	47,35	39,00	1,74	42 090
Août	44,95	47,00	43,00	0,36	7 921
Septembre	45,29	48,00	42,51	0,92	20 349
Octobre	38,90	44,24	34,50	2,27	55 590
Novembre	36,13	37,80	34,00	1,71	46 992
Décembre	33,40	36,68	29,00	0,87	25 613
<b>2009</b>					
Janvier	31,74	33,00	29,25	0,43	13 991
Février	27,38	29,50	25,00	1,37	47 756
Mars	24,99	27,30	22,10	3,27	135 302
Avril	28,83	31,00	25,85	0,59	20 057
Mai	32,61	34,90	28,00	1,16	37 126
Juin	33,73	36,50	31,50	1,58	47 339
Juillet	34,93	37,75	33,73	1,15	32 524
Août	38,49	39,50	36,76	0,84	21 932
Septembre	37,87	39,73	36,60	0,39	10 122
Octobre	38,34	39,60	37,10	1,29	33 148
Novembre	37,97	38,84	37,10	0,55	14 545
Décembre	39,14	40,25	37,90	1,25	31 862

## Volume traité

573 899 actions Manutan International, représentant des capitaux s'élevant à 18,72 millions d'euros, ont été échangées du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009 contre 675 606 actions, représentant 34,07 millions d'euros de capitaux, sur l'exercice précédent.

## Actionnariat

au 30 septembre 2009

L'actionnariat au 30 septembre 2009 est présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital ».





# Rapport de gestion du Directoire



- 28 ■ Événements et faits marquants
- 31 ■ Résultats du Groupe
- 32 ■ Structure financière et politique d'investissements
- 33 ■ Manutan International Société tête de Groupe
- 34 ■ Résultats par zone
- 37 ■ Perspectives 2009/2010
- 38 ■ Autres informations
- 40 ■ Données environnementales et sociales
- 44 ■ Propositions du Directoire
- 47 ■ Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance





**LA CROISSANCE EXTERNE  
SOUTIENT L'ACTIVITÉ**  
**LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE  
RESTE CORRECTE MALGRÉ  
UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE  
TRÈS DÉGRADÉ**



À périmètre et change constants, la décroissance du chiffre d'affaires a été limitée à 16 % par rapport à l'exercice précédent, avec un maintien de la rentabilité opérationnelle courante au-dessus de 7 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe a complété le troisième et dernier exercice de son projet d'entreprise 2009. Si les efforts portés sur l'amélioration de la structure de coûts ont été accentués au cours du dernier exercice en raison de la crise économique, les priorités liées au développement et à l'organisation du Groupe ont été maintenues afin d'assurer la croissance future. Le Groupe atteint près de 489 millions d'euros de chiffre d'affaires (-2,8% par rapport à l'exercice précédent), matérialisant ainsi la bonne résistance de son chiffre d'affaires grâce à la croissance externe. L'acquisition de la société Camif Collectivités, effective au 1<sup>er</sup> avril 2009, permet en outre au Groupe de renforcer sa position en France notamment sur les segments de l'éducation, des collectivités locales et de la santé.





## 2008

### Octobre

Le Groupe entame la troisième année de son plan stratégique 2009 dans un contexte de tassement de la croissance par rapport aux mois précédents.

### Décembre

Le Groupe anticipe l'impact de la crise économique: le plan budgétaire initial est révisé et un premier plan d'économies est déployé à travers l'ensemble des entités pour préserver la rentabilité opérationnelle.

## 2009

### Janvier

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au premier trimestre 2008/2009 en hausse de 1 % par rapport à la même période en 2007/2008. Par ailleurs, la baisse de l'activité, depuis le début de l'année civile, est brutale et touche l'ensemble des zones géographiques du Groupe. Le nouveau système de gestion d'entrepôt est déployé avec succès sur la plateforme logistique de la zone Sud, en Île-de-France.

### Février

Afin de faire face à l'ampleur du ralentissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Groupe revoit à la hausse les objectifs de réduction de sa structure de coûts et met en place son second plan d'économies, tout en préservant les budgets de soutien au chiffre d'affaires et les investissements pour le futur.

### Avril

Le Groupe confirme le fort ralentissement de l'activité et publie un chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2008/2009 en baisse de 18,4 % par rapport à la même période de l'exercice 2007/2008. L'ensemble des zones est affecté par ce net ralentissement. Le Groupe finalise l'acquisition de la société Camif Collectivités en France, multispécialiste de la distribution

d'équipements collectifs, principalement auprès des collectivités locales et des associations, dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Camif Collectivités réalise un chiffre d'affaires annuel de 130 millions d'euros. Cette opération de croissance externe marque la volonté du Groupe de renforcer et développer ses parts de marché en approfondissant sa segmentation clients.

### Juin

Afin de préserver la rentabilité de l'exercice en cours, le Groupe met en place son troisième et dernier plan d'économies de l'exercice. L'ensemble du programme de réduction des coûts mené pendant l'exercice aura été un succès, l'objectif global d'économies ayant été atteint.

### Juillet

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au troisième trimestre 2008/2009 en baisse de 5,2 % par rapport à la même période en 2007/2008. À périmètre constant, ce recul ressort à 24,3 %, point le plus bas de la décroissance de l'exercice. Le nouveau système de gestion du contenu et de la publication qui sera à terme unique pour l'ensemble des filiales est déployé avec succès en Hollande pour les besoins de la zone Centre. Les travaux de construction du futur Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale) basé à Gonesse dans le Val-d'Oise commencent. L'ensemble immobilier de plus de 55 000 m<sup>2</sup> sera composé d'une plateforme logistique

équipée des dernières technologies de gestion d'entrepôts et d'un ensemble de bureaux très novateur. L'ensemble du site d'exploitation sera opérationnel mi-2011.

### Septembre

Le dernier trimestre de l'exercice matérialise un fort ralentissement de l'activité, avec une hausse de 13,6 %, mais un recul de 20,5 % à périmètre et change constants, affectée par l'impact de la crise financière et économique mondiale. Finalement, le Groupe aura connu sur l'ensemble de l'exercice une baisse de -2,8 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2007/2008, et de -15,9 % à périmètre et change constants, et enregistre un chiffre d'affaires de 489 millions d'euros. L'acquisition de Camif Collectivités permet ainsi de compenser en grande partie la baisse d'activité sur l'exercice.

Les ventes réalisées via Internet s'établissent en moyenne à 27 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice (25 % en 2007/2008), tandis que certaines sociétés du Groupe enregistrent des performances se situant au-delà des 30 %. Le Web s'affiche plus que jamais comme le premier canal de recrutement de nouveaux clients.

Dans le cadre du développement de sa politique de gestion des ressources humaines, le Groupe a mis en place une nouvelle politique de management de la performance pour ses principaux cadres.



Futur Centre Européen







## La croissance externe soutient l'activité

Après une année record en 2007/2008 à 502 millions d'euros, le chiffre d'affaires du Groupe impacté par la crise économique connaît un recul contenu de 2,8% (décroissance de 15,9% à périmètre et change constants), grâce à l'acquisition, en France, de la société Camif Collectivités en avril 2009, pour atteindre 489 millions d'euros.

Hors effets périmètre et change, le premier trimestre ressortait encore en croissance de + 1% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent tandis que les trois trimestres suivants enregistraient une nette chute d'activité (respectivement - 18%, - 24% et - 21%) avec un point bas rencontré au troisième trimestre de l'exercice.

Toutes les zones opérationnelles du Groupe ont connu à des degrés divers cette même tendance. Les zones Sud et Centre, les plus contributrices au chiffre d'affaires du Groupe (avec respectivement 56% et 26%), mais aussi les plus matures, ainsi que la zone Ouest, ont enregistré une décroissance respective de - 14%, - 16% et - 13% à périmètre et change constants par rapport à l'exercice précédent. La zone Est, fortement impactée par la dégradation de l'environnement économique renforcée par sa forte corrélation avec le secteur automobile, a vu son chiffre d'affaires reculer de - 35% à périmètre et change constants. La zone Nord enfin, également pénalisée par la crise économique, a montré une résistance supérieure au marché, enregistrant une baisse de seulement 5% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent.

## Maintien du taux de marge commerciale hors impact de Camif Collectivités

La marge commerciale se maintient à périmètre constant à un niveau proche de celui de l'exercice précédent à 39,5% du chiffre d'affaires contre 40%. Dans un contexte économique très tendu, cette performance est à souligner; la poursuite de l'amélioration des conditions d'achats, résultat des actions entreprises dans le cadre de la politique d'achats Groupe ainsi que la mise en place d'une politique commerciale maîtrisée et adaptée à la conjoncture économique ont en effet permis le quasi-maintien du taux de marge.

Les équipes logistiques du Groupe ont également mené un travail de négociations spécifiques afin de minimiser l'impact du transport sur le niveau de marge.

Par ailleurs, le modèle économique actuel de la société Camif Collectivités acquise en cours d'exercice génère une marge commerciale structurellement inférieure à celle des autres sociétés du groupe Manutan. En conséquence, le taux de marge commerciale global du Groupe s'établit à 37,2% du chiffre d'affaires.

## Une rentabilité opérationnelle au-dessus de 7% du chiffre d'affaires hors prise en compte de Camif Collectivités

### Hors Camif Collectivités

Face à la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice, le Groupe a mis en œuvre tout au long de l'année, des mesures spécifiques pour limiter l'impact de la crise sur le résultat, tout en préservant l'avenir :

- adaptation de la structure de coûts et notamment pour la logistique et la plateforme commerciale,
- maintien d'un budget de promotion significatif pour soutenir l'activité,
- poursuite du plan d'investissements moyen terme (logistique et systèmes d'information).

Les charges d'exploitation diminuent ainsi sur l'exercice de 10% en valeur par rapport à l'exercice précédent. Les frais de personnel, en baisse de 12% illustrent notamment l'adaptation des structures à la baisse d'activité. Cette politique volontariste permet au Groupe de maintenir sa rentabilité opérationnelle, hors prise en compte de Camif Collectivités, au-dessus de 7% du chiffre d'affaires.

### Pour l'ensemble du Groupe

Après prise en compte de l'acquisition de Camif Collectivités (six mois d'activité à partir du premier avril 2009), le résultat opérationnel courant s'établit à 30,5 millions d'euros, soit 6,2% du chiffre d'affaires, en recul de 39% par rapport à l'exercice précédent (50,7 millions d'euros et 10,1% en 2007/2008).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments non courants, s'établit pour sa part à 28,4 millions d'euros et 5,8% du chiffre d'affaires (52,1 millions d'euros et 10,4% en 2007/2008), en baisse de 45% par rapport à l'exercice précédent.

Les éléments non courants concernent sur l'exercice les opérations suivantes :

- restructuration et coûts sociaux associés, indemnités de départ de dirigeants sur l'ensemble des zones du Groupe (- 5,4 millions d'euros),
- reconnaissance d'un Badwill suite à l'acquisition de la société Camif Collectivités (+ 2,5 millions d'euros),
- complément de plus-value relative à la cession de l'ensemble immobilier détenu par Manutan France (+ 0,9 million d'euros).

## Résultat net en recul

Le taux effectif d'impôt du Groupe augmente d'un exercice sur l'autre pour s'établir à 32,3% contre 28,7% en 2007/2008. Cette évolution défavorable résulte principalement de la progression de la part de bénéfice réalisée par le Groupe dans des pays pratiquant des taux d'imposition relativement plus élevés.

L'évolution du taux d'imposition, couplée au recul du résultat financier lié à une réduction significative des taux d'intérêts de placements, accentuée, au niveau du résultat net, la baisse du résultat opérationnel qui s'établit à 49% par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice par action s'établit quant à lui à 2,60 euros (5,15 euros en 2007/2008).



## Structure financière et politique d'investissements

### Malgré la crise économique et le maintien du plan d'investissements, la structure financière reste toujours très saine

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques et des moyens logistiques) et sa croissance (organique et/ou externe). Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide. Cependant, afin de préserver l'équilibre du bilan financier et de saisir l'opportunité du levier financier, le Groupe a choisi de financer son futur Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale), aujourd'hui en cours de construction, par crédit-bail immobilier.

Aujourd'hui, l'endettement à long terme du Groupe s'établit à 9 millions d'euros, soit à peine plus de 2% du total bilan. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à 95%. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 74 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités <sup>(1)</sup> nettes des dettes financières court terme) passe de 97 à 72 millions d'euros, principalement en raison des investissements et acquisition financés sur l'exercice.

#### Cette évolution s'analyse ainsi :

■ Un léger recul de la capacité d'autofinancement à 34,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2007/2008 (38,6 millions d'euros).

■ Une augmentation du besoin en fonds de roulement, qui s'établit à + 12 millions d'euros dont :

+ 15,9 millions d'euros liés à l'intégration de Camif Collectivités dans le périmètre du Groupe.

+ 11,4 millions d'euros dus à des éléments hors exploitation, principalement la baisse des impôts à payer (+ 8,3 millions d'euros).

-15,3 millions de baisse du besoin en fonds de roulement d'exploitation, résultat d'une bonne gestion du cycle d'exploitation en période de décroissance de l'activité.

■ Un niveau d'investissements maintenu malgré le contexte économique :

– investissements incorporels de 10,1 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte de ses systèmes d'information lancé par le Groupe en 2005/2006 et poursuivi sur l'exercice ;

– investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 6,9 millions d'euros, dont 5,1 millions d'investissements concernant le projet immobilier du Centre Européen du Groupe en Île-de-France ;

– investissements financiers liés au projet immobilier du Centre Européen du Groupe pour un montant net d'environ 5,4 millions d'euros ;

– impact de l'acquisition de la société Camif Collectivités (France) pour 7,4 millions d'euros.

■ La diminution des placements financiers à plus de 3 mois de 7,1 millions d'euros.

■ Et des opérations de financement qui s'analysent comme suit :

– net des remboursements et augmentations des emprunts pour - 3,1 millions d'euros ;

– acquisition de titres Manutan pour 0,6 million d'euros ;

– versement d'un dividende de 11,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2007/2008, stable par rapport à l'exercice précédent.

En conclusion, la structure financière du Groupe demeure très saine et lui procure les moyens d'assurer son développement, qu'il s'agisse des projets liés aux systèmes d'information ou d'autres projets d'investissements et de croissance externe.

Elle se compose ainsi des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

#### Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface (en m <sup>2</sup> )	Modalité de détention	Nature du bien
Gonesse (France)	43 700	Location	Entrepôts & terrains
Gonesse (France)	135 000	Location	Terrain nu en construction
Mitry-Mory (France)	9 000	Location	Entrepôts
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	2 000	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	57 000	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Verwood (Grande-Bretagne)	9 153	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Kemble (Grande-Bretagne)	13 935	Location	Entrepôts & terrains
Ostrava (République Tchèque)	27 600	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Göteborg (Suède)	8 980	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Moscou (Russie)	1 440	Location	Entrepôts

(1) Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins de 1 an.





## Rentabilité opérationnelle stable et résultat net en progression

Manutan International est la holding de tête du groupe Manutan cotée sur Euronext Paris (CAC Small 90) depuis 24 ans. Elle contrôle 24 sociétés d'exploitation, réparties sur 20 pays européens, qui exercent un même métier : **la vente à distance aux entreprises et collectivités.**

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Sur l'exercice 2008/2009, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination du projet ressources humaines Groupe ;
- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- sensibilisation à la gestion des risques et au contrôle interne, en liaison avec les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- pilotage du projet système d'information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe ;
- coordination du programme d'économies, destiné à améliorer la structure de coûts du Groupe dans un contexte de baisse d'activité ;
- acquisition de Camif Collectivités ;
- support de l'équipe opérationnelle en charge du projet immobilier concernant la réalisation du Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale) en Île-de-France, doté des dernières technologies de gestion logistique.

Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 0,8 million d'euros. Les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 22,6 millions d'euros.

Compte tenu notamment de frais de personnel pour 6,2 millions d'euros, d'une part, et de dotations aux amortissements pour 2,2 millions d'euros, d'autre part, le résultat d'exploitation s'établit à 1,3 million d'euros.

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 21,1 millions d'euros. Par ailleurs, des provisions sur titres de participation et prêts accordés ont été constatées sur l'exercice à hauteur de 1,6 million d'euros. Après prise en compte des produits financiers générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 18,2 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel de -2,4 millions d'euros et d'un impôt de +0,4 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 17,4 millions d'euros.





Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan versées à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

## Zone SUD

### Belgique (Manutan), Espagne, France, Italie, Portugal

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	278 259	244 717	+ 13,7 %
Résultat opérationnel courant	20 131	29 749	- 32,3 %
Rentabilité opérationnelle	7,2 %	12,2 %	
Effectif moyen	756 <sup>(*)</sup>	614	+ 23,1 %

(\*) : dont effectif moyen Camif Collectivités : 172 personnes (sur 6 mois)

### Hors Camif Collectivités

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	209 664	244 717	- 14,3 %
Résultat opérationnel courant	19 752	29 749	- 33,6 %
Rentabilité opérationnelle	9,4 %	12,2 %	
Effectif moyen	584	614	- 4,9 %

## L'acquisition de Camif Collectivités renforce la présence du Groupe sur le segment clients des collectivités

Le Groupe a finalisé l'acquisition au 1<sup>er</sup> avril 2009 de la société Camif Collectivités en France, multispécialiste de la distribution à distance des équipements collectifs pour les collectivités, principalement pour les domaines de l'éducation et de la santé. Camif Collectivités aura contribué à hauteur de 68,6 millions d'euros au chiffre d'affaires de la zone.

Hors Camif Collectivités, la zone a donc enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de - 14,3% par rapport à l'exercice précédent. La tendance est cependant hétérogène selon les pays de la zone :

■ En France, marché mature où l'entreprise occupe une position de leader, Manutan enregistre une chute de son chiffre d'affaires de - 15% corrélée à la morosité du marché. Ipsopresto, filiale 100% Internet du Groupe, voit aussi son chiffre d'affaires impacté par la crise économique et est pour la première fois depuis sa création en recul de - 6%.

■ L'Italie clôture la dernière année du plan de développement à 3 ans basé sur d'importants investissements en moyens commerciaux et promotionnels. Les résultats enregistrés sont concluants et Manutan Italie termine l'exercice sur une progression de son chiffre d'affaires de 2%.

■ L'activité de Manutan Espagne s'établit en repli de - 17%, dans un contexte économique particulièrement dégradé.

■ Enfin, au Portugal, l'activité a bien résisté avec un recul limité à - 8% cet exercice.

La zone a mis en œuvre la politique de résistance à la crise décidée par le Groupe qui s'est notamment traduite par une maîtrise de son taux de marge commerciale (38,7% contre 39,5%, avant intégration de Camif Collectivités) dans un contexte commercial pourtant très tendu.

Au total, la rentabilité opérationnelle de la zone est en baisse pour s'établir à 9,4% du chiffre d'affaires contre 12,2% en 2007/2008 avant intégration de Camif Collectivités (7,2% après prise en compte).

Première étape de la modernisation de son outil logistique, le nouveau système informatique de gestion d'entrepôts a été déployé avec succès début 2009 pour l'ensemble de la zone, permettant ainsi d'optimiser la gestion des stocks et d'améliorer le service aux clients.

Afin d'accompagner son développement, le Groupe a aussi finalisé la phase de contractualisation de son projet immobilier. La construction du nouveau Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale) a démarré début juillet 2009. Ce nouveau site d'entrepôts et de bureaux (135 000 m<sup>2</sup> de terrain, 43 000 m<sup>2</sup> d'entreposage et 12 000 m<sup>2</sup> de bureaux), situé non loin de ses implantations actuelles, sera opérationnel mi-2011.



## Zone CENTRE

Allemagne, Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Suisse

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	131 674	156 964	- 16,1 %
Résultat opérationnel courant	16 374	22 536	- 27,3 %
Rentabilité opérationnelle	12,4 %	14,4 %	
Effectif moyen	350	369	- 5,1 %

### Une certaine résistance de la rentabilité

Le chiffre d'affaires de la zone s'établit sur l'exercice à - 16,1 % (+ 8,5 % en 2007/2008) traduisant ainsi la position dominante du Groupe sur les marchés matures du Benelux fortement affectés par la crise économique.

Forte de l'excellence opérationnelle de ses processus, la zone est cependant parvenue à minimiser l'impact de la baisse de son activité sur son résultat opérationnel :

- La zone Centre a en effet réussi à maintenir ses marges commerciales qui s'établissent à 40,4 % du chiffre d'affaires cet exercice, contre 40,3 % précédemment.

- Au total, le résultat opérationnel est en recul de - 27,3 %, et la rentabilité opérationnelle diminue également et s'établit à 12,4 % du chiffre d'affaires (14,4 % en 2007/2008).

Le Groupe a par ailleurs engagé une restructuration de la gouvernance de la zone au cours de l'exercice, passant notamment par le changement de l'équipe dirigeante.

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe avait adapté sa stratégie en Allemagne, en focalisant sa filiale sur le développement des ventes aux Grands Comptes. Certes la baisse de chiffre d'affaires s'est confirmée sur l'exercice mais les efforts déployés sur ce pays ont été contenus permettant ainsi de maîtriser le niveau de résultat.

Enfin, la zone a déployé avec succès le nouveau système Groupe de gestion du « contenu et de la publication », à terme solution unique pour l'ensemble des filiales. Le premier catalogue élaboré avec cette nouvelle application sera communiqué à l'ensemble des clients de la zone début 2010.



## Zone OUEST

République d'Irlande, Royaume-Uni

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	44 555	52 860	- 15,7 %
Résultat opérationnel courant	1 365	1 997	- 31,6 %
Rentabilité opérationnelle	3,1 %	3,8 %	
Effectif moyen	184 <sup>(*)</sup>	192 <sup>(**)</sup>	- 4,2 %

(\*) : dont effectif moyen Rapid Racking : 79 personnes

(\*\*) : dont effectif moyen Rapid Racking : 57 personnes, société intégrée au 15 février 2008

### Une performance affectée par la parité euro/livre sterling

La performance de la zone est négativement impactée par l'évolution de la parité euro/livre sterling (dépréciation de la livre sterling de 15 % sur l'exercice) et également par la virulence toute particulière de la crise économique au Royaume-Uni. À périmètre et change constants, la zone aurait enregistré un chiffre d'affaires en recul de - 13,1 %.

La tendance n'est cependant pas homogène entre les deux entités principales de la zone :

- La société historique du Groupe, Key Industrial Equipment, réalise un chiffre d'affaires en recul de - 12,1 % par rapport à l'exercice précédent traduisant sa position de généraliste ;

- Tandis que l'activité de Rapid Racking (acquise au cours de l'exercice précédent), société spécialisée dans les solutions de rayonnage et stockage et plus dépendante du cycle d'investissements de ses clients, ressort en baisse de - 25 % sur l'exercice.

La nouvelle équipe dirigeante, depuis plus d'un an maintenant, de la société Key Industrial Equipment a mis en place les processus opérationnels nécessaires à l'amélioration de la rentabilité. Les efforts consentis afin d'augmenter la marge commerciale en particulier ont été affectés, sur cet exercice, par l'évolution défavorable de la livre sterling qui a impacté les achats en devise euro.

Au total, le résultat opérationnel de la zone est en recul de - 31,6 %, tandis que la rentabilité opérationnelle diminue également et s'établit à 3,1 % du chiffre d'affaires (3,8 % en 2007/2008).

Le Groupe demeure néanmoins confiant dans la capacité du management local à inverser la tendance dans les 12 prochains mois.

Enfin, la zone a déployé avec succès le nouveau système Groupe de Business Intelligence. Directement connecté au système d'information déployé sur la zone fin 2007, il permet de faciliter le pilotage de la performance.

## Zone NORD

Danemark, Finlande, Norvège, Suède

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	23 493	27 867	- 15,7 %
Résultat opérationnel courant	3 023	3 761	- 19,6 %
Rentabilité opérationnelle	12,9 %	13,5 %	
Effectif moyen	63	61	+ 3,3 %

### Résistance de l'activité supérieure au marché, maintien de la rentabilité

La performance de la zone est négativement impactée par l'évolution du change. À change constant, la zone aurait enregistré un chiffre d'affaires en recul de seulement -5,2 %, meilleur que la performance intrinsèque du marché. Cette tendance est homogène sur l'ensemble des pays de la zone.

Les dépenses d'exploitation ont été maîtrisées, malgré la difficulté du contexte économique, témoignant d'une gestion adaptée à la décroissance qui, couplée à une progression du taux de marge commerciale (41,8 % contre 40,7 % précédemment), permet à la zone de voir sa rentabilité opérationnelle se maintenir à 12,9 % contre 13,5 % l'exercice précédent. En valeur, le résultat opérationnel baisse de - 19,6 % pour s'établir à 3 millions d'euros.



## Zone EST

Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Russie

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	18 120	28 686	- 36,8 %
Résultat opérationnel courant	- 378	3 751	- 110,1 %
Rentabilité opérationnelle	- 2,1 %	13,1 %	
Effectif moyen	85	87	- 2,3 %

### La dégradation de l'environnement économique impacte fortement la performance

La zone Est a connu un exercice tourmenté qui se traduit par une décroissance historique de 36,8 % de son volume d'affaires (- 35 % en monnaie locale).

L'activité dans la zone a été en effet fortement impactée par la dégradation de l'environnement économique renforcée par sa forte corrélation avec le secteur automobile. Le chiffre d'affaires de la zone reste cependant bien supérieur à celui de l'exercice 2005/2006.

La dégradation de l'activité a touché l'ensemble des pays de la zone même si la Pologne a plutôt montré une meilleure résistance avec un recul limité de 20,7 % de son activité.

Aussi, les marges commerciales (36,9 % contre 40,9 %) ont à la fois été affectées par le contexte commercial très tendu et l'évolution défavorable des devises de la zone. Les baisses cumulées de l'activité et de la marge commerciale n'ont pu être compensées qu'en partie par l'ajustement drastique de la structure de coûts.

Les retours après deux ans d'exploitation en Russie sont encourageants et confortent la Direction à poursuivre son développement sur ce nouveau marché.

Au total, le résultat opérationnel est en recul de 110,1 %, tandis que la rentabilité opérationnelle diminue fortement et s'établit à -2,1 % du chiffre d'affaires (13,1 % en 2007/2008).



## METTRE EN PLACE LES PREMIERS JALONS DU PROJET D'ENTREPRISE 2012 ET DÉVELOPPER SES PARTS DE MARCHÉ DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE PERTURBÉ

Fort de sa situation financière très solide et de sa position d'acteur majeur de la vente à distance en Europe confortée en 2009, le Groupe est bien positionné pour gagner des parts de marché et saisir des opportunités de croissance externe. Au cours de l'exercice prochain, le Groupe concentrera ses efforts sur 4 dynamiques principales.

### 1. Mettre en place le plan stratégique 2012

En octobre 2009, le Groupe a conforté les axes stratégiques et les principales priorités pour les prochaines années. Ils s'articulent autour des leviers suivants :

- Une approche multimarques (généralistes, spécialistes).
- La personnalisation et la segmentation de l'approche client par une approche multicanal adaptée à chaque marque.
- La consolidation du leadership sur le e-commerce.
- L'élargissement de l'offre et l'excellence de la qualité de service.
- L'alignement des processus de l'Entreprise et l'adaptation de son organisation pour décupler l'efficacité opérationnelle.

**La mise en œuvre de ces leviers contribuera à faire du groupe Manutan le fournisseur préféré de ses clients, en leur délivrant des solutions compétitives et fiables, basées sur des produits et services sélectionnés qui leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier.**

### 2. Poursuivre le plan d'investissements moyen terme

Confiant dans ses perspectives d'évolution et disposant des ressources financières nécessaires, le Groupe va poursuivre la mise en place des outils au service de son ambition stratégique :

- Autour des systèmes d'information, avec en 2010, le déploiement de la nouvelle plateforme e-business, des solutions de gestion du contenu et des publications et de la deuxième génération du système de gestion des entrepôts.
- Autour des outils logistiques, avec la construction de la nouvelle plateforme logistique européenne à Gonesse, en France.

Sur ce même site, le Groupe poursuivra aussi la construction de son futur Centre Européen.

### 3. Intégrer Camif Collectivités dans le groupe Manutan

Les premiers mois postacquisition de Camif Collectivités confirment l'intérêt stratégique de cette acquisition pour le Groupe. Un plan d'actions d'intégration et d'optimisation autour des fondamentaux de la vente à distance intégrant les spécificités de l'entreprise sera défini et progressivement mis en œuvre à partir de 2010. L'objectif principal est de repositionner Camif Collectivités dans une dynamique de croissance rentable.

### 4. Consolider ses parts de marché et marges opérationnelles dans un contexte économique encore très incertain

Les signes de reprise restent timides, et comme en 2008/2009, le Groupe poursuivra sa politique volontariste destinée à maintenir un niveau acceptable de rentabilité dans le cadre d'une politique de soutien au développement de l'activité. Les moyens seront adaptés à la conjoncture, quelle que soit son évolution.

Au total, si le Groupe demeure confiant dans ses perspectives de développement à moyen terme, il anticipe un exercice 2009/2010 encore très incertain. En conséquence, le Groupe ne formule pas de prévisions d'activité pour les mois à venir.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009/2010 (octobre à décembre 2009) ressort en croissance de +19,9%. À périmètre et change constants, l'activité est en recul de 10,6%, ce qui traduit une tendance « timide » de reprise économique.



## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

À la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à rapporter.

## Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

## Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

## Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune modification significative n'est intervenue dans le contrôle qu'exerce la Société sur ses filiales et participations préexistantes.

Par ailleurs, la Société a acquis, en avril 2009, la société française Camif Collectivités dont elle détient aujourd'hui 100 % des titres et des droits de vote. L'opération se traduit par un Badwill, provisoire au 30 septembre 2009, de 2,5 millions d'euros enregistré en résultat opérationnel non courant. Sur l'exercice, l'impact de ce changement de périmètre se traduit par un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel courant additionnels de respectivement 68,6 millions d'euros et de 0,4 million d'euros.

Des informations complémentaires sont présentées dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et les participations » de la Société, figurant en page 118 du présent rapport annuel.

## Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 *quarter* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, autre que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 51 150 euros.

## Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2009, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Principaux Actionnaires	2008/2009			2007/2008			2006/2007		
	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote
Guichard André et Héléne	1 823 861	23,96	16,06	1 823 861	23,96	16,06	1 823 861	23,96	16,06
Guichard Héléne	588 276	7,73	10,36	588 276	7,73	10,36	588 276	7,73	10,36
Guichard Jean-Pierre	449 196	5,90	7,92	449 196	5,90	7,92	449 196	5,90	7,92
M.T. Finance	2 417 581	31,75	42,59	2 417 581	31,75	42,59	2 417 581	31,75	42,59
Financière de L'Échiquier	552 546	7,26	4,86	380 665	5,00	3,35	380 665	5,00	3,35
Public au porteur	1 457 918	19,15	12,86	1 644 795	21,60	14,49	1 644 787	21,60	14,49
Actions autodétenues*	29 332	0,39	-	17 066	0,22	-	12 164	0,16	-

\* Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.



## Franchissement de seuils

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, aucune personne physique ou morale ne nous a informés avoir franchi les seuils en capital et droits de vote prévus par la Loi. De même, depuis la clôture de l'exercice, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.

## Accords entre actionnaires

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 137 du présent document.

## Éléments d'information

### Au titre de l'article L225-100-3 du Code de Commerce

En application de l'article L225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans le chapitre « Répartition du capital et des droits de vote » en page 143 du présent document.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il a été conclu entre sept actionnaires de la Société, un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la Loi dite « Loi Dutreil » du 1<sup>er</sup> août 2003.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titres, comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 9 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes figurant en page 139 du présent document.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

■ Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire sont décrits page 49 du présent document.

## Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice

### Dans le cadre de l'article L225-209 du Code de Commerce

■ Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	20901
■ Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	23867
■ Cours moyen des achats	33,48 €
■ Cours moyen des ventes	33,85 €
■ Montant des frais de négociation	*
■ Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2009	3770

\* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.

■ Valeur évaluée au cours d'achat moyen au 30 septembre 2009	38,88 € x 3770 = 146 577,60 €
■ Valeur nominale de l'action	2 €
■ Fraction du capital représentée	0,05 %

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100 %
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

## Salariés

### Article L225-102 du Code de Commerce

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la Société est de 0 %.



## Le déploiement de la vision Ressources Humaines Groupe

Le groupe Manutan a fait de la gestion des Ressources Humaines l'une des priorités de son plan stratégique, en posant les bases de sa stratégie sur l'alliance d'une vision économique et sociale.

Cette vision sociale pose les fondations d'une marque employeur qui vise à promouvoir les pratiques et attitudes attendues de la part des collaborateurs du Groupe, à partager les clés de la réussite au sein du Groupe, mais également à engager le Groupe dans ses pratiques de gestion des hommes.

Elle traduit la contribution de chacun à une performance commune : un engagement du Groupe axé sur le développement personnalisé et la réalisation de ses collaborateurs dans leur mission ; un engagement des collaborateurs à s'impliquer et à contribuer au développement dans le respect de comportements et de pratiques partagées ; un engagement commun de valeur ajoutée pour faire du groupe Manutan un fournisseur incontournable.

Le département Ressources Humaines Groupe a matérialisé cette vision en la déclinant en politiques et actions concrètes telles que le management de la performance, la rémunération, la gestion des compétences ou la mobilité interne. Ces premières actions visent à poser les bases d'une culture de management commune au sein du groupe Manutan qui supportera son développement.

### Une organisation qui favorise le développement des collaborateurs

L'organisation du groupe Manutan – qui privilégie les projets transversaux – est l'un des leviers de développement pour ses collaborateurs qui ont l'opportunité de travailler sur des projets d'envergure tels que le développement d'un système d'information commun, la mise en œuvre d'une politique de gestion des contenus... avec des homologues de diverses filiales.

La politique de mobilité interne, formalisée en 2008, illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à ses collaborateurs. Cette politique vise à promouvoir la mobilité non seulement au sein de chacune des filiales, mais également entre elles. Cette initiative privilégie également les occasions de partage d'expériences et se concrétise par des transferts internes tant localement qu'au niveau du Groupe.

### La gestion des compétences pour allier développement des hommes et du Groupe

Le Groupe a, cette année, déployé son approche de gestion des compétences, lancée en 2008 avec notamment l'élaboration d'un référentiel de compétences de leadership. Ce document de référence qui explicite les attentes du Groupe en termes de compétences et comportements de ses dirigeants, experts et managers est désormais utilisé dans des situations de recrutement, de mobilité interne ou lors des évaluations, et aide à détecter et apprécier les compétences requises, mais également à construire les plans de développement au sein du Groupe.

En 2008, une équipe pilote, composée de 80 collaborateurs, essentiellement directeurs de filiales et cadres dirigeants, a testé cette nouvelle approche alliant management par objectifs et management des compétences qui est aujourd'hui déployée auprès d'une population plus large.

À terme, cette approche donnera au Groupe une meilleure appréhension des compétences disponibles afin de travailler sur des plans de successions et d'être en mesure d'évaluer son capital humain dans le cadre de réflexions stratégiques.

### Une rémunération des dirigeants tournée vers l'atteinte des objectifs

Les objectifs du projet d'entreprise ont été déclinés en objectifs individuels pour les membres du Comité de Direction du Groupe, les Directeurs de filiales et les principaux cadres dirigeants.

La part variable de la rémunération, sous conditions minimales de performance, est calculée en prenant en compte :

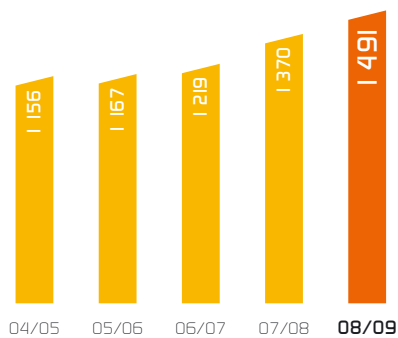
1. l'évolution de certains éléments des résultats du Groupe, comme le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt. Ces éléments sont fixés par le Comité des Rémunérations ;
2. les objectifs régionaux, validés par le Directoire avec chaque directeur de Zone et déclinés ensuite par pays ;
3. les objectifs individuels en lien avec les projets et responsabilités de chacun définis avec le responsable hiérarchique. Ce système cohérent de rémunération variable fédère l'ensemble des dirigeants du Groupe, du Directoire aux membres des Comités de Direction régionaux (soit 80 personnes), autour d'objectifs en lien avec le projet d'entreprise.



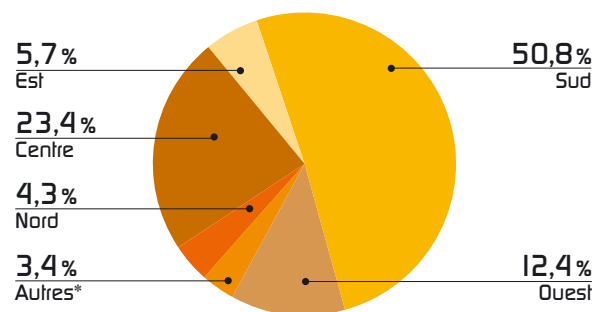


## Les données chiffrées

### Effectif moyen total

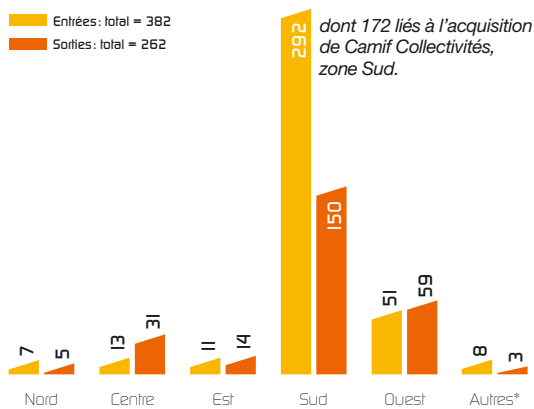


### Effectifs par zone en 2008/2009



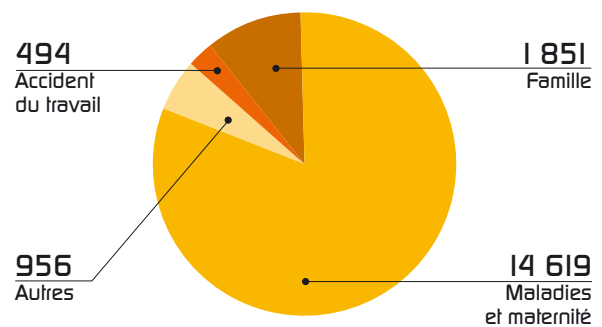
\* Holding

### Variations des entrées/sorties par zone en 2008/2009

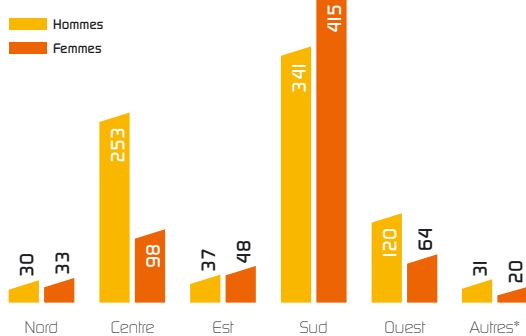


\* Holding

### Motif d'absentéisme en 2008/2009 (en nombre de jours)

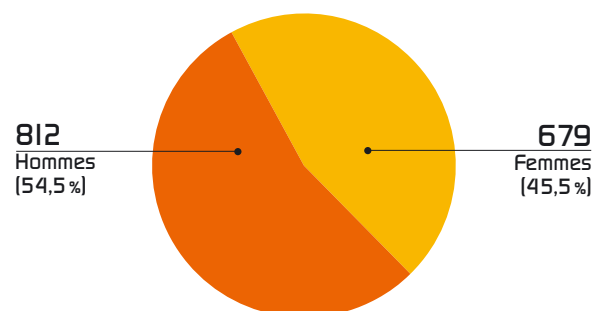


### Répartition Hommes/Femmes par zone en 2008/2009



\* Holding

### Répartition Hommes/Femmes en 2008/2009





## Autres éléments de la politique sociale du Groupe

### Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le projet Groupe Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE), conclu en septembre 2004, avait pour objectif de permettre de faire un état des lieux des pratiques et des risques en la matière au sein de 4 filiales dans 4 pays différents.

À l'issue de ces audits, aucun risque avéré lié aux domaines HSE n'a été identifié. Des points d'amélioration ont été notés et ont fait l'objet de plans d'actions correctives.

Le déploiement de nouveaux sites d'entreposage et de bureaux au sein du Groupe au cours des deux prochains exercices (Centre Européen en Île-de-France) sera l'occasion d'améliorer encore les pratiques en termes d'hygiène, sécurité et environnement du cadre de travail.

### Sous-traitance

Le Groupe continue de privilégier une politique de stabilité des emplois quand cela est possible, notamment en diminuant son recours au travail par intérim. Néanmoins, celui-ci permet au Groupe de faire face à des pics d'activité saisonniers.

Le coût de la main-d'œuvre intérimaire a représenté sur l'exercice environ 1,8% du total des coûts de personnel. En règle générale, le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités ne constituant pas son cœur de métier, comme le transport par exemple et, par souci d'efficacité, le Groupe a développé des accords de partenariat avec des spécialistes externes.

### Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est gérée au niveau local, en fonction des législations et accords d'entreprises en vigueur. En France, les entreprises du Groupe appliquent les accords sur la réduction du temps de travail, signés avec les partenaires sociaux.

### Participation et intéressement

Le Groupe n'a pas à ce jour de politique globale en matière de participation/intéressement des collaborateurs aux résultats de l'entreprise, la priorité est laissée aux initiatives locales en la matière.

Des accords d'intéressement sont en vigueur chez Manutan International et Manutan en France. Les accords sont applicables à toutes les catégories de personnel selon des conditions fixées. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction d'objectifs de résultats, d'indicateurs de gestion et budgétaires. Les accords d'intéressement sont conformes aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

## Informations environnementales

De par la nature même de son activité de distributeur d'équipements et de consommables, le groupe Manutan a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols, de nuisances sonores ou olfactives.

### Des démarches de certification

Des initiatives locales de certification ont été engagées. Ainsi plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de production/vente.

	Certification 14001 version 2000	Certification 9001 version 2000	Autres spécificités locales
Key Industrial (Royaume-Uni)	X	X	
Manutan (France)		X	
Manutan (République Tchèque)		X	
Groupe WITRE (Scandinavie)	X	X	
Camif Collectivités (France)	X	X	

Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. La certification ISO 9001 version 2000 a été renouvelée en juin 2009.

La certification ISO 9001 version 2000 a été obtenue en République Tchèque en 2004. La filiale britannique a, pour sa part, été certifiée ISO 14001, également en 2004. Par ailleurs, les nouveaux locaux de Manutan France, qui seront opérationnels mi-2011, sont conçus en conformité avec les normes « Haute Qualité Environnementale » (HQE).

Camif Collectivités a obtenu la certification 14001 version 2000 en 2008, ainsi que la certification ISO 9001 en 1997.



### Démarche de mesure des risques environnementaux

Les audits menés en 2004 sur les différents sites d'implantation du Groupe n'ont pas révélé de risques environnementaux notables. Les principaux axes d'amélioration identifiés à ce jour ont trait aux :

- suivi et maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- tri et recyclage des déchets banals ;
- traitement des eaux pluviales.

Les indicateurs de performance actuels pourront être complétés par des indicateurs spécifiques au domaine de la protection de l'environnement. Le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie spécifique pour se couvrir de quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

### Des consommations d'énergie raisonnables

Le Groupe est essentiellement consommateur d'énergie électrique et de gaz, si l'on fait abstraction du transport de marchandises qu'il externalise. Ci-dessous, les données brutes de consommation d'énergie par zone :

Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	30/09/2009	30/09/2008
Nord	531	395
Centre	6 725	2 740
Est	444	744
Sud	15 178	5 293
Ouest	2 984	4 583
Autres	1 718	1 652
<b>TOTAL</b>	<b>27 581</b>	<b>15 408</b>

Consommation d'électricité (KWh)	30/09/2009	30/09/2008
Nord	589 017	606 035
Centre	1 812 315	1 648 043
Est	210 237	326 435
Sud	3 916 648	4 214 565
Ouest	758 696	1 222 325
Autres	149 842	84 489
<b>TOTAL</b>	<b>7 436 756</b>	<b>8 101 893</b>

Consommation de gaz (KWh)	30/09/2009
Nord	0
Centre	574 401
Est	770 000
Sud	2 809 164
Ouest	26 349
Autres	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 179 915</b>

### Les actionnaires et la communauté financière

Le Groupe entretient des relations régulières avec ses actionnaires et la communauté financière. De nombreuses actions se déroulent tout au long de l'année pour informer le marché sur l'activité, les résultats, la stratégie, mais aussi sur les développements récents et les perspectives du Groupe, dans un esprit de grande transparence.

En dehors des deux rendez-vous prévus avec la communauté financière, lors de la publication des résultats annuels et semestriels, le Groupe mène des actions de communication ciblées et personnalisées afin de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs de la communauté financière, dans le respect des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière d'égalité d'accès à l'information : conférences téléphoniques, face-à-face, « road shows »...

Les temps forts du Groupe font l'objet de communiqués publiés dans la presse économique et financière, disponibles en permanence sur le site [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com).

Le rapport annuel, document de référence, est également accessible sur le site Internet qui propose, en français et en anglais, une présentation détaillée du Groupe ainsi que des informations financières et boursières.



Présentation des résolutions proposées par le Directoire et le Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010.

## À caractère ordinaire

### 1 - Approbation des comptes

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice, se soldant par un bénéfice de 17 397 463 euros, ainsi que les comptes consolidés se soldant par un bénéfice de 19 702 403 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 51 150 euros ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

### 2 - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons au titre de cet exercice, la distribution d'un dividende total de 8 222 354 euros, ce qui représenterait un taux de distribution de 42 % du résultat net consolidé.

En conséquence, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat exercice 2008/2009	17 397 463 euros
Report à nouveau	3 264 059 euros
Soit un total à distribuer de	20 661 522 euros
Affecté de la manière suivante :	
Dividende	8 222 354 euros
Report à nouveau	12 439 168 euros
	20 661 522 euros

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,08 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable dans les 15 jours suivant votre approbation aux guichets de Lazard Frères Banque.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé que, au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005/2006	8 222 354 €		
2006/2007	11 572 202 €		
2007/2008	11 572 202 €		

### 3 - Programme de rachat d'actions

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2009, à acquérir les actions de votre Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, dans les conditions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, pour un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette dernière autorisation expirant le 12 septembre 2010, nous vous proposons d'autoriser votre Directoire à procéder à un nouveau programme de rachat d'actions en remplacement du précédent programme, tel qu'autorisé par votre Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009, dans sa sixième résolution.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser votre Directoire, dans le cadre des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce à procéder en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009.

Les finalités de ce programme seraient les suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de la Société, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;



- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

- Cette autorisation serait donnée, conformément à la Loi, pour une durée maximum de 18 mois.

Nous vous demandons également de vous prononcer sur un prix maximum d'achat qui serait fixé à 100 euros par action, et en conséquence, le montant maximal de l'opération serait de 38 066 400 euros.

Vous avez autorisé également votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009, à annuler les actions que la Société détient ou pourrait détenir suite aux rachats réalisés, par voie de réduction de capital, dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation expirant le 12 mars 2011, nous vous proposons d'autoriser à nouveau votre Directoire à procéder à l'annulation des actions acquises, en remplacement de la précédente autorisation décidée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 dans sa dixième résolution, à caractère extraordinaire.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser votre Directoire à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société détient ou pourrait détenir suite aux rachats réalisés, et ce par voie de réduction de capital.

Cette autorisation serait donnée conformément à la Loi pour une durée de 24 mois.

#### 4 - Proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire

Nous vous proposons de nommer, en remplacement du Cabinet KPMG Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, dont le mandat arrive à échéance, le Cabinet KPMG SA, sis Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

#### 5 - Proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

Nous vous proposons de nommer, en remplacement de Monsieur Roderick Devlin, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat arrive à échéance, KPMG AUDIT IS SAS, sis Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

## À caractère extraordinaire

### 6 - Placement privé

L'ordonnance du 22 janvier 2009 a introduit la possibilité de procéder à des opérations d'augmentation de capital par placement privé. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé pour une durée expirant le 12 mai 2011.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourrait être supérieur à 2 millions d'euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R225-119 du Code de Commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

### 7 - Stock-options

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 15 mars 2007, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans le cadre des dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de Commerce, des options de souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi.

Cette délégation donnée au Directoire d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions arrive à expiration le 14 mai 2010. Nous vous proposons donc de procéder à son renouvellement et de déléguer au Directoire, pour une nouvelle durée de trente-huit (38) mois, la faculté de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux ou de certaines catégories du personnel et/ou des mandataires sociaux définis par la Loi, tant de la Société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce.





Le nombre total des options pouvant être octroyé par le Directoire, au titre de la présente délégation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L225-182 et R225-143 du Code de Commerce.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourra excéder une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires, tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

À la date d'établissement du présent rapport, il n'a pas été mis en place de plan d'options de souscription d'actions.

### 8 - Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Directoire permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise et effectuée dans les conditions des articles L3332-18 et suivants du Code du Travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la Loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L3332-19 du Code du Travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L3332-25 et L3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 160 000 euros.

À cet effet, nous vous proposons de conférer au Directoire tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

### 9 - Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 12 des statuts – « Directoire »

Les actions de notre Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, le nombre maximum de membres du Directoire peut être porté à sept membres par les statuts conformément aux dispositions de l'article L225-58 du Code de Commerce.

En conséquence, nous vous demandons de procéder à la modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 12 des statuts comme suit :

#### Ancien alinéa

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de cinq au plus. »

#### Nouvel alinéa

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de sept au plus. »

Le reste de l'article demeure inchangé.





## Composition du Directoire

### Monsieur Jean-Pierre Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : fils d'André et Hélène Guichard – époux de Madame Claudine Guichard  
Né le 13 février 1946  
Président du Directoire  
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994  
Mandat expirant le 4 mai 2010

### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manovert BV (Pays-Bas)
- Administrateur de la société Manutan Ltd (Angleterre)
- Administrateur de la société Key Industrial Equipment Ltd (Angleterre)
- Administrateur de la société Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République Tchèque)
- Administrateur de la société WITRE AB (Suède)
- Membre du Comité de Surveillance de la société Ipsopresto (France)

- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Administrateur de la société Manutan Unipessoal Lda (Portugal)
- Gérant de la SCI Philippe Auguste (France)
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Trovatar a.s. (République Tchèque)
- Administrateur de la société Eurostore Group Ltd (Angleterre)

### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2007/2008 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2006/2007 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2004/2005 : Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Guichard Président du Directoire								
Date de début de mandat : 2 mai 1994		X		X			X	X
Date de fin de mandat : 4 mai 2010								

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Jean-Pierre Guichard – Président du Directoire	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	798 081 €	539 882 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>798 081 €</b>	<b>539 882 €</b>

## Récapitulatif des rémunérations

Jean-Pierre Guichard Président du Directoire	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	456 377 €	456 377 €	446 162 €	446 162 €
- rémunération variable	335 109 €	293 876 €	89 280 €	335 109 €
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature – véhicule de fonction	6 595 €	6 595 €	4 440 €	4 440 €
<b>TOTAL</b>	<b>798 081 €</b>	<b>756 848 €</b>	<b>539 882 €</b>	<b>785 711 €</b>

## Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performance, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations <sup>(2)</sup> .
Jean-Pierre Guichard	62 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité des objectifs de performance non publics ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance.

## Madame Brigitte Auffret

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : néant

Née le 11 mai 1961

Date d'entrée en fonction en qualité de membre du Directoire : 25 janvier 2002

Date d'entrée en fonction en qualité de Directrice Générale : 8 septembre 2006

Mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale expirant le 4 mai 2010

### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

■ Administrateur de la société Manovert BV (Pays-Bas)

■ Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République Tchèque)

■ Administrateur de la société WITRE AB (Suède)

■ Administrateur de la société Manutan SA (France)

■ Membre du Comité de Surveillance de la société Ipsopresto (France)

■ Présidente du Conseil de Surveillance de la société Trovatar a.s. (République Tchèque)

■ Administrateur de la société Eurostore Group Ltd (Angleterre)

■ Présidente du Comité de Surveillance de Camif Collectivités-Entreprises (France)

### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Brigitte Auffret Membre du Directoire								
Date de début de mandat : 25 janvier 2002		X		X	X			X
Date de fin de mandat : 4 mai 2010								



**Contrat de travail :** le contrat de travail de Madame Brigitte Auffret a été suspendu le 1<sup>er</sup> avril 2008. Madame Brigitte Auffret, étant membre du Directoire, n'est pas visée par les recommandations AFEP-MEDEF relatives au cumul contrat de travail/mandat social.

**Indemnités de départ attachées au contrat de travail :** en cas de licenciement (sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire : démission), Madame Brigitte Auffret bénéficiera d'une indemnité contractuelle de rupture de son contrat de travail en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Par ailleurs, dès lors que Madame Brigitte Auffret exerce à ce jour un mandat social au sein de la Société et conformément aux dispositions de l'article L225-79-1 du Code de Commerce, le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance suivantes arrêtées par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 :

■ maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires,

■ et maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives seraient fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de cet objectif serait constatée sur la base des comptes consolidés des trois derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Directoire de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendrait sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

Les éléments fixes et variables de la rémunération du Directoire sont proposés par le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Surveillance, et validés par ce dernier.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

<b>Brigitte Auffret – Directrice Générale</b>	<b>Exercice 2007/2008</b>	<b>Exercice 2008/2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	488 074 €	367 133 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	81 050 €
<b>TOTAL</b>	<b>488 074 €</b>	<b>448 183 €</b>

## Récapitulatif des rémunérations

<b>Brigitte Auffret Directrice Générale</b>	<b>Exercice 2007/2008</b>		<b>Exercice 2008/2009</b>	
	<b>dus</b>	<b>versés</b>	<b>dus</b>	<b>versés</b>
- rémunération fixe	302 612 €	302 612 €	300 000 €	300 000 €
- rémunération variable	180 000 €	175 400 €	48 000 €	180 000 €
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature – véhicule de fonction	2 872 €	2 872 €	2 096 €	2 096 €
- avantages en nature – assurance GSC	2 590 €	2 590 €	17 037 €	17 037 €
<b>TOTAL</b>	<b>488 074 €</b>	<b>483 474 €</b>	<b>367 133 €</b>	<b>499 133 €</b>



## Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performance, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations <sup>(2)</sup> .
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité des objectifs de performance non publics ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance.

Les rémunérations des membres du Directoire sont versées par Manutan International.

## Programme d'attribution d'actions gratuites

### 1<sup>er</sup> Plan

Par décision du Directoire du 12 juillet 2005 usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale annuelle en date du 25 février 2005, il a été décidé l'attribution de 2 000 actions gratuites à Madame Brigitte Auffret, en sa qualité de membre du Directoire, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire en date du 12 juillet 2005.

L'attribution gratuite est devenue définitive, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans et après constatation de la réalisation des conditions prévues, soit le 12 juillet 2007, restant entendu que ces actions sont restées indisponibles jusqu'au 12 juillet 2009.

### 2<sup>e</sup> Plan

Par décision du Directoire du 15 janvier 2009, usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale annuelle en date du 13 mars 2008, il a été décidé l'attribution de

2 500 actions gratuites à Madame Brigitte Auffret, en sa qualité de membre du Directoire, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire en date du 15 janvier 2009.

L'attribution gratuite deviendra définitive à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit le 15 janvier 2011 et après constatation de la réalisation des conditions prévues, restant entendu que ces actions resteront indisponibles jusqu'au 15 janvier 2013.

À cet égard, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, conformément aux dispositions de l'article L225-197-1 II du Code de Commerce, de fixer le nombre d'actions gratuites, que le mandataire social devra conserver au nominatif à l'expiration du délai de conservation de deux ans et ce, jusqu'à la cessation de son mandat ou de ses fonctions à 10 % de la totalité des actions gratuites attribuées à Madame Brigitte Auffret.

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008, a également décidé, en vue de se conformer aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008, que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées à Madame Brigitte Auffret au titre du présent exercice, ne représenterait pas plus de 30 % de sa rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

### Actions de performance attribuées à Madame Brigitte AUFFRET

Actions de performance attribuées par le Directoire du 15 janvier 2009 à Brigitte Auffret	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	32,42 €	15 janvier 2011	15 janvier 2013	- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires, - maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Voir rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 137 du présent document.



### Monsieur Hervé GUICHARD

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux :  
Fils de Jean-Pierre Guichard  
Né le 13 mai 1970  
Membre du Directoire  
Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009  
Mandat expirant le 4 mai 2010

#### Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Président-Directeur Général de Manutan SA (France)
- Président de Manutan Italia Spa (Italie)
- Administrateur Délégué de Manutan NV (Belgique)
- Directeur Général de Manutan SL (Espagne)
- Président de Camif Collectivités-Entreprises (France)

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

#### Synthèse des actions attribuées gratuitement\*

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 2 500 actions Manutan International au profit de Monsieur Hervé Guichard.

### Monsieur Xavier Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux :  
Fils de Jean-Pierre Guichard  
Né le 24 janvier 1973  
Membre du Directoire  
Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009  
Mandat expirant le 4 mai 2010

#### Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Directeur Général de Trovatar a.s. (République Tchèque)

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

#### Synthèse des actions attribuées gratuitement\*

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 2 500 actions Manutan International au profit de Monsieur Xavier Guichard.

### Monsieur Pierre-Olivier Brial

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : Néant  
Né le 5 avril 1973  
Membre du Directoire  
Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009  
Mandat expirant le 4 mai 2010

#### Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Mandataire social de Overtoom International BV (Pays-Bas)
- Administrateur de Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)
- Administrateur de Overtoom International NV (Belgique)
- Cogérant de Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse)
- Cogérant de Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)
- Cogérant de Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne)
- Membre du Conseil de Surveillance de Trovatar a.s. (République Tchèque)
- Cogérant de Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)
- Cogérant de Manutan Hungaria Kft (Hongrie)
- Cogérant de Manutan d.o.o. (Slovénie)
- Secrétaire de Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)
- Secrétaire de Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Président de WITRE A/S (Norvège)

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

#### Synthèse des actions attribuées gratuitement\*

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 2 500 actions Manutan International au profit de Monsieur Pierre-Olivier Brial.

\* Actions attribuées dans les mêmes conditions que décrites page 50.

## Composition du Conseil de Surveillance

### Monsieur André Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :  
Beau-frère de Monsieur Alain Juliard  
Né le 6 décembre 1924  
Président du Conseil de Surveillance  
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994  
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

#### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Gérant de la SCI Philippe Auguste (France)

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2007/2008 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2006/2007 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2004/2005 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)

Rémunération en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance : 45 735 euros (48 606 euros au 30 septembre 2008)

### Monsieur Alain Juliard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :  
Beau-frère de Monsieur André Guichard  
Né le 28 mai 1933  
Vice-Président du Conseil de Surveillance  
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994  
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

#### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 :  
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA  
Administrateur des Docks Lyonnais  
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2007/2008 :  
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA  
Administrateur des Docks Lyonnais  
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2006/2007 :  
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA  
Administrateur des Docks Lyonnais  
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2005/2006 :  
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA  
Administrateur des Docks Lyonnais  
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2004/2005 :  
Président du Conseil de Surveillance de la société Irélia  
Administrateur des Docks Lyonnais  
Gérant minoritaire de la société Gest

### Madame Claudine Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :  
Belle-fille de Monsieur André Guichard  
Née le 10 février 1946  
Membre du Conseil de Surveillance  
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994  
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

#### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

### Monsieur Jean-Claude Sarazin

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant  
Né le 13 janvier 1937  
Membre du Conseil de Surveillance  
Date d'entrée en fonction : 30 mars 1999  
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

#### Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant



### Monsieur Marc-Olivier Laurent

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant  
Né le 4 mars 1952  
Membre du Conseil de Surveillance  
Date d'entrée en fonction : 26 mars 2001  
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

#### Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 : Administrateur de la société Caravelle  
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie  
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans
- 2007/2008 : Administrateur de la société Caravelle  
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie  
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans
- 2006/2007 : Administrateur de la société Caravelle  
Administrateur de la société Nord Est  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia
- 2005/2006 : Administrateur de la société Caravelle  
Administrateur de la société Nord Est  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia
- 2004/2005 : Administrateur de la société Caravelle  
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

### Monsieur Jean-Noël Kapferer

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant  
Né le 9 décembre 1948  
Membre du Conseil de Surveillance  
Date d'entrée en fonction : 15 décembre 2008  
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

#### Autres mandats en cours dans des sociétés du Groupe Manutan

Néant

#### Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 : Administrateur de la société Lacoste SA
- 2007/2008 : Administrateur de la société Lacoste SA
- 2006/2007 : Administrateur de la société Lacoste SA
- 2005/2006 : Administrateur de la société Lacoste SA
- 2004/2005 : Néant

Les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance sont versées par Manutan International.

## Rémunération des organes de Direction et de Surveillance

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2009, l'ensemble des rémunérations versé aux membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle, en fonction de leur activité dans le Groupe s'est élevé à 1 331 727 euros (1 287 492 euros au 30 septembre 2008). Les jetons de présence (montant brut) versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros et sont répartis comme suit (115 000 euros au 30 septembre 2008) :

Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil de Surveillance	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2007/2008	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2008/2009
André Guichard – Président	30 000 €	30 000 €
Alain Juliard – Vice-Président	25 000 €	25 000 €
Hélène Guichard – Membre du Conseil	10 000 €	2 500 €
Claudine Guichard – Membre du Conseil	10 000 €	10 000 €
Jean-Claude Sarazin – Membre du Conseil	20 000 €	20 000 €
Marc-Olivier Laurent – Membre du Conseil	20 000 €	20 000 €
Jean-Noël Kapferer – Membre du Conseil	-	7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>	<b>115 000 €</b>



## Situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au regard d'éventuelles condamnations

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## Conflits d'intérêts au niveau du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêt actuel ou de conflit potentiel identifié entre les devoirs à l'égard du Groupe de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil de Surveillance et du Directoire à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception d'un engagement collectif de conservation d'actions pour certains d'entre eux : voir chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 137.



Le Conseil de Surveillance tient à souligner la performance acceptable, compte tenu du contexte économique tourmenté, qu'enregistre le Groupe sur l'exercice écoulé, avec un chiffre d'affaires s'établissant à près de 489 millions d'euros et un résultat opérationnel courant à 30,5 millions d'euros. Ainsi, la rentabilité opérationnelle courante ressort à périmètre constant à plus de 7 %, tandis que le chiffre d'affaires est en recul modéré de 2,8 % grâce à l'acquisition de Camif Collectivités.

La trésorerie disponible du Groupe nette des dettes financières s'établit à près de 60 millions d'euros à la clôture de l'exercice, après financement de l'acquisition de Camif Collectivités et d'investissements significatifs notamment dans le renouvellement des systèmes d'information.

Pour sa part, le résultat net ressort à 19,7 millions d'euros (2,60 euros par action), soit en recul de 49 % par rapport à celui de l'exercice passé.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice et a été tenu régulièrement informé par le Directoire des différents développements affectant le Groupe et, notamment, des projets d'acquisitions, du projet de Centre Européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) actuellement en cours de construction en Île-de-France, ainsi que du déroulement des projets de systèmes d'informations et du déploiement du programme d'économies pour s'adapter au contexte économique morose.

## Les Comités

Le Comité d'Audit s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice. Il a, à ces occasions, examiné la qualité et la pertinence du contrôle interne au sein du Groupe afin, notamment, d'établir le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur ce thème.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice.

## 1. Rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas d'observation de notre part.

## 2. Comptes de l'exercice

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2009 n'appellent pas d'observation de notre part.

André Guichard,  
Président du Conseil de Surveillance



# 4

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne



Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance, des Sociétés Anonymes dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 30 octobre 2009 et transmis aux Commissaires aux Comptes.



## La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, de décembre 2008, disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après nommé le Code de référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

### ■ En matière de durée des mandats des membres du Conseil

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le recommande le Code de référence. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'Assemblée une modification statutaire à cet égard.

### ■ En matière de Comité d'Audit

Notre Comité d'Audit, conformément à la Loi, comprend quatre membres compétents du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants.

À ce jour, au regard de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

### ■ En matière de Comité des Rémunérations

Notre Comité des Rémunérations, comprend trois membres compétents du Conseil de Surveillance dont un membre indépendant.

À ce jour, au regard de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

## 1 - Le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Comités

### 1.1. Le Directoire

#### 1.1.1. La composition du Directoire

Le Directoire est composé de 5 membres :

- Jean-Pierre Guichard (Président)
- Brigitte Auffret
- Pierre-Olivier Brial
- Hervé Guichard
- Xavier Guichard

#### 1.1.2. Le cumul des mandats

Voir page 47 du présent document – « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance ».

#### 1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du Directoire

Pour permettre aux membres du Directoire de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

#### 1.1.4. La tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites par écrit ou verbalement 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Directoire s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> octobre 2008 / 30 septembre 2009.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents a été de 100 %.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à la réunion du Directoire qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels.

### 1.2. Le Conseil de Surveillance

#### 1.2.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de 6 membres :

- 1 Président – André Guichard – né le 6 décembre 1924 de nationalité française détenant directement 1 823 861 actions de la Société.

Parmi les membres du Conseil, 3 d'entre eux : Messieurs Jean-Claude Sarazin, Marc-Olivier Laurent et Jean-Noël Kapferer, sont considérés comme indépendants sur la base des critères édictés par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

En effet, sur la base des critères édictés par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants, au cours des cinq dernières années :

- Ne pas être :
  - salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
  - mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat,
  - (directement ou indirectement) client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
  - membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis plus de douze ans,
  - actionnaire de référence de la Société ou de la société mère. Au-delà d'une détention de 10 %, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiels.
- Ni avoir :
  - de lien familial proche avec un mandataire social,
  - été auditeur de la Société.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

#### 1.2.2. Le cumul des mandats

Voir page 47 du présent document – « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance ».

### **1.2.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil**

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance dans un délai raisonnable préalable à leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

### **1.2.4. La tenue des réunions du Conseil**

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil s'est réuni 12 fois depuis le début de l'exercice : 1<sup>er</sup> octobre 2008 / 30 septembre 2009.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents ou représentés est de 100 %.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

### **1.2.5. Le règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil de Surveillance, en date du 30 octobre 2009, a adopté un règlement intérieur disponible sur le site Internet de la Société : [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com).

### **1.2.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité**

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels, la politique en matière de contrôle interne et les principaux projets d'investissement du Groupe.

### **1.2.7. Évaluation des travaux du Conseil**

Le Conseil a procédé à une évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation s'est faite de manière interne auprès des membres du Conseil.

Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant.

## **1.3. Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés**

Le Conseil a constitué 2 comités :

### **1.3.1. Le Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit est composé de 4 membres du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Marc-Olivier Laurent (Président et membre indépendant)
- Monsieur André Guichard
- Monsieur Alain Julliard
- Monsieur Jean-Claude Sarazin (membre indépendant)

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;

- d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
  - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
  - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
  - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.
- Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation.

Le Comité informe le Conseil de Surveillance, sans délai, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> octobre 2008 / 30 septembre 2009.

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe.

Le taux de participation à ce Comité s'élève à 100 %.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes, et le Directeur Financier de l'Entreprise.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

### **1.3.2. Le Comité des Rémunérations**

Le Comité des Rémunérations, est composé de 3 membres du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Jean-Claude Sarazin (Président et membre indépendant)
- Monsieur André Guichard
- Monsieur Alain Julliard

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil de Surveillance toute recommandation relative à la rémunération des membres du Directoire.

Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Directoire, sur la rémunération des principaux dirigeants du Groupe.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe (avantages en nature inclus), la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraites supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> octobre 2008 / 30 septembre 2009.

Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Directoire ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Le taux de participation à ce Comité s'élève à 100 %.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## 2 - Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

### 2.1. Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné et jusqu'à décision contraire.

Le Conseil répartit entre ses membres lesdits jetons.

### 2.2. Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité des Rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de la Société.

#### 2.2.1. Détermination de la partie fixe

Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour une période d'un an sur la base des responsabilités assumées et des pratiques de marché.

#### 2.2.2. Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque mandataire sur la base des critères d'objectifs de résultat courant avant impôt sous conditions minimales de performance.

#### 2.2.3. Stock-options et attribution gratuite d'actions

##### Politique spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil a décidé que le pourcentage de rémunération des mandataires sous forme de stock-options et d'actions gratuites ne peut dépasser 1 % du capital social.

Ce pourcentage est proportionnel à l'ensemble de la rémunération des mandataires.

Afin de se conformer aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, sur propositions du Comité des Rémunérations, que les membres du Directoire puissent se voir attribuer les pourcentages maximums suivants par rapport à l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée :

■ un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale annuelle du 15 mars 2007,

■ un nombre d'actions gratuites représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2008.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations, le pourcentage maximum de rémunération des mandataires sociaux sous forme de stock-options et d'actions gratuites. Ainsi, le Conseil a décidé que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées à Madame Brigitte Auffret au titre de l'exercice ne peut représenter plus de 30 % de sa rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé de soumettre l'attribution d'actions gratuites à huit membres du Comité Exécutif à conditions de performance, étant précisé qu'en ce qui concerne Madame Brigitte Auffret, dirigeant mandataire, l'attribution gratuite d'actions est soumise à deux conditions de performance cumulatives.

■ Modalités particulières d'exercice des stock-options.

Par ailleurs, le Conseil a fixé des périodes précédant la publication des comptes pendant lesquelles il est interdit d'exercer les stock-options et a mis en place une procédure à suivre pour les mandataires avant d'exercer leurs options pour s'assurer qu'ils ne disposent pas d'informations privilégiées. Cette procédure est la suivante :

■ Aucune option ne pourra être consentie :

- ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où une information est rendue publique,
- moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

##### Politique de conservation

En matière d'attribution d'actions gratuites, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par la Directrice Générale, jusqu'à la cessation de fonction.



## Rapport du Président

# sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne

### 2.2.4. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de modifier les modalités de l'indemnité susceptible d'être due à Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale, en cas de rupture de son contrat de travail de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser aux mandataires, une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à vingt et un mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

La condition de performance à la réalisation de laquelle est subordonné le versement des indemnités contractuelles est la suivante :

- Maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires,
- Et maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil a décidé de faire bénéficier un mandataire social d'une assurance perte d'emploi dirigeant, souscrite auprès de la GSC Classe 6 option 2 et régime complémentaire Classe H.

### 2.2.5. Retraites

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraites complémentaires ou supplémentaires.

### 2.2.6. Avantages en nature

Les mandataires bénéficient d'un véhicule de fonction.

## 3 - Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint

ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale annuelle.

## 4 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

## Le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne mis en place au sein du groupe Manutan

Le groupe Manutan s'est doté d'une cellule dédiée au contrôle interne au début de l'année 2004, notamment afin de mettre en application les conclusions tirées d'un audit des risques achevé en septembre 2003. Un responsable Groupe de la gestion des risques et du contrôle interne anime cette cellule depuis lors dans le respect des principes et objectifs décrits ci-dessous.

### Définition du contrôle interne et objectif du rapport

#### Objectif de la Société en matière de contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne doit permettre aux dirigeants, au Conseil de Surveillance et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés ;
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et règles Groupe ;
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne aura aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreurs au sein du Groupe. Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

La méthodologie utilisée par le groupe Manutan s'appuie sur le référentiel dit du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

#### Méthodologie suivie pour la préparation du rapport

Ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil de Surveillance avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de gestion des risques et du contrôle interne qui pilote l'ensemble du dispositif.



# Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne

4

## Périmètre du rapport

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des entités du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

## Description de l'environnement du contrôle interne

### Organisation générale du groupe Manutan

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et est piloté par sa société mère Manutan International.

Manutan International héberge, à ce titre, les directions fonctionnelles du Groupe (Opérations, Finance, Ressources Humaines, Communication, Systèmes d'Information) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les directeurs des zones opérationnelles ont pour responsabilité au sein de leur zone, la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités de Direction du Groupe.

Les filiales, au sein des zones, gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère. Sous la supervision du directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

### Organisation du contrôle interne

#### Les Acteurs

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du « management » à travers l'ensemble du Groupe, la cellule de gestion des risques et du contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif. Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe en partenariat avec les acteurs clés, opérationnels locaux et fonctionnels de la holding. Elle s'assure également, par des revues sur le terrain, de la correcte application des règles énoncées.

La cellule de gestion des risques et du contrôle interne fait partie de la Direction Financière du Groupe qui rend compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne, tant en ce qui concerne la définition de lignes directrices et normes internes que le contrôle de leur application et de leur déclinaison en plans d'actions.

Le système de contrôle interne du groupe Manutan s'articule autour de deux grands axes.

#### 1. Contrôles juridique et opérationnel exercés par la Société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des lois, réglementations et respect des règles internes de délégations de pouvoirs,

de responsabilités) est assuré, tout d'abord, par la présence d'au moins un des membres du Directoire aux Conseils d'Administration des sociétés « tête de zone opérationnelle ».

Le Directoire est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement...), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux dirigeants.

Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe. Le contrôle opérationnel est assuré par le rôle clé du Comité de Direction du Groupe. Il définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein du Groupe. Il est, enfin, un relais de communication vers les filiales et leurs équipes.

Par ailleurs, la cellule contrôle de gestion de Manutan International est un acteur clé du contrôle opérationnel :

- elle est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière ;

- elle assure un contrôle régulier des performances opérationnelles par le reporting et les indicateurs de performance clés (Key Performance Indicators - KPI).

Enfin, les Commissaires aux Comptes du Groupe complètent ce dispositif par le biais du contrôle externe qu'ils exercent sur chacune des entités du Groupe.

Manutan International a fait le choix de faire appel aux deux mêmes sociétés d'audit pour le Groupe et l'ensemble de ses filiales, afin d'assurer une certaine homogénéité des méthodes et des conclusions rapportées.

#### 2. La maîtrise des risques

En accord avec le Comité d'Audit, les projets suivants ont été menés à bien sur l'exercice écoulé :

- Revues de contrôle interne en filiales : Manutan (Russie) a ainsi fait l'objet d'une revue sur place de son dispositif de contrôle interne, qui a donné lieu à une liste de recommandations et de plans d'actions associés.

- Suivi des audits précédents réalisés en interne, et des points relevés par les Commissaires aux Comptes dans les différentes filiales.



- Revues de sécurité en collaboration avec les experts de nos compagnies d'assurance et supervision des travaux à effectuer afin d'aligner les entrepôts sur les standards du Groupe en matière de sécurité physique.
- Diverses missions ponctuelles d'assistance aux différentes entités telles que l'assistance à la clôture annuelle des comptes ou encore la préparation et l'assistance aux inventaires physiques.
- Mise en place d'un processus d'analyse de gestion des risques fournisseurs en collaboration avec le département des Achats Groupe.
- De plus, la cellule contrôle interne et audit interne est un intervenant clé impliqué dans les principaux projets liés aux systèmes d'information du Groupe, auxquels elle apporte des recommandations en matière de contrôle interne.

#### **Les procédures de contrôle interne sur les processus clés**

La cellule contrôle interne et audit interne est en charge du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et améliorer le contrôle interne, avec pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance accru. Elle assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets.

Le rôle du responsable du contrôle interne ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle de leur bonne application. Il participe activement à la mise en place des actions correctrices par les entités opérationnelles nécessaires à la réduction de non-conformités détectées lors de la validation des procédures Groupe.

#### **Les référentiels et les outils complémentaires**

Les projets menés autour de la gestion des risques et du contrôle interne se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

Manuel de procédures Groupe : les procédures Groupe sont actuellement bâties sous un format standard ; contexte, objectifs, périmètre, définition, procédure, contrôles internes applicables. Les procédures existantes sont regroupées dans un manuel de procédures disponible sur l'Intranet du Groupe.

Code de conduite : le code de conduite énonce les valeurs du Groupe et expose les principes comportementaux de ses différentes parties prenantes ; employeurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires.

Manuel de principes comptables et financiers Groupe : le manuel des principes comptables et financiers Groupe recense l'ensemble des règles comptables, de gestion et de consolidation que les filiales doivent appliquer.

## **Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière**

### **Responsables de l'élaboration et du contrôle de l'information**

L'élaboration de l'information comptable et financière Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Financière Groupe qui supervise les travaux effectués par les Directions Financières locales.

Le Directoire revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

### **Procédures de gestion financière**

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux Comptes.

### **Procédure budgétaire**

Elle est pilotée par la Direction Financière du Groupe. Les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Directoire de Manutan International et sur les échanges entre les Directions Opérationnelles et les Directions Financières et fonctionnelles du Groupe (mai).

Les projets de budgets des zones sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Directoire et les dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés (juillet).

Après d'éventuels ajustements demandés par le Directoire, les budgets des zones opérationnelles et donc des sociétés qui en font partie sont ensuite validés (août). Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé (septembre).

Les objectifs Groupe et leurs conséquences financières, pour le nouvel exercice, sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers lors de conventions annuelles (octobre), ainsi qu'avec le Conseil de Surveillance (octobre).

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux pays, des directions fonctionnelles aux directions opérationnelles. Cette cohérence est fédérée par le système de rémunération des cadres dirigeants, tous associés aux résultats du Groupe (voir chapitre Données environnementales et sociales en page 21 du présent document).

Le budget sert de référence toute l'année. Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

## Le reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle et de la réalisation des objectifs chiffrés associés aux priorités de l'année.

## Conformité aux principes comptables et financiers du Groupe

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la Direction Financière du Groupe, ainsi que par les Commissaires aux Comptes locaux.

La Direction Financière tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

## La consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés. Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex. : lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés...).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration des informations comptables et financières Groupe, est réalisée de manière centralisée par la Direction Financière de Manutan International sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux Comptes, et analysées par la Direction Financière Groupe (écarts par rapport au budget notamment).

Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation.

Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du dirigeant de la filiale), un représentant de la Direction Financière Groupe et les Commissaires aux Comptes locaux.

Une revue systématique des états financiers ainsi que leur cohérence par rapport aux principes comptables Groupe et par rapport au budget y est réalisée. Les points d'audit relevés par les Commissaires aux Comptes locaux sont aussi discutés.

Les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la Direction Financière qui présente au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit son analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques majeurs.

## Exploitation des rapports des Commissaires aux Comptes

Le responsable du contrôle interne relève et consigne les points d'audit portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes.

Ils en assurent ensuite le suivi comme autant d'éléments d'audit interne et participent le cas échéant à la mise en œuvre d'actions correctrices.

## Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées dans un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché). Cet outil est piloté par la Direction Financière du Groupe et fédère, sous un format unique et homogène et autour d'un référentiel financier commun, les différentes phases de production des informations financières : budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

## Perspectives 2009/2010

Les priorités détectées les années précédentes : gestion des stocks, gestion des achats, sécurité informatique, contrôle interne embarqué (système d'information) sont toujours valables au regard des audits réalisés.

La cellule audit interne et contrôle interne continuera également de veiller à la sécurité physique des biens et des personnes au sein du Groupe.

L'année 2009/2010 sera marquée par la mise à jour des éléments structurants de la cellule audit interne et contrôle interne :

- Mise à jour de la cartographie des risques.
- Enrichissement et mise à jour des normes Groupe.
- Formalisation et enrichissement des « Standards de contrôle interne Manutan » et des outils associés.
- Suivi des points de contrôle interne remontés par les auditeurs locaux/Groupe.

Une attention particulière continuera d'être portée au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, la Société continuera de s'informer sur l'évolution du Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le Président  
du Conseil de Surveillance

# Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Manutan International.

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Manutan International et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 29 janvier 2010

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire



# Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Annuelle

# 5

## À caractère ordinaire

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 17 397 463 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 51 150 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 17 397 463 euros de la manière suivante :

Résultat exercice 2008/2009	17 397 463 euros
Report à nouveau	3 264 059 euros
Soit un total à affecter	20 661 522 euros

Affecté de la manière suivante :

Dividende	8 222 354 euros
Report à nouveau	12 439 168 euros
	20 661 522 euros

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 1,08 euro. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Ce dividende sera payable dans les 15 jours suivant votre approbation aux guichets de Lazard Frères Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005/2006	8 222 354 €		
2006/2007	11 572 202 €		
2007/2008	11 572 202 €		

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés tels qu'ils leur ont été présentés, approuve les comptes consolidés au 30 septembre 2009 laissant apparaître un bénéfice net consolidé de 19 702 403 millions d'euros (dont part du Groupe 19 705 474 millions d'euros).

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009, dans sa sixième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de la Société, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

- de conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;



- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires, dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 38 066 400 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tout accord et d'effectuer toute formalité.

### Sixième résolution

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de KPMG Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en remplacement KPMG SA, sis Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle – 92939 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

### Septième résolution

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Roderick Devlin, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer KPMG AUDIT IS SAS, sis Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle – 92939 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

## À caractère extraordinaire

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédants, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
2. Fixe à vingt-quatre (24) mois, à compter de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'au 10 mars 2012, la durée de validité de la présente autorisation.
3. Donne tout pouvoir au Directoire à l'effet de réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. La présente délégation expirera le 12 mai 2011.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.





5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L225-177 à L225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi.

2. Fixe à trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

3. Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

■ d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Manutan International et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce,

■ d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L225-185 du Code de Commerce.

4. Le nombre total des options pouvant être octroyé par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social existant au jour de la première attribution.

5. Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution.

6. Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :

■ ni dans le délai de dix (10) séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,

■ ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,

■ moins de vingt (20) séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

7. Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

8. Délègue tout pouvoir au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

■ fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R225-137 à R225-142 du Code de Commerce,

■ fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de dix (10) ans, à compter de leur date d'attribution,

■ prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois (3) mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,

■ accomplir ou faire accomplir tout acte et formalité à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,



■ sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

### Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L225-129-6 et L225-138-1 du Code de Commerce et L3332-18 et suivants du Code du Travail :

1. Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de Commerce) adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
3. Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 160 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L3332-25 et L3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix (10) ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toute mesure et procéder à toute formalité nécessaire.

### Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 12 des statuts « Directoire » comme suit :

#### Ancien alinéa

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de cinq au plus. »

#### Nouvel alinéa

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de sept au plus. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### Treizième résolution

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

## Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables, et de leurs proches, réalisées au cours du dernier exercice

### Articles L621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2008/2009 par les mandataires sociaux ou les hauts responsables de Manutan International ou par les personnes qui leur sont liées.





**EMERGENCY  
EXIT  
KEEP AREA CLEAR**



## **72** ■ Les comptes consolidés du groupe Manutan au 30 septembre 2009

- 72** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 74** Bilan consolidé
- 76** Compte de résultat consolidé
- 77** Tableau de variation des capitaux propres
- 78** Tableau de flux de trésorerie consolidé

## **79** ■ Annexe aux états financiers consolidés

- 79** Note 1 - Entité présentant les états financiers
- 79** Note 2 - Déclaration de conformité
- 79-80** Note 3 - Base de préparation
- 80** Note 4 - Recours à des estimations et aux jugements
- 80** Note 5 - Faits caractéristiques
- 81** Note 6 - Le groupe Manutan : périmètre de consolidation
- 81-85** Note 7 - Principales méthodes comptables
- 86-104** Note 8 - Notes aux états financiers consolidés
- 104** Note 9 - Sociétés formant le périmètre de consolidation
- 105** Note 10 - Événements postérieurs à la clôture
- 105** Note 11 - Récapitulatif des obligations et engagements
- 106** Note 12 - Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

## **107** ■ Les comptes de la Société mère au 30 septembre 2009

## **109** ■ Notes aux états financiers de Manutan International

## **118** ■ Renseignements concernant les filiales et les participations

## **120** ■ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## **121** ■ Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

## **122** ■ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés





# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manutan International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe aux états financiers mentionnent la méthode retenue par votre Société pour effectuer des tests de dépréciation sur les goodwill. Les modalités de calcul de la valeur d'utilité d'une Unité Génératrice de Trésorerie, la présentation qui en est faite en annexe ainsi que les conséquences sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2010

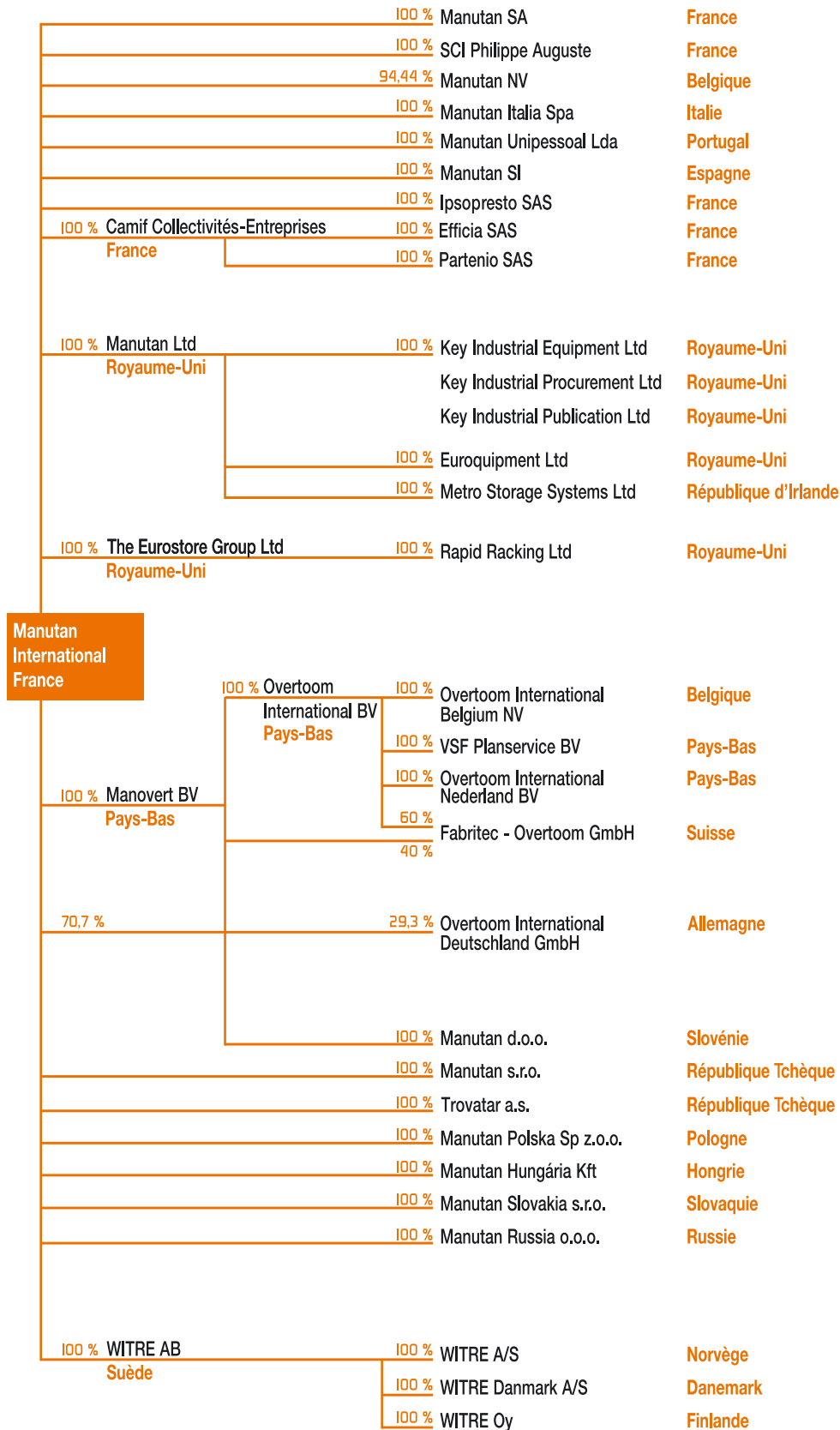
Courbevoie, le 29 janvier 2010

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire



## ORGANIGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2009



### Zone sud



### Zone ouest



### Zone centre



### Zone est



### Zone nord



## Actif

En milliers d'euros	Notes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	8.1 - 8.2	60 803	64 759	38 872
Autres immobilisations incorporelles	8.3	24 708	19 047	14 630
Immobilisations corporelles	8.3	40 141	44 339	31 546
Immeubles de placement	8.5	540	667	808
Actifs financiers non courants	8.6	17 648	998	769
Actifs d'impôts différés		2 668	2 391	2 786
		<b>146 508</b>	<b>132 201</b>	<b>89 410</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	8.7	28 135	33 349	30 399
Créances clients	8.7	108 564	95 801	92 048
Autres créances et comptes de régularisation	8.8	6 714	7 835	3 300
Créance d'impôt courant		6 514	285	198
Actifs financiers courants	8.9	0	0	25
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.10	23 315	30 393	20 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.10	51 177	68 720	109 145
Actifs détenus en vue de la vente		0	0	3 274
		<b>224 418</b>	<b>236 383</b>	<b>258 484</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>370 926</b>	<b>368 584</b>	<b>347 894</b>

# Capitaux propres et passif

En milliers d'euros	Notes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		217 889	197 853	174 355
Résultat		19 705	39 129	39 065
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	8.11	<b>258 618</b>	<b>258 005</b>	<b>234 443</b>
Intérêts minoritaires		160	201	784
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>258 778</b>	<b>258 206</b>	<b>235 228</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Passifs financiers non courants	8.12-8.13	9 033	12 079	1 831
Provisions pour avantages du personnel	8.14	2 226	614	4 587
Passifs d'impôts différés		1 304	1 454	4 646
		<b>12 564</b>	<b>14 147</b>	<b>11 064</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions pour autres passifs	8.15	5 516	1 315	2 032
Passifs financiers courants	8.12-8.13	5 912	2 943	4 104
Dettes fournisseurs		60 144	61 436	67 247
Autres dettes et comptes de régularisation	8.16	26 875	27 259	21 910
Impôts courants dus		1 137	3 279	5 181
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		0	0	1 129
		<b>99 584</b>	<b>96 232</b>	<b>101 603</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>112 148</b>	<b>110 379</b>	<b>112 666</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>370 926</b>	<b>368 584</b>	<b>347 894</b>

# 6 Groupe Manutan

## Compte de résultat consolidé exercice 2008/2009

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2008/2009</b>	<b>2007/2008</b>	<b>2006/2007</b>
<b>Chiffre d'affaires (HT)</b>	8.24	488 640	502 457	448 844
Coût des ventes		-306 993	-301 366	-272 742
<b>Marge commerciale</b>		181 647	201 091	176 103
Charges administratives et commerciales	8.17	-151 194	-150 379	-129 269
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	8.24	30 453	50 712	46 833
Autres produits et charges opérationnels	8.19	-2 030	1 361	8 392
<b>Résultat Opérationnel</b>	8.24	28 424	52 073	55 225
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 264	4 090	2 991
Coût de l'endettement financier brut		-775	-731	-87
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		488	3 359	2 904
Autres produits financiers	8.20	1 485	889	609
Autres charges financières	8.20	-1 302	-1 673	-1 396
<b>Résultat avant Impôt</b>		29 095	54 648	57 342
Impôt	8.21	-9 392	-15 674	-18 220
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		19 702	38 974	39 121
Minoritaires		-3	-155	56
Résultat part du Groupe		19 705	39 129	39 065
<b>Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues</b>				
De base ( <i>en euros</i> )		2,60	5,15	5,14
Dilué ( <i>en euros</i> )		2,60	5,15	5,14



# Groupe Manutan , Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2009

6

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consoli- dées	Résultat	Titres de l'entreprise consoli- dante	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2006</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>152 853</b>	<b>26 883</b>	<b>-1 029</b>	<b>199 730</b>	<b>759</b>
- Affectation du résultat			26 883	-26 883			
- Résultat de l'exercice				39 065		39 065	56
Dividendes versés (soit 1,08 euro par action)			-8 209			-8 209	-31
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 857			3 857	
Incidence des variations de périmètre							
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2007</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>175 384</b>	<b>39 065</b>	<b>-1 029</b>	<b>234 443</b>	<b>784</b>
- Affectation du résultat			39 065	-39 065			
- Résultat de l'exercice				39 129		39 129	-155
Dividendes versés (soit 1,52 euro par action)			-11 525			-11 525	-31
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-4 042			-4 042	
Incidence des variations de périmètre							-397
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2008</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>198 882</b>	<b>39 129</b>	<b>-1 029</b>	<b>258 005</b>	<b>201</b>
- Affectation du résultat			39 129	-39 129			
- Résultat de l'exercice				19 705		19 705	-3
Dividendes versés (soit 1,52 euro par action)			-11 520			-11 520	-38
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-6 972			-6 972	
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues					-600	-600	
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2009</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>219 519</b>	<b>19 705</b>	<b>-1 629</b>	<b>258 618</b>	<b>160</b>

## État consolidé des charges et produits comptabilisés au 30 septembre 2009

En milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	2006/2007
Écarts de conversion	-6 973	-4 759	-427
Paiements en actions et assimilés			64
Écarts actuariels sur engagement du personnel	257	724	4 220
Variation nette de juste valeur des instruments financiers	-256	-7	
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres</b>	<b>-6 972</b>	<b>-4 042</b>	<b>3 857</b>
Résultat de la période	19 702	38 974	39 121
<b>TOTAL DES PRODUITS/CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE</b>	<b>12 730</b>	<b>34 932</b>	<b>42 978</b>
Attribuables aux : Porteurs de capitaux propres de la société mère	12 733	35 087	42 922
Intérêts minoritaires	-3	-155	56
<b>TOTAL DES PRODUITS/CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE</b>	<b>12 730</b>	<b>34 932</b>	<b>42 978</b>

# 6 Groupe Manutan , Tableau de flux de trésorerie consolidé exercice 2008/2009

En milliers d'euros	Notes	2008/2009	2007/2008	2006/2007
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</b>		<b>66 715</b>	<b>105 999</b>	<b>66 726</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Capacité d'autofinancement	8.23-8.24	34 187	38 571	39 307
<i>Dont intérêts versés</i>		-895	-731	-562
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	8.23-8.24	-12 029	-12 489	9 027
<i>Dont décaissement d'impôt sur les sociétés</i>		-8 316	-2 121	2 805
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>22 158</b>	<b>26 082</b>	<b>48 334</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.24	-10 143	-7 799	-8 949
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.24	-6 918	-15 453	-5 802
Acquisitions d'immobilisations financières		-5 437	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles		14	1 749	19 540
Incidence des variations de périmètre	8.23	-7 368	-28 268	0
Autres opérations d'investissements		0	-228	0
Variation des dettes/créances sur immobilisations		-856	456	5 452
<b>Flux de trésorerie nécessités par les investissements</b>		<b>-30 707</b>	<b>-49 542</b>	<b>10 241</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		-11 519	-11 525	-8 209
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-38	-31	-31
Remboursement des dettes financières		-4 705	-3 000	-2 853
Augmentation des dettes financières		1 569	9 966	939
Achats et ventes de titres autodétenus		-600	0	0
Instruments financiers		-10	59	-25
<b>Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement</b>		<b>-15 303</b>	<b>-4 529</b>	<b>-10 180</b>
<b>Variation des actifs courants de gestion de trésorerie</b>		<b>7 078</b>	<b>-10 298</b>	<b>-8 500</b>
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		0	0	-451
Variation des écarts de conversion		-1 081	-995	-172
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>-17 855</b>	<b>-39 284</b>	<b>39 274</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>		<b>48 860</b>	<b>66 715</b>	<b>105 999</b>
<b>Trésorerie disponible du Groupe à la clôture</b>				
	8.10	<b>72 175</b>	<b>97 108</b>	<b>126 094</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets		48 860	66 715	105 999
Actifs courants de gestion de trésorerie		23 315	30 393	20 096

## NOTE 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2009, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, sis 32 bis boulevard de Picpus à Paris 12<sup>e</sup>, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

## NOTE 2 Déclaration de conformité

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne. Il n'y a pas de différence avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Directoire en date du 14 décembre 2009 et n'ont pas appelé de remarque de la part du Conseil de Surveillance. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010.

## NOTE 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2008 IAS 23 révisée « Coût d'emprunts » a été mise en application au niveau du Groupe de manière anticipée. Cette application par anticipation n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée dans ses états financiers les normes et interprétations suivantes au 30 septembre 2009 :

■ IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » qui traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon à des programmes de fidélisation des clients en vertu desquels le client peut utiliser des crédits pour l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application d'IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009/2010.

■ IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », qui introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« comprehensive income »). IAS 1 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009/2010 du Groupe.

■ IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations futures du Groupe :

- la définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises ;
- la contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat ;
- les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus ;
- toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat ;
- toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction. IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe.

■ IAS 27 révisée « États financiers consolidés » qui prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

■ IFRS 8 « Secteurs opérationnels » qui introduit l'« approche de la Direction » pour établir l'information sectorielle : IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe, requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. L'application de l'« approche de la Direction » ne changera pas l'information sectorielle présentée par le Groupe à ce jour.

■ Amendement d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sur les frais de publicité et de promotion qui impactera les états financiers semestriels du Groupe à compter de ceux établis sur la situation au 31 mars 2010. Cet amendement n'aura en revanche aucun impact sur les états financiers annuels. Suite aux analyses réalisées, il ressort en application de l'amendement qu'une grande partie du coût des catalogues sera supportée par le Groupe au cours du premier semestre de chaque exercice contre actuellement une répartition uniforme du coût sur chaque semestre. Les données comparatives au 31 mars 2009 seront modifiées dans les états financiers établis au 31 mars 2010 pour permettre une correcte comparaison. La non anticipation de l'application de l'amendement d'IAS 38 n'a aucun impact sur les états financiers du Groupe établis au 30 septembre 2009.

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers et ne peuvent pas être raisonnablement estimés au 30 septembre 2009.

## NOTE 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre des tests d'impairment, de la valorisation du montant des provisions pour autres passifs, des provisions pour dépréciations des stocks et des impôts différés actifs. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## NOTE 5 Faits caractéristiques

En avril 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Camif Collectivités. Cette opération permet de consolider la position du Groupe comme « le » généraliste de la Vente à Distance aux entreprises et collectivités en Europe. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres et ne remet pas en cause la solide position financière du Groupe. Les informations financières pro forma sont présentées dans les annexes consolidées au 30 septembre 2009 conformément au Règlement Général de l'AMF (cf. note 8.2 sur le « Regroupement d'entreprises »).

Les travaux de construction du futur Centre Européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) basé à Gonesse dans le Val-d'Oise ont débuté en juillet 2009. L'ensemble immobilier de plus de 55 000 m<sup>2</sup> sera composé de bureaux et d'une plateforme logistique équipée des dernières technologies de gestion d'entrepôts. Le site d'exploitation sera opérationnel mi-2011.

Le Groupe a dû faire face à la crise économique et financière mondiale d'une ampleur exceptionnelle au cours de l'exercice qui s'est notamment traduite par une baisse du chiffre d'affaires de 15,9 % à périmètre et change constants. Afin de préserver sa rentabilité, le Groupe a mis en place un programme ambitieux de réduction de la structure de coûts. La déclinaison des plans d'économies sur l'ensemble des filiales du Groupe aura été un succès, l'objectif initial ayant été atteint et la rentabilité opérationnelle courante ressortant à plus de 7 % du chiffre d'affaires à périmètre constant.



## NOTE 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Les sociétés Camif Collectivités, Efficia et Partenio ont intégré le périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. 100 % des titres et des droits de vote étant détenus par Manutan International, elles sont toutes trois consolidées par intégration globale (cf. note 8.2 sur le « Regroupement d'entreprises »).

Le périmètre de consolidation est détaillé à la note 9.

## NOTE 7 Principales méthodes comptables

### 7.1 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

### 7.2 Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2009, à l'exception de la SCI Philippe Auguste et de Manutan o.o.o en Russie dont les exercices s'achèvent le 31 décembre et pour lesquelles une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009.

### 7.3 Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période,
- les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

### 7.4 Goodwill

La différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Le coût d'acquisition comprend les frais, nets d'impôts, directement liés à l'acquisition ainsi que l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwills. La valeur recouvrable est calculée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est le WACC calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

## 7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de 1 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

## 7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 25 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

## 7.7 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location-simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

## 7.8 Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## 7.9 Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique en fonction de leur antériorité.

## 7.10 Stocks

Les stocks sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- les articles périmés,
- les articles à faible rotation,
- les articles mis en exposition ou en consigne.

### 7.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en autres produits/charges ;
- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tels, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en autres produits/charges.

### 7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à 3 mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre 3 et 12 mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciers « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du « tableau des flux de trésorerie » et en annexe note 8.10 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

### 7.13 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

### 7.14 Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charge du personnel ».

## 7.15 Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

### Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondent aux cotisations enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

### Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

## 7.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tel que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

## 7.17 Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

## 7.18 Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date du routage de ces derniers.

## 7.19 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'Entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrélés de l'activité courante du Groupe.

## 7.20 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits et charges liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les charges d'intérêts sur les emprunts ;
- le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change.

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les plus ou moins-values sur cessions et mouvements des dépréciations des actifs financiers ;
- les produits et charges liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes ou gains de change sur les éléments non couverts ;
- les produits et charges liés aux actifs courants de gestion de trésorerie.



## 7.21 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

### Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

### Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégrée, qu'elle forme avec Manutan (France), Ipsopresto, au sens de l'article 223-A du Code Général des Impôts. Camif Collectivités et Efficia ont intégré ce périmètre rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 7.22 Résultat comptable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déductions faites des actions autodétenues.

## 7.23 Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays alliant proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations inter-zones, ainsi que les activités des entités non opérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne « Autres ».

Afin d'améliorer la lisibilité de la performance, le Groupe communique autour de 5 zones opérationnelles composant son périmètre.

Ces zones géographiques regroupent les pays suivants :

- Nord : Suède, Norvège, Danemark, Finlande ;
- Centre : Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- Est : République Tchèque, Slovaquie, Pologne, Hongrie, Russie ;
- Sud : France, Italie, Portugal, Belgique (Manutan), Espagne ;
- Ouest : Royaume-Uni, République d'Irlande ;
- Autres : holdings et éliminations opérations inter-zones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque Manutan perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

## NOTE 8 Notes aux états financiers consolidés

### 8.1 Goodwill

En milliers d'euros	Date d'acquisition	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/2009
<b>Valeur nette</b>							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Ouest	(1)	30 230			-3 955		26 274
UGT Est	(2)	1 933					1 933
<b>TOTAL</b>		<b>64 759</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 955</b>	<b>0</b>	<b>60 803</b>
<b>Dépréciation</b>							
UGT Centre							0
UGT Ouest							0
UGT Est							0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>		<b>64 759</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 955</b>	<b>0</b>	<b>60 803</b>

(1) 2 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999 et 2007/2008.

(2) 3 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.

Au 30 septembre 2009, une hypothèse de croissance à l'infini limitée à 2 % par an des cash-flows pour la valeur terminale a été retenue. Le taux d'actualisation appliqué en 2008/2009 varie de 7,29 % (UGT Est et Centre) à 7,30 % (UGT Ouest) en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé.

Les résultats de ces tests n'ont pas conduit à déprécier les valeurs résiduelles.

La sensibilité des tests de dépréciation à une variation des principales hypothèses a été analysée. L'hypothèse dont la variation est la plus sensible est le taux d'actualisation sur :

- l'UGT Est une variation de + 1,4 point du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable ;
- l'UGT Ouest une variation de + 0,8 point du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable ;
- l'UGT Centre une variation de + 8,5 points du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable.

### 8.2 Regroupement d'entreprises

#### Acquisition de Camif Collectivités

Le Groupe a procédé, le 1<sup>er</sup> avril 2009, à l'acquisition de 100 % des titres de la société Camif Collectivités.

La valeur des actifs et passifs identifiables de Camif Collectivités et du badwill provisoire à la date d'acquisition est résumée ci-dessous :

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	Ajustement de valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis	5 592	0	5 592
Dont actifs non courants	4 891	0	4 891
Dont actifs courants	32 045	0	32 045
Dont passifs non courants	-1 666	0	-1 666
Dont passif courants	-29 678	0	-29 678
Badwill provisoire	-2 476	0	-2 476
<b>COÛTS D'ACQUISITION</b>	<b>3 116</b>	<b>0</b>	<b>3 116</b>

Les valeurs nettes comptables ont été évaluées selon les IFRS en vigueur à la date d'acquisition. L'ensemble des actifs et passifs ont fait l'objet d'évaluation à la juste valeur dont les résultats n'ont pas conduit à ajuster les valeurs nettes comptables.

Le coût total d'acquisition de 3,1 millions d'euros se décompose en :

- prix d'acquisition des titres pour 2,3 millions d'euros ;
- coûts d'acquisition nets directement attribuables à l'opération pour 0,8 million d'euros.

Au 30 septembre 2009, le badwill provisoire résultant de l'acquisition de Camif Collectivités a été comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels ». En application de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, ce badwill est susceptible d'être modifié jusqu'au 30 septembre 2010.

Depuis la date d'acquisition, la société Camif Collectivités a contribué pour -0,2 million d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé, et pour 68,9 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

### Information pro forma

En millions d'euros	Groupe Manutan publié 30/09/2008	Groupe Manutan publié <sup>(1)</sup> 30/09/2009	Groupe Manutan pro forma <sup>(2)</sup> 30/09/2009
Chiffre d'affaires	502,5	488,6	549,7
Marge commerciale	201,1	181,6	195,1
Résultat opérationnel courant	50,7	30,5	26,9
Résultat net part du Groupe	39,1	19,7	15,8

(1) Comprenant Camif Collectivités et ses filiales à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

(2) Comprenant Camif Collectivités et ses filiales à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes pro forma ont été les suivantes :

- Intégration dans le périmètre de consolidation du groupe Manutan des entités Camif Collectivités, Efficia et Partenio à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.
- Coût d'acquisition et mode de financement inchangés.
- Camif Collectivités et Efficia sont pris en compte dans l'intégration fiscale du groupe Manutan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ces comptes pro forma ont été établis en conformité avec les principes comptables du groupe Manutan applicables au 30 septembre 2009 et ont fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

## 8.3 Immobilisations

### Autres immobilisations incorporelles

#### Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
<b>Valeurs brutes</b>							
Logiciels	34 811	1 435	1 754	-1 261	3 656	-85	40 310
Immobilisations en cours	13 520	8 445	1 155	-2 813	-3 657	-16	16 634
Autres	200	263	9		5	-39	438
<b>TOTAL</b>	<b>48 531</b>	<b>10 143</b>	<b>2 918</b>	<b>-4 074</b>	<b>4</b>	<b>-140</b>	<b>57 382</b>
<b>Amortissements</b>							
Logiciels	-29 314	-2 745	-1 607	1 129		53	-32 484
Autres	-170	-50	-4		-4	37	-190
<b>TOTAL</b>	<b>-29 483</b>	<b>-2 795</b>	<b>-1 611</b>	<b>1 129</b>	<b>-4</b>	<b>90</b>	<b>-32 674</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>19 047</b>	<b>7 349</b>	<b>1 306</b>	<b>-2 944</b>		<b>-50</b>	<b>24 708</b>

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le projet de système d'information (déjà déployé en partie sur la zone Ouest au cours de l'exercice 2007/2008), soit 14 759 milliers d'euros à fin septembre 2009, mené par le Groupe et à ce stade en cours de développement :

- La nouvelle plateforme e-business qui permettra de supporter l'ensemble des sites Web du Groupe avec les dernières fonctionnalités et technologies disponibles sur le marché sera déployée au cours du prochain exercice.
- La nouvelle application commune au Groupe de gestion des contenus et de la publication sera aussi déployée sur une partie des filiales en 2010.

La diminution des immobilisations en cours correspond essentiellement à la mise en service d'une partie de la solution, corrélativement reclassée sur la ligne « logiciels » pour un montant de 3 657 milliers d'euros, et à la dépréciation d'applications dont la génération d'avantages futurs n'est plus avérée à la date de la clôture de l'exercice.

### Variations de l'exercice 2007/2008

En milliers d'euros	30/09/2007	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2008
<b>Valeurs brutes</b>							
Logiciels	38 165	909		-8 906	4 708	-64	34 811
Immobilisations en cours	11 333	6 889			-4 708	6	13 520
Autres	92	1	145			-38	200
<b>TOTAL</b>	<b>49 590</b>	<b>7 799</b>	<b>145</b>	<b>-8 906</b>		<b>-97</b>	<b>48 531</b>
<b>Amortissements</b>							
Logiciels	-34 895	-2 633		8 170		44	-29 314
Autres	-65	-11	-131			37	-170
<b>TOTAL</b>	<b>-34 959</b>	<b>-2 644</b>	<b>-131</b>	<b>8 170</b>		<b>81</b>	<b>-29 483</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>14 630</b>	<b>5 155</b>	<b>13</b>	<b>-736</b>		<b>-15</b>	<b>19 047</b>

### Immobilisations corporelles

#### Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	9 999		163			-320	9 843
Constructions	39 156	1 743	1 879			-1 447	41 331
Installations et agencements	11 574	968	884	226	-16	-516	13 121
Matériels informatiques	11 368	1 778	739	-1 163		-272	12 449
Autres immobilisations corporelles	10 219	5 346	1 494	-10 038		-67	6 954
<b>TOTAL</b>	<b>82 316</b>	<b>9 835</b>	<b>5 159</b>	<b>-10 975</b>	<b>-16</b>	<b>-2 621</b>	<b>83 698</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>							
Terrains							
Constructions	-17 204	-2 046	-713			615	-19 348
Installations et agencements	-8 052	-1 009	-753	-232	16	447	-9 584
Matériels informatiques	-8 821	-1 469	-690	1 252		213	-9 515
Autres immobilisations corporelles	-3 901	-431	-1 005	176		50	-5 111
<b>TOTAL</b>	<b>-37 977</b>	<b>-4 955</b>	<b>-3 162</b>	<b>1 196</b>	<b>16</b>	<b>1 325</b>	<b>-43 557</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>44 339</b>	<b>4 880</b>	<b>1 998</b>	<b>-9 779</b>		<b>-1 297</b>	<b>40 141</b>

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises d'une valeur nette de 2 millions d'euros concernent la société Camif Collectivités.

Le groupe Manutan a décidé au cours de l'exercice 2008/2009 de financer le projet immobilier de Centre Européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) par un crédit-bail d'une durée de 12 années. Au 30 septembre 2009, l'ensemble immobilier est en cours de construction. Le contrat de crédit-bail prendra effet à la date de livraison de la première tranche des bâtiments, prévue en juin 2010, et sera comptabilisé à partir de cette date dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IAS 17.

Ainsi, au cours de l'exercice 2008/2009, le crédit-bailleur a remboursé au groupe Manutan les dépenses initialement engagées dans le cadre de ce projet, ce qui se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par une diminution des « autres immobilisations corporelles » pour un montant de 9,6 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe Manutan a versé au crédit-bailleur 15 millions d'euros d'« avance preneur » conformément au contrat. Cette avance est comptabilisée en augmentation des immobilisations financières (cf. note 8.6) au 30 septembre 2009.



## Variations de l'exercice 2007/2008

En milliers d'euros	30/09/2007	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2008
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	5 449	4 643				-93	9 999
Constructions	32 356	4 847	2 780			-828	39 156
Installations et agencements	10 322	1 445	1 194	-965		-421	11 574
Matériels informatiques	12 468	1 681	1 078	-3 669		-189	11 368
Autres immobilisations corporelles	7 947	2 836	125	-614		-76	10 219
<b>TOTAL</b>	<b>68 542</b>	<b>15 453</b>	<b>5 177</b>	<b>-5 249</b>		<b>-1 607</b>	<b>82 316</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>							
Terrains							
Constructions	-14 927	-1 579	-1 208			510	-17 204
Installations et agencements	-7 526	-783	-1 073	953		376	-8 052
Matériels informatiques	-10 322	-1 298	-971	3 629		141	-8 821
Autres immobilisations corporelles	-4 221	-254	-125	635		66	-3 901
<b>TOTAL</b>	<b>-36 996</b>	<b>-3 914</b>	<b>-3 378</b>	<b>5 218</b>		<b>1 093</b>	<b>-37 977</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>31 546</b>	<b>11 538</b>	<b>1 800</b>	<b>-31</b>		<b>-514</b>	<b>44 339</b>

## 8.4 Contrats de location-financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondants à des contrats de location-financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	198				-198		
Constructions	6 641	1 122			-473	-389	6 901
Installations et agencements	952				-331	-6	614
Matériels informatiques	139	880					1 019
Autres immobilisations corporelles	4	240	1 196	-243			1 198
<b>TOTAL</b>	<b>7 934</b>	<b>2 242</b>	<b>1 196</b>	<b>-243</b>	<b>-1 002</b>	<b>-396</b>	<b>9 732</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains							
Constructions	-3 842	-624			217	183	-4 066
Installations et agencements	-921	-85			331	2	-674
Matériels informatiques	-139	-185					-324
Autres immobilisations corporelles	-2	-175	-724	225			-675
<b>TOTAL</b>	<b>-4 904</b>	<b>-1 069</b>	<b>-724</b>	<b>225</b>	<b>548</b>	<b>184</b>	<b>-5 739</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 031</b>	<b>1 173</b>	<b>472</b>	<b>-17</b>	<b>-454</b>	<b>-211</b>	<b>3 993</b>

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises d'une valeur nette de 0,5 million d'euros concernent des véhicules de société détenus par Camif Collectivités dans le cadre d'un contrat de location-financement.

## 8.5 Immeubles de placement

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas-sement	Variation de change	30/09/2009
Immeubles de placement	1 497					-196	1 301
Dépréciations immeubles de placement	-830	-41				110	-761
<b>Immeubles de placement net</b>	<b>667</b>	<b>-41</b>				<b>-86</b>	<b>540</b>

Les immeubles de placement sont constitués :

- d'un terrain non utilisé (12 400 m<sup>2</sup>) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 870 milliers d'euros.
- d'une partie des locaux de bureaux (2 628 m<sup>2</sup>) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 1 430 milliers d'euros.

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles.

Les produits locatifs s'élèvent sur la période à 155 milliers d'euros, les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles de 29 milliers d'euros.

## 8.6 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas-sement	Variation de change	30/09/2009
<b>Valeurs brutes</b>							
Autres immobilisations financières	998	15 063	1 816				17 878
<b>TOTAL</b>	<b>998</b>	<b>15 063</b>	<b>1 816</b>				<b>17 878</b>
<b>Amortissements</b>							
Autres immobilisations financières	0		-230				-230
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>-230</b>				<b>-230</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>998</b>	<b>15 063</b>	<b>1 586</b>				<b>17 648</b>

L'augmentation des immobilisations financières est liée à « l'avance preneur », versée dans le cadre du financement par crédit-bail de l'ensemble immobilier (cf. note 8.3).

## 8.7 Valeurs d'exploitation

### Stocks de marchandises

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Valeurs brutes	31 352	36 389	32 849
Provisions <sup>(1)</sup>	-3 217	-3 039	-2 450
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>28 135</b>	<b>33 349</b>	<b>30 399</b>

(1) La variation des provisions pour dépréciation du stock entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 se décompose en augmentation pour +818 milliers d'euros (dont 248 milliers d'euros liés au regroupement d'entreprises), en diminution pour -508 milliers d'euros et en variation de change pour -132 milliers d'euros.

**Créances clients**

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Valeurs brutes	111 673	98 190	95 115
Provisions <sup>(1)</sup>	-3 109	-2 389	-3 068
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>108 564</b>	<b>95 801</b>	<b>92 048</b>

(1) La variation des provisions sur créances clients entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 est due à une augmentation pour + 1 255 milliers d'euros (dont 909 milliers d'euros liés au regroupement d'entreprises), à une diminution pour - 499 milliers d'euros et à une variation de change pour - 36 milliers d'euros.

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

**Exercice 2008/2009**

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	111 673	104 304	3 371	2 118	1 879
Provisions	-3 109	-381	-435	-804	-1 489
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>108 564</b>	<b>103 923</b>	<b>2 937</b>	<b>1 314</b>	<b>390</b>

**Exercice 2007/2008**

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	98 190	83 788	9 186	4 341	875
Provisions	-2 389	0	-589	-1 094	-706
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>95 801</b>	<b>83 788</b>	<b>8 597</b>	<b>3 247</b>	<b>593</b>

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatif aux créances clients figure en note 8.25.

**8.8 Autres créances et comptes de régularisation**

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Charges constatées d'avance	5 221	4 568	2 681
Autres créances	1 492	3 266	619
<b>TOTAL</b>	<b>6 714</b>	<b>7 835</b>	<b>3 300</b>

**8.9 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs**

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Actifs évalués en juste valeur par résultat			Actifs détenus jusqu'à l'échéance			Prêts et créances			Juste valeur		
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Actifs financiers non courants</b> (note 8.6)															
Prêts, cautionnements, autres créances	17 648	998	769							17 648	998	769	17 648	998	769
<b>Créances clients</b> (note 8.7)	108 564	95 801	92 048							108 564	95 801	92 048	108 564	95 801	92 048
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b> (note 8.8)	6 714	7 835	3 300							6 714	7 835	3 300	6 714	7 835	3 300
<b>Actifs financiers courants</b>															
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	0	0	25										0	0	25
Actifs courants de gestion de trésorerie	23 315	30 393	20 095				23 315	30 393	20 095				23 315	30 393	20 095
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b> (note 8.10)	51 177	68 720	109 145	51 177	68 720	109 145							51 177	68 720	109 145
Autres actifs (actifs immobilisés, impôts et stocks)	163 508	164 837	119 239										163 508	164 837	119 239
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>370 926</b>	<b>368 584</b>	<b>344 621</b>	<b>51 177</b>	<b>68 720</b>	<b>109 145</b>	<b>23 315</b>	<b>30 393</b>	<b>20 095</b>	<b>132 925</b>	<b>104 634</b>	<b>96 117</b>	<b>370 926</b>	<b>368 584</b>	<b>344 621</b>

## 8.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie, c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- Les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2009, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunéré. Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (ie. à maturité comprise entre 3 et 12 mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Comptes bancaires courants	28 465	23 877	22 653
Valeurs mobilières de placement	19 458	39 599	76 321
Dépôts	3 253	5 244	10 171
<b>Total trésorerie actif</b>	<b>51 177</b>	<b>68 720</b>	<b>109 145</b>
Concours bancaires courants	2 317	2 006	3 147
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>48 860</b>	<b>66 715</b>	<b>105 999</b>
Actifs courants de gestion de trésorerie	23 315	30 393	20 095
<b>Total trésorerie disponible</b>	<b>72 175</b>	<b>97 109</b>	<b>126 094</b>
Dettes financières	12 236	12 997	2 788
<b>SOLDE FINANCIER NET</b>	<b>59 939</b>	<b>84 111</b>	<b>123 306</b>

## 8.11 Variation des capitaux propres du Groupe

### Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2009 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2008/2009. La part de capital détenue par le public est de 26,45 %.

### Actions autodétenues

10 562 actions autodétenues et provenant de la fusion-absorption avec Manupar en 1998 ont été imputées sur les capitaux propres du Groupe. Au cours de l'exercice 2008/2009, Manutan International s'est portée acquéreur sur le marché de 15 000 actions propres portant à 25 562 le nombre total d'actions autodétenues imputées sur les capitaux propres du Groupe. L'acquisition de ces 15 000 actions propres s'est faite dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites courant sur les exercices 2008/2009 et 2009/2010 et soumis aux critères de performance suivants :

- maintien du résultat opérationnel courant (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires ;
- maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

Désignation du plan (en nombre d'actions)	30/09/2008	Attributions	Extinctions	Exercices	Extinctions suite à non exercices	30/09/2009	Exerçables
<b>Plan d'attribution gratuite d'actions n°2 janvier 2009</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>

- Date de décision d'attribution des actions : 15 janvier 2009.
- Date d'attribution effective : 15 janvier 2011.
- Date de première cession possible : 15 janvier 2013.
- Coût unitaire d'acquisition des actions par Manutan International sur le marché : 40 euros.
- Juste valeur de l'avantage à la date de décision d'attribution : 32,42 euros.

### Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond à :

- la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette négative de 6 941 milliers d'euros) ;
- la différence entre les cours de clôture et moyens des devises appliqués à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette négative de 32 milliers d'euros).



## 8.12 Passifs financiers

### Analyse par catégorie de dettes

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 116	9 989	910
Dettes sur biens loués capitalisés	2 917	2 089	921
Concours bancaires			
Instruments financiers			
<b>PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>9 033</b>	<b>12 079</b>	<b>1 831</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 463	849	902
Dettes sur biens loués capitalisés	740	70	56
Concours bancaires	2 317	2 006	3 147
Instruments financiers	392	18	0
<b>PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>5 912</b>	<b>2 943</b>	<b>4 104</b>

### Analyse par devise

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Couronne tchèque	686	92	1 003
Euro	11 965	12 317	4 932
GBP	2 280	2 611	0
Florin hongrois	14	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14 945</b>	<b>15 021</b>	<b>5 935</b>

Une évaluation de l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change est donnée à la note 8.25 « objectifs et politiques de gestion des risques financiers ».

### Dettes couvertes par des sûretés réelles

Les dettes couvertes par des sûretés réelles correspondent aux dettes sur biens loués capitalisés pour 3 657 milliers d'euros.

## 8.13 Juste valeur des instruments financiers et autres passifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Passifs évalués en juste valeur par résultat			Dettes fournisseurs et autres dettes			Passifs comptabilisés au coût amorti			Juste valeur		
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Passifs financiers non courants</b>															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 116	9 989	910							6 116	9 989	910	6 116	9 989	910
Dettes sur biens loués capitalisés	2 917	2 090	921							2 917	2 090	921	2 917	2 090	921
Instruments financiers dérivés	0	0	0												
<b>Passifs financiers courants</b>															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 463	849	902							2 463	849	902	2 463	849	902
Dettes sur biens loués capitalisés	740	70	56							740	70	56	740	70	56
Instruments financiers dérivés	392	18	0	392	18	0							392	18	0
<b>Dettes fournisseurs</b>	60 144	61 436	67 247				60 144	61 436	67 247				60 144	61 436	67 247
<b>Autres dettes</b>	26 875	27 259	21 910				26 875	27 259	21 910				26 875	27 259	21 910
<b>Concours bancaires courants</b>	2 317	2 006	3 147							2 317	2 006	3 147	2 317	2 006	3 147
<b>Autres passifs (provisions et impôts)</b>	10 184	6 661	17 575										10 184	6 661	17 575
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>112 148</b>	<b>110 379</b>	<b>112 666</b>	<b>392</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>87 019</b>	<b>88 696</b>	<b>89 157</b>	<b>14 553</b>	<b>15 006</b>	<b>5 935</b>	<b>112 148</b>	<b>110 379</b>	<b>112 666</b>

## Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan			Moins d'un an			Entre un et cinq ans			Au-delà de cinq ans		
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Passifs financiers</b>												
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 579	10 837	1 812	2 463	849	902	5 154	7 739	910	962	2 250	0
Dettes sur biens loués capitalisés	3 657	2 160	976	740	70	56	2 917	2 090	921			
Instruments financiers dérivés	392	18	0	392	18	0						
<b>Dettes fournisseurs</b>	60 144	61 436	67 247	60 144	61 436	67 247						
<b>Autres dettes</b>	26 875	27 259	21 910	26 875	27 259	21 910						
<b>Concours bancaires courants</b>	2 317	2 006	3 147	2 317	2 006	3 147						

## 8.14 Les avantages du personnel

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Engagements de retraite	1 836	340	4 335
Médailles du travail	390	274	252
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>2 226</b>	<b>614</b>	<b>4 587</b>

L'augmentation des engagements de retraite et des médailles du travail observée par rapport au 30 septembre 2008 résulte de l'intégration des engagements supportés par Camif Collectivités pour 1,6 million d'euros concernant principalement des indemnités de fin de carrière.

Au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Nederland a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel. Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, compte tenu des critères posés par IAS 19 d'une part et des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme relevant d'un régime à contributions définies, ainsi aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2009. Enfin, la Direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

## 8.15 Provisions pour autres passifs

### Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Dotations	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2009
Litiges salariaux	423	167	-133	-417	244	0	284
Retours marchandises	379	38	-19	0	446	-2	843
Restructuration	82	3 507	-35	0	0	0	3 554
Juridique et fiscal	0	159	-6	-4	10	0	159
Financier	5	-1	0	0	0	0	4
Autres risques	425	118	-134	0	280	-17	673
<b>TOTAL</b>	<b>1 315</b>	<b>3 988</b>	<b>-327</b>	<b>-421</b>	<b>980</b>	<b>-18</b>	<b>5 516</b>

La variation par voie de regroupement d'entreprises concerne les provisions supportées par Camif Collectivités à hauteur de 980 milliers d'euros.

La variation des coûts de restructuration enregistrée sur l'exercice correspond à des coûts sociaux et à des indemnités de départ de dirigeants.

## Variations de l'exercice 2007/2008

En milliers d'euros	30/09/2007	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation de change	30/09/2008
Litiges salariaux	956	0	-533	0	0	423
Retours marchandises	353	47	-21	0	1	379
Restructuration	0	82	0	0	0	82
Juridique et fiscal	14	-14	0	0	0	0
Financier	5	0	0	0	0	5
Autres risques	704	9	-182	-83	-24	425
<b>TOTAL</b>	<b>2 032</b>	<b>124</b>	<b>-736</b>	<b>-83</b>	<b>-23</b>	<b>1 315</b>

## Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

## 8.16 Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Fournisseurs immobilisations	534	1 361	1 296
Dettes fiscales et sociales	14 847	14 631	9 062
Taxe sur le chiffre d'affaires	5 509	4 530	3 213
Clients, avoir à établir	587	1 179	968
Provisions frais généraux	3 880	2 228	4 414
Autres dettes diverses	1 517	3 330	2 957
<b>TOTAL</b>	<b>26 875</b>	<b>27 259</b>	<b>21 910</b>

Au 30 septembre 2009, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à 1 an.

## 8.17 Charges administratives et commerciales

Les provisions pour risques et charges sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 677 milliers d'euros en 2008/2009, pour 1 433 milliers d'euros en 2007/2008 et pour 1 481 milliers d'euros en 2006/2007.

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Autres achats externes	-65 293	-66 411	-55 518
Impôts et taxes	-3 132	-3 625	-2 616
Frais de personnel	-73 032	-73 420	-64 652
Dotations aux amortissements	-7 788	-6 962	-6 053
Dotations/reprises sur provisions	207	759	-395
Autres produits et charges	-2 156	-720	-35
<b>TOTAL</b>	<b>-151 194</b>	<b>-150 379</b>	<b>-129 269</b>

## 8.18 Frais de personnel

Répartition des effectifs	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Employés	1 106	1 093	958
Cadres	385	277	261
<b>TOTAL</b>	<b>1 491</b>	<b>1 370</b>	<b>1 219</b>

Analyse des effectifs par zone	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	63	61	53
Centre	350	369	358
Est	85	87	73
Sud	756	614	557
Ouest	184	192	137
Autres	51	46	41
<b>TOTAL</b>	<b>1 491</b>	<b>1 370</b>	<b>1 219</b>

L'augmentation des effectifs sur la zone Sud est en grande partie la résultante de l'acquisition de la société Camif Collectivités.

Effectif Hommes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	30	30	29
Centre	253	277	264
Est	37	38	31
Sud	341	289	262
Ouest	120	119	78
Autres	31	28	24
<b>TOTAL</b>	<b>812</b>	<b>781</b>	<b>688</b>

Effectif Femmes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	33	31	24
Centre	98	91	94
Est	48	49	42
Sud	415	326	296
Ouest	64	73	59
Autres	20	18	16
<b>TOTAL</b>	<b>679</b>	<b>589</b>	<b>531</b>

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	7	5
Centre	13	31
Est	11	14
Sud*	292	150
Ouest	51	59
Autres	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>382</b>	<b>262</b>

\* Les entrées sur la zone Sud sont pour 172 liées à l'acquisition de Camif Collectivités.



**Répartition des charges de personnel**

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Employés	-42 046	-42 706	-38 760
Cadres	-30 986	-30 713	-25 892
<b>TOTAL</b>	<b>-73 032</b>	<b>-73 420</b>	<b>-64 652</b>

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de gestion de la Société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 1 284 845 euros en 2008/2009 et à 1 238 886 euros en 2007/2008. Les jetons de présence et rémunérations versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 161 milliers d'euros pour l'exercice 2008/2009 et à 164 milliers d'euros pour l'exercice 2007/2008.

**Chiffre d'affaires par effectif**

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	371	456	428
Centre	376	425	404
Est	213	328	326
Sud	368	399	403
Ouest	242	275	317
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>367</b>	<b>368</b>

**8.19 Autres produits et charges opérationnels**

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Plus-value sur vente actifs non courants	935	1 087	8 392
Clôture du fonds de pension – Hollande	0	1 576	0
Coûts de restructuration	-5 441	-1 302	0
Badwill sur acquisition Camif Collectivités	2 476	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-2 030</b>	<b>1 361</b>	<b>8 392</b>

Les coûts de restructuration enregistrés sur l'exercice correspondent à des coûts sociaux et à des indemnités de départ de dirigeants.

**8.20 Autres produits et charges financières**

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Gains de change	725	793	609
Autres produits financiers	760	96	0
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 485</b>	<b>889</b>	<b>609</b>
Pertes de change	-1 302	-1 285	-1 396
Autres charges financières	0	-388	0
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>-1 302</b>	<b>-1 673</b>	<b>-1 396</b>

## 8.21 Impôt

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

En %	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Impôt selon le taux théorique	34,43	34,43	34,43
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	-0,48	-0,78	0,61
Pertes non activées	2,66	1,38	0,82
Utilisation des pertes	-0,29	-0,97	-0,64
Écarts de taux d'imposition	-4,04	-5,36	-3,44
<b>TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ</b>	<b>32,28</b>	<b>28,70</b>	<b>31,78</b>

Compte tenu du caractère incertain de leur récupérabilité à la date de clôture des comptes, les actifs nets d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables, d'amortissements réputés différés ou de moins-values à long terme non imputées représentent un actif potentiel de l'ordre de 5 976 milliers d'euros au 30 septembre 2009.

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 9 392 milliers d'euros dont 8 932 milliers d'euros d'impôt exigible et 460 milliers d'euros de charge d'impôt différé.

## 8.22 Résultat par action

	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	19 705	39 129	39 065
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 591 479	7 602 729	7 601 173
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)</b>	<b>2,60</b>	<b>5,15</b>	<b>5,14</b>
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)</b>	<b>2,60</b>	<b>5,15</b>	<b>5,14</b>

## 8.23 Tableau de financement

### Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Bénéfice consolidé de l'exercice	19 702	38 974	39 121
Amortissements et provisions d'exploitation (net)	7 789	6 604	5 528
Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	0	0	0
Autres provisions (net)	3 610	-6 660	3 254
Produits des cessions d'actifs	-14	-2 868	-19 540
Valeur comptable des actifs cédés	3 100	2 521	10 943
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>34 187</b>	<b>38 571</b>	<b>39 307</b>

### Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Ressources (+)	Emplois (-)	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Stocks (net)			8 704	-1 505	-2 089
Créances clients (net)			7 815	-4 480	-13 088
Autres créances			1 742	-1 153	-581
Dettes fournisseurs (net)			-17 019	-6 389	17 673
Dettes et créances d'impôt société			-8 316	-2 121	2 805
Autres dettes			-4 955	3 160	4 307
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-12 029</b>	<b>-12 489</b>	<b>9 027</b>
<b>VARIATION DES DETTES/CRÉANCES SUR IMMOBILISATIONS</b>			<b>-856</b>	<b>456</b>	<b>5 452</b>

## Incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Prix de cession dont:</b>		1 119	
Société Bott		1 119	
<b>Prix d'acquisition dont:</b>	-3 116	-27 801	
Société Rapid Racking		-27 801	
Société Camif Collectivités	-3 116		
<b>Trésorerie des filiales acquises ou cédées dont:</b>	-4 252	-1 586	
Société Bott		-2 359	
Société Rapid Racking		773	
Société Camif Collectivités	-4 252		
<b>TOTAL</b>	<b>-7 368</b>	<b>-28 268</b>	

## 8.24 Informations sectorielles

## Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30/09/2009	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2008	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2007	Dont transactions avec d'autres zones
Nord	23 493	253	27 867	323	22 826	328
Centre	131 674	5 744	156 964	6 424	144 629	5 547
Est	18 120	0	28 686	0	23 641	2
Sud	278 259	1 405	244 717	1 835	223 492	3 299
Ouest	44 555	60	52 860	55	43 541	110
Autres	-7 462	0	-8 637	0	-9 286	0
<b>TOTAL</b>	<b>488 640</b>	<b>7 462</b>	<b>502 457</b>	<b>8 637</b>	<b>448 844</b>	<b>9 286</b>

En %	30/09/2009		30/09/2008		30/09/2007	
Nord	4,8	3,4	5,5	3,7	5,1	3,5
Centre	26,9	77,0	31,2	74,4	32,2	59,7
Est	3,7	0,0	5,7	0,0	5,3	0,0
Sud	56,9	18,8	48,7	21,2	49,8	35,5
Ouest	9,1	0,8	10,5	0,6	9,7	1,2
Autres	-1,5	0,0	-1,7	0,0	-2,1	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Résultat opérationnel courant

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	3 023	3 761	2 622
Centre	16 374	22 536	19 723
Est	-378	3 751	3 293
Sud	20 131	29 749	26 015
Ouest	1 365	1 997	2 871
Autres	-10 061	-11 081	-7 691
<b>TOTAL</b>	<b>30 453</b>	<b>50 712</b>	<b>46 833</b>

<i>En %</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	9,9	7,4	5,6
Centre	53,8	44,4	42,1
Est	-1,2	7,4	7,0
Sud	66,1	58,7	55,5
Ouest	4,5	3,9	6,1
Autres	-33,0	-21,9	-16,4
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Résultat opérationnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	2 843	3 761	2 622
Centre	13 443	24 057	19 723
Est	-378	3 751	3 293
Sud	22 230	29 749	28 745
Ouest	1 066	1 104	2 871
Autres	-10 779	-10 348	-2 027
<b>TOTAL</b>	<b>28 424</b>	<b>52 073</b>	<b>55 225</b>

<i>En %</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	10,0	7,2	4,7
Centre	47,3	46,2	35,7
Est	-1,3	7,2	6,0
Sud	78,2	57,1	52,0
Ouest	3,8	2,1	5,2
Autres	-37,9	-19,9	-3,7
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Actifs non courants et courants, passifs non courants et courants

#### Actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	2 867	3 213	3 669
Centre	45 950	46 995	47 095
Est	13 695	14 351	4 830
Sud	9 846	4 269	7 825
Ouest	33 447	38 034	11 405
Autres	40 704	25 339	14 586
<b>TOTAL</b>	<b>146 508</b>	<b>132 201</b>	<b>89 410</b>

#### Actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	9 793	9 684	7 397
Centre	34 102	32 270	31 929
Est	6 688	11 289	7 479
Sud	105 680	81 389	82 627
Ouest	16 614	25 591	22 814
Autres	51 541	76 160	106 238
<b>TOTAL</b>	<b>224 418</b>	<b>236 383</b>	<b>258 484</b>



Passifs non courants

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	1	24	27
Centre	1 886	2 254	7 302
Est	30	61	73
Sud	2 285	317	357
Ouest	1 460	2 584	0
Autres	6 902	8 907	3 305
<b>TOTAL</b>	<b>12 564</b>	<b>14 147</b>	<b>11 064</b>

Passifs courants

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	3 643	4 174	3 968
Centre	17 191	19 257	17 557
Est	1 584	2 863	2 593
Sud	62 829	47 647	56 050
Ouest	5 975	12 332	9 154
Autres	8 361	9 959	12 281
<b>TOTAL</b>	<b>99 584</b>	<b>96 232</b>	<b>101 603</b>

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2009				30/09/2008				30/09/2007			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	2 616	2 235	399	-18	3 305	2 865	471	-31	2 408	1 956	475	-23
Centre	13 486	10 040	1 841	1 605	16 836	17 741	1 671	-2 576	16 640	13 795	1 719	1 126
Est	-270	-912	635	8	2 890	2 461	422	7	2 704	2 487	285	-68
Sud	21 171	18 520	1 376	1 276	24 961	23 674	1 227	60	20 609	22 623	820	-2 834
Ouest	1 519	522	1 090	-93	1 665	898	782	-15	3 111	2 344	742	25
Autres	-4 335	-10 701	2 448	3 918	-11 086	-8 665	2 030	-4 451	-6 166	-4 083	1 487	-3 570
<b>TOTAL</b>	<b>34 187</b>	<b>19 702</b>	<b>7 789</b>	<b>6 694</b>	<b>38 571</b>	<b>38 974</b>	<b>6 604</b>	<b>-7 006</b>	<b>39 307</b>	<b>39 121</b>	<b>5 528</b>	<b>-5 342</b>

En %	30/09/2009				30/09/2008				30/09/2007			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	7,7	11,3	5,1	-0,3	8,6	7,4	7,1	0,4	6,1	5,0	8,6	0,4
Centre	39,4	51,0	23,6	24,0	43,6	45,5	25,3	36,8	42,3	35,3	31,1	-21,1
Est	-0,8	-4,6	8,2	0,1	7,5	6,3	6,4	-0,1	6,9	6,4	5,2	1,3
Sud	61,9	94,0	17,7	19,1	64,7	60,7	18,6	-0,9	52,4	57,8	14,8	53,1
Ouest	4,4	2,6	14,0	-1,4	4,3	2,3	11,8	0,2	7,9	6,0	13,4	-0,5
Autres	-12,7	-54,3	31,4	58,5	-28,7	-22,2	30,7	63,5	-15,7	-10,4	26,9	66,8
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Investissements industriels et de production

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	197	191	68
Centre	876	2 507	794
Est	231	9 493	254
Sud	1 770	2 215	4 797
Ouest	454	500	399
Autres	13 533	8 346	8 438
<b>TOTAL</b>	<b>17 061</b>	<b>23 252</b>	<b>14 751</b>

<i>En %</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	1,2	0,8	0,5
Centre	5,1	10,8	5,4
Est	1,4	40,8	1,7
Sud	10,4	9,5	32,5
Ouest	2,7	2,1	2,7
Autres	79,3	35,9	57,2
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 8.25 Objectif et politiques de gestion des risques financiers

### Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en bourse, 26,45 % au 30 septembre 2009, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

### Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2009, les disponibilités du Groupe s'établissent à 48 861 milliers d'euros, 72 176 milliers d'euros en incluant les placements financiers courants à plus de 3 mois, alors que les dettes financières se montent à 14 552 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,06. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2009 pour 74 053 milliers d'euros. L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2009. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long terme et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant (en milliers d'euros)	Échéance	Couverture	Devise
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	626	< 1 an	Non	CZK
	Taux variable	1 295	< 1 an	Oui	EUR
	Taux variable	5 143	Entre 1 et 5 ans	Oui	EUR
	Taux variable	964	> 5 ans	Oui	EUR
	Taux variable	550	< 1 an	Non	GBP
Dettes de crédit-bail	Taux fixe	43	< 1 an	Non	CZK
	Taux fixe	17	Entre 1 et 5 ans	Non	CZK
	Taux fixe	1 429	Entre 1 et 5 ans	Non	EUR
	Taux fixe	425	< 1 an	Non	EUR
	Taux fixe	2	< 1 an	Non	HUF
	Taux fixe	12	Entre 1 et 5 ans	Non	HUF
	Taux variable	270	< 1 an	Non	GBP
Concours bancaires courants	Variable	1 460	Entre 1 et 5 ans	Non	GBP
<b>TOTAL</b>		<b>14 552</b>			

## Risque de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2009, le Groupe a valorisé un instrument dérivé de swap de taux :

	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/2009	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact sur réserve
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 7 ans ; emprunteur du taux fixe à 4,56 % vs Euribor 3M	27/05/2008	01/06/2015	-267	Efficace		-267
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 2 ans ; emprunteur du taux fixe à 3,97 % vs Euribor 3M	10/10/2008	01/12/2010	-126	Efficace		-126
<b>TOTAL</b>			<b>-392</b>			<b>-392</b>

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2009 se présente ainsi :

En millions d'euros	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	74,5	74,5		
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	14,9	5,9	8,1	1,0
Position nette	59,5	68,6	-8,1	-1,0

(1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le département trésorerie Groupe hébergé par la holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de  $\pm 1\%$  sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'1 an, est de l'ordre de  $\pm 595$  milliers d'euros.

## Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'autocouverture. Ainsi la gestion des transactions intra-groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devise :

En millions d'euros	Livre sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Euro	Autres devises*	Totaux
Actifs monétaires	11,6	3,4	2,9	2,2	2,5	0,7	1,6	24,9
Passifs monétaires	5,9	1,8	0,2	0,2	1,0	2,6	0,2	11,9
Exposition nette	5,7	1,5	2,7	2,0	1,5	-1,9	1,3	12,9

\* Autres = USD, CHF, HUF, PLN, RUB.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

Une politique de couverture spécifique des risques sur les achats réalisés par le Groupe notamment en dollars a été mise en place au cours de l'exercice écoulé au moyen d'instruments financiers dérivés. L'équipe Achats Groupe prête une attention particulière à l'impact de l'évolution des taux de change sur les conditions commerciales notamment à l'achat.

## Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 25 562 au 30 septembre 2009 (cf. note 8.11 « Variation des capitaux propres du Groupe »).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

## Risque de crédit

Bien que par nature de l'activité du Groupe le risque crédit soit limité car l'ensemble du poste « Clients » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

## 8.26 Parties liées

Les parties liées sont les sociétés mères, les filiales et les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2009 (les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) se décomposent ainsi :

- Avantage court terme : 1 446 727 euros en 2008/2009, 1 403 928 euros en 2007/2008 ;
- Avantage postérieur à l'emploi : NA ;
- Autres avantages à long terme : NA ;
- Indemnités de fin de contrat : NA ;
- Paiements en actions : NA.

## NOTE 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International (France)		
Camif Collectivités-Entreprises SA (France)	100,00	100,00
Efficia SAS (France)	100,00	100,00
Partenio SAS (France)	100,00	100,00
Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Fabritec - Overtoom GmbH (Suisse)	100,00	100,00
Ipsopresto (France)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan d.o.o (Slovénie)	100,00	100,00
Manutan Hungária kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	94,44	94,44
Manutan Polska Sp-z.o.o (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SI (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia s.r.o (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o (République Tchèque)	100,00	100,00
Manutan o.o.o (Russie)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)	100,00	100,00
Overtoom International Belgium NV (Belgique)	100,00	100,00
Overtoom International BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Trovatar a.s. (République Tchèque)	100,00	100,00
VSF Planservice BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
WITRE A/S (Norvège)	100,00	100,00
WITRE AB (Suède)	100,00	100,00
WITRE Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
WITRE Oy (Finlande)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.



## NOTE 10 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêt des comptes consolidés du Groupe.

## NOTE 11 Récapitulatif des obligations et engagements

### Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Lignes de crédits confirmées non utilisées	74 053	74 358	76 234
Lettres de crédit <sup>(2)</sup>	2 409	1 136	979
Liés aux contrats de location simple	8 692	9 369	7 265
Option de change	0	0	2 116

### Échéancier des obligations et engagements

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, le tableau ci-dessous récapitule les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés précédés d'un signe (-).

Obligations contractuelles Engagements donnés et reçus En milliers d'euros	Total au 30/09/2009	Montant des engagements par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédits <sup>(1)</sup>	-75 229	-34 056	-41 173	
Lettres de crédit <sup>(2)</sup>	2 409	2 409		
Obligations en matière de location-simple	8 692	4 851	3 841	
Option de change	0			
Emprunts auprès des établissements de crédits	12 236	3 211	8 061	964
Obligations en matière de location-financement <sup>(3)</sup>	3 657	740	2 917	0
Instruments financiers	392	392	0	0
Obligations d'achat irrévocables	0			
Autres obligations à long terme	0			
Achat de devises à terme	0			
Swap de taux	-7 393	-1 286	-5 143	-964
Garanties	0			
Obligation de rachat	0			
Autres engagements commerciaux	0			
<b>TOTAL</b>	<b>-55 236</b>	<b>-23 739</b>	<b>-31 497</b>	<b>0</b>

(1) Lignes de crédits confirmées dont dispose le Groupe.

(2) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

(3) Contrats de location-financement dont le Groupe a l'usage.

## NOTE 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

En milliers d'euros	KPMG						MAZARS					
	Montant			%			Montant			%		
	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007
<b>Audit</b>												
Commissariat aux Comptes et certification des comptes annuels et consolidés	404	451	415				257	227	217			
Missions accessoires	2	2	12						3			
<b>Sous-total</b>	<b>406</b>	<b>453</b>	<b>427</b>	<b>61</b>	<b>77</b>	<b>63</b>	<b>257</b>	<b>227</b>	<b>220</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>90</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social	158	135	134				15	8	23			
Autres	102	2	115					5				
<b>Sous-total</b>	<b>261</b>	<b>136</b>	<b>249</b>	<b>39</b>	<b>23</b>	<b>37</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>666</b>	<b>589</b>	<b>675</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>272</b>	<b>241</b>	<b>243</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les valeurs reportées dans la rubrique « Autres » sur les exercices 2006/2007 et 2008/2009 concernent des due-diligence.

# Bilan

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2009	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>ACTIF</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	37 495	16 048	21 447	17 985	13 273
Immobilisations corporelles	2 988	2 309	679	654	688
Immobilisations financières	230 277	16 046	214 231	220 000	172 195
	<b>270 760</b>	<b>34 403</b>	<b>236 357</b>	<b>238 639</b>	<b>186 156</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks			0	0	0
Clients			6 528	6 063	5 707
Autres créances et comptes de régularisation	45 146	1 299	43 847	2 362	3 546
Valeurs mobilières			19 228	37 128	94 898
Disponibilités			25 424	33 615	8 311
			<b>95 027</b>	<b>79 168</b>	<b>112 462</b>
Écart de conversion actif			17	0	37
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>331 401</b>	<b>317 807</b>	<b>298 655</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>Capitaux propres</b>					
Capital			15 227	15 227	15 227
Prime d'émission			66 776	66 776	66 776
Réserves			85 033	85 034	89 362
Report à nouveau			3 264	16	15
Résultat			17 397	14 781	7 197
Provisions réglementées			593	333	206
			<b>188 290</b>	<b>182 167</b>	<b>178 783</b>
Provisions pour risques et charges			732	350	831
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes financières			137 690	126 527	110 531
Fournisseurs			2 540	3 131	2 815
Autres dettes et comptes de régularisation			2 020	5 367	5 611
			<b>142 250</b>	<b>135 025</b>	<b>118 957</b>
Écart de conversion passif			129	265	84
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>331 401</b>	<b>317 807</b>	<b>298 655</b>

# Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>Chiffres d'affaires (HT)</b>	<b>11 241</b>	<b>11 343</b>	<b>8 390</b>
Coût d'achat des marchandises vendues			
<b>Marge commerciale</b>			
Autres achats externes	-11 542	-13 305	-9 948
Impôts et taxes	-521	-588	-558
Frais de personnel	-6 170	-7 140	-5 908
Dotation aux amortissements	-2 152	-1 953	-1 420
Dotation aux provisions	0	0	-444
Autres produits/charges	10 412	12 871	11 726
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 268</b>	<b>1 228</b>	<b>1 838</b>
Résultat financier	18 157	16 761	6 458
<b>Résultat courant</b>	<b>19 425</b>	<b>17 989</b>	<b>8 296</b>
Résultat exceptionnel	-2 428	-1 578	-476
Participation des salariés			
Impôts société	400	-1 630	-623
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>17 397</b>	<b>14 781</b>	<b>7 197</b>



## Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, Manutan International a fait l'acquisition, le 1<sup>er</sup> avril 2009, de 100 % du capital et des droits de vote de la société Camif Collectivités ainsi que de ses 2 filiales : Efficia et Partenio.

## Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers sont détaillés ci-après.

### NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de 3 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu et de la publication...) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles, remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre (i) du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement, (ii) de divers projets et travaux relatifs à l'amélioration permanente du système d'information. Les diminutions sont en grande partie la conséquence de la mise en service des nouvelles applications au cours de l'exercice.

En milliers d'euros	30/09/2008	Mouvements		30/09/2009
		Augmentation	Diminution	
<b>Valeur brute</b>				
Brevets, licences	411	250		661
Logiciels	19 303	3 859	1 096	22 066
Immobilisations en cours	13 371	7 868	6 470	14 769
<b>TOTAL</b>	<b>33 085</b>	<b>11 977</b>	<b>7 566</b>	<b>37 496</b>
<b>Amortissements</b>				
Brevets, licences	-406	-39		-445
Logiciels	-14 694	-1 963	1 053	-15 604
<b>TOTAL</b>	<b>-15 100</b>	<b>-2 002</b>	<b>1 053</b>	<b>-16 049</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>17 985</b>			<b>21 447</b>

## NOTE 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- Constructions : sur 25 ans.
- Installations agencements : sur 10 ans.
- Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans.
- Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans :
  - matériel de transport,
  - matériels et outillage,
  - mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

En milliers d'euros	30/09/2008	Mouvements		30/09/2009
		Augmentation	Diminution	
<b>Valeur brute</b>				
Terrains	210			210
Constructions	673	63		736
Installations agencements	1 060	50	63	1 047
Matériel informatique	735	72	270	537
Autres immobilisations	411	54	8	457
<b>TOTAL</b>	<b>3 089</b>	<b>239</b>	<b>341</b>	<b>2 987</b>
<b>Amortissements</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-624	-16		-640
Installations agencements	-799	-38		-837
Matériel informatique	-646	-63	270	-439
Autres immobilisations	-366	-33	7	-392
<b>TOTAL</b>	<b>-2 435</b>	<b>-150</b>	<b>277</b>	<b>2 308</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>654</b>			<b>679</b>

## NOTE 3 Immobilisations financières et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

### Participations / immobilisations financières

En milliers d'euros	30/09/2008	Augmentation	Diminution	30/09/2009
Participations	216 339	6 382		222 721
Autres titres (Manutan International)	865	600		1 465
Dépôts, caution	411			411
<b>TOTAL</b>	<b>217 615</b>	<b>6 982</b>		<b>224 597</b>
Provisions	-12 078	-236	813	-11 501
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>205 537</b>			<b>213 096</b>

## Créances – Prêts

En milliers d'euros	30/09/2008	Augmentation	Diminution	30/09/2009	Dont à +1 an
Créances et prêts	17 663	985	-12 968	5 680	5 342
Provisions	-3 200	-1 345		-4 545	-4 545
<b>TOTAL</b>	<b>14 463</b>			<b>1 135</b>	<b>797</b>

### Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des filiales et participations » annexé aux présents comptes annuels.

Manutan International a procédé au mois de novembre 2009 à l'acquisition de 15 000 nouvelles actions propres, ce qui porte à un montant total de 25 562 actions propres pour une valeur brute de 1 465 468 euros.

Au cours de l'exercice, Manutan International a procédé aux opérations suivantes affectant la valeur des titres de participation, des créances et prêts :

- acquisition de 100 % des parts de Camif Collectivités pour un montant de 3 307 793 euros ;
- augmentation du capital d'Ipsopresto pour un montant de 500 000 euros ;
- augmentation du capital de la société Trovatar a.s. pour un montant de 2 456 000 euros par compensation de créances ;
- accord à certaines de ses filiales au cours de l'exercice d'abandons de créances à caractère commercial et/ou financier, ainsi que des subventions d'exploitation. Les abandons de créances à caractère financier, ainsi que les subventions, ont été comptabilisés en augmentation de la valeur des participations concernées dès lors qu'ils étaient assimilables à des suppléments d'apports. Il en résulte les impacts suivants :
- Manutan Italia Spa : augmentation de la valeur de la participation de 118 000 euros.

Par ailleurs, Manutan International a accordé les prêts suivants à ses filiales : Manutan o.o.o (Russie) pour 900 000 euros, portant le total à 1 200 000 euros.

Et a enregistré les remboursements suivants de ses filiales : Manutan o.o.o pour 1 120 000 euros.

Enfin, le prêt à la SCI Philippe Auguste, pour 8 700 000 euros, a été reclassé en compte courant.

### Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Des provisions pour dépréciation des titres de participation et des prêts ont été dotées, en application des principes généraux d'évaluation, pour 1 580 850 euros, ainsi qu'il suit :

- Manutan Italia Spa : provision complémentaire de 118 000 euros, soit un total en fin d'exercice de 4 622 749 euros ;
- Manutan o.o.o (Russie) : provision sur le prêt et ses intérêts de 1 269 847 euros ;
- Manutan d.o.o (Slovénie) : provision sur le prêt et ses intérêts de 75 044 euros.

La provision sur les titres autodétenus augmente de 117 959 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 497 997 euros (sur la base du cours moyen de l'action en septembre 2009).

Des reprises de provisions ont été comptabilisées sur les sociétés suivantes :

- Overtoom International Deutschland : reprise de la provision de 596 234 euros, soit un total en fin d'exercice de 3 696 000 euros.
- Ipsopresto : reprise de 216 856 euros, soit un total en fin d'exercice de 2 197 000 euros ;

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

## NOTE 4 Actif circulant

L'ensemble du poste « clients » est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/2008	30/09/2009
<b>Valeur brute</b>		
Créances clients	6 063	6 528
Avances et acomptes versés sur commandes	103	41
Autres créances	1 347	43 878
Charges constatées d'avance	911	1 227
<b>Total</b>	<b>8 424</b>	<b>51 674</b>
<b>Provision</b>	<b>0</b>	<b>-1 299</b>
<b>Montant net</b>	<b>8 424</b>	<b>50 375</b>

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 38 135 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

L'augmentation des autres créances sur l'exercice est principalement liée au financement du projet immobilier du Centre Européen en Île-de-France pour 15 000 milliers d'euros et au financement de la société Camif Collectivités pour 17 450 milliers d'euros. Une provision de 1 299 milliers d'euros a été comptabilisée sur ce poste.

## NOTE 5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont gérées selon la méthode FIFO. Elles sont composées principalement de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

Au 30 septembre 2009, l'analyse de la valeur marché des valeurs mobilières n'a conduit à aucune dépréciation.

## NOTE 6 Composition du capital social

Le capital est constitué au 30 septembre 2009 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros. La part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,45 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

*En milliers d'euros*

<b>Capitaux propres d'ouverture</b>		<b>182 167</b>
<b>Variations en cours d'exercice</b>		
Résultat net de l'exercice		17 397
Distribution de dividendes		-11 572
Affectation au report à nouveau		38
Autres réserves		0
Dotations aux provisions réglementées		260
<b>CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE</b>		<b>188 290</b>

## Plan d'attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites, au bénéfice des dirigeants du Groupe, a été mis en place au cours de l'exercice 2008/2009. L'attribution de ces actions est soumise à des conditions cumulatives de présence, d'ancienneté et d'objectifs de performance.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- mise en place : 15 janvier 2009,
- attribution des actions : 15 janvier 2011,
- nombre d'actions : 20 000.

Suite au départ de dirigeants en cours d'exercice, le nombre d'actions attribuable est de 10 000 au 30 septembre 2009. Le coût pour la Société des actions gratuites acquises par les bénéficiaires est de 141 918 euros au titre de l'exercice 2008/2009.

## NOTE 7 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/09/2008</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises provisions sans objet</b>	<b>Reprises provisions utilisées</b>	<b>30/09/2009</b>
Provision pour perte de change	0	17			17
Provision pour impôts	0	160			160
Autres provisions pour risques et charges	350	555	350		555
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>732</b>	<b>350</b>		<b>731</b>

Les autres provisions pour risques et charges consistent principalement en des litiges liés au personnel.

## NOTE 8 Passifs

### 8.1 Dettes financières

En milliers d'euros	Montant brut			Dont		
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer	Effets à payer hors Groupe
Dettes auprès des établissements de crédit*	8 838	2 731	6 107		24	
Dettes financières : intra-groupe	128 852	128 852		128 852	90	
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>137 690</b>	<b>131 583</b>	<b>6 107</b>	<b>128 852</b>	<b>114</b>	

\* Dont : emprunt de 15 750 milliers de CZK, soit 626 milliers d'euros au 30 septembre 2009, emprunt de 500 milliers de GBP, soit 550 milliers d'euros au 30 septembre 2009, emprunt auprès de la banque CIC, pour un montant de 7 393 milliers d'euros.

Les dettes financières intra-groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime.

### 8.2 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	Montant brut			Dont	
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés	2 540	2 540		246	1 291
Dettes fiscales et sociales	1 476	1 476			985
Dettes sur immobilisations	534	534		90	60
Autres dettes	10	10			
<b>TOTAL</b>	<b>4 560</b>	<b>4 560</b>	<b>0</b>	<b>336</b>	<b>2 336</b>

## NOTE 9 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2009. La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 128 671 euros et en écart de conversion actif pour 17 363 euros.

## NOTE 10 Autres produits et charges

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan en France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Espagne, Russie et Ipsopresto pour un montant total de 9 482 609 euros.

## NOTE 11 Personnel

L'effectif moyen a été de 52 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2009, l'effectif est de 56 personnes.

La répartition en est la suivante :

	30/09/2009	30/09/2008
Cadres	52	45
Non cadres	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>48</b>

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros.

Les rémunérations versées durant l'exercice aux organes de Direction s'élèvent à 1 244 417 euros.



Les engagements de retraite sont constitués des indemnités de départ en retraite. Ils ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel conforme aux recommandations du CNC, à partir des hypothèses suivantes :

- âge de départ volontaire à la retraite : cadres 63 ans, TAM 62 ans et employés 60 ans ;
- taux de rotation du personnel : 5 % (taux moyen) ;
- taux de progression des salaires : 4 % (inflation incluse) ;
- taux d'actualisation : 5,11 %.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. La prime afférente comptabilisée sur l'exercice s'élève à 8 619 euros.

La Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 a institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés. En application des dispositions de l'avis rendu par le comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au DIF n'a été comptabilisée au 30 septembre 2009. À cette date, les droits acquis par les salariés de Manutan International au titre du DIF étaient de 2 281 heures.

## NOTE 12 Résultat financier

### 12.1 Le résultat financier net ressort à 18 157 549 euros et se décompose ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008
Produits/charges nets liés aux participations	(1) 17 254	(1) 14 995
Produits/charges nets de gestion de trésorerie	1 280	2 154
Différences de change	-359	-425
Provision actions autodétenues	0	0
Autres – Provision perte de change	-17	37
<b>TOTAL</b>	<b>18 158</b>	<b>16 761</b>

(1) Ventilation.

Au 30 septembre 2008 :

- + 20 428 902 euros de revenus des titres de participation,
- 820 976 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières,
- 4 613 050 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

Au 30 septembre 2009 :

- + 21 146 981 euros de revenus des titres de participation,
- 2 066 821 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des titres de participations,
- 1 825 671 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

### 12.2 Couverture de change

Manutan International a recours à des instruments financiers dérivés, tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

### 12.3 Couverture de taux

Le 27 mai 2008, Manutan International avait mis en place un financement de 9 millions d'euros, pour une durée de 7 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois. Cet emprunt était destiné à financer l'acquisition des titres de la société Trovatar a.s.

Afin de se prémunir contre le risque d'évolution défavorable des taux d'intérêts, Manutan International avait souscrit sur l'exercice précédent à un swap de taux pour la moitié du montant de l'emprunt, transformant ainsi le taux variable en taux fixe. Le swap suit la courbe d'amortissement du nominal de l'emprunt et les dates de fixing sont adossées à celles de l'emprunt. La juste valeur de l'instrument financier au 30 septembre 2009 est de -266 925 euros.

Suite à une détente des taux, Manutan International a complété sa couverture en début d'exercice pour l'autre moitié du financement sur une durée de 2 ans à 3,97 %. La juste valeur de cette couverture s'élève à -125 522 euros au 30 septembre 2009.

Au 30 septembre 2009, le coût du financement ressort à 4,26 % + marge jusqu'à décembre 2010, date d'échéance du deuxième swap de taux.

## NOTE 13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à -2 428 milliers d'euros et s'analyse ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008
Produits nets sur cessions immobilisations incorporelles et corporelles	3	33
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-1 828	-417
Produits nets sur cession produits financiers		1 109
Abandon de créances, subvention		-1 708
Rappel d'impôts	-154	-227
Remboursement perte SCI Philippe Auguste	-189	
Kraus liquidation		-68
Indemnités diverses		-173
Dotations provision réglementée	-260	-127
<b>TOTAL</b>	<b>-2 428</b>	<b>-1 578</b>

## NOTE 14 Intéressement

Un accord d'intéressement est en vigueur sur Manutan International et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que : l'atteinte d'un objectif de résultat avant impôt Groupe, le respect des budgets de fonctionnement sur Manutan International...

L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Les objectifs n'étant pas atteints au 30 septembre 2009, l'intéressement ne sera pas distribué, aucune provision n'a donc été constatée.

## NOTE 15 Impôt

Manutan International est la société «tête de pont» du Groupe fiscalement intégré qu'elle forme avec Manutan SA, Ipsopresto, Camif Collectivités et Efficia, au sens de l'art. 223 A du CGI.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du Groupe intégré, s'élève à 2 124 866 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 2 124 866 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 140 607 euros.

## NOTE 16 Engagements hors bilan

### 16.1 Tableau des engagements

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
<b>Engagements donnés</b>							
Découvert bancaire	960 659		960 659				
Ligne de crédit							
Crédit-bail							
<b>TOTAL</b>	<b>960 659</b>		<b>960 659</b>				
<b>Engagements réciproques</b>							
Société Générale	19 056 127					19 056 127	
CIC	15 000 000					15 000 000	
HSBC	15 000 000					15 000 000	
BNP Paribas	25 000 000					25 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>74 056 127</b>					<b>74 056 127</b>	
<b>Instruments financiers</b>							
Swap de taux CIC <sup>(1)</sup>	3 696 458					3 696 458	
Swap de taux CIC <sup>(2)</sup>	3 696 458					3 696 458	
<b>TOTAL</b>	<b>7 392 916</b>					<b>7 392 916</b>	

(1) Swap de taux CIC n°1 : notionnel amortissable au trimestre sur 7 ans : jambe prêteuse à Euribor 3 mois, jambe emprunteuse à 4,56 %

(2) Swap de taux CIC n°2 : notionnel amortissable au trimestre sur 2 ans : jambe prêteuse à Euribor 3 mois, jambe emprunteuse à 3,97 %

### 16.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le tableau ci-dessous concerne les personnes physiques et les personnes morales

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		Néant	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

## 16.3 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	1 798 607	622 104	1 176 503	
Engagement de retraite	54 515	0	0	54 515
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
<b>TOTAL</b>				

Autres engagements commerciaux	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties			Néant	
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
<b>TOTAL</b>				

## NOTE 17 Lien avec les filiales

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante :

Management fees : 2 851 milliers d'euros

Redevances de marque : 9 483 milliers d'euros

Prestations intra-groupe autres : 10 216 milliers d'euros

Les filiales du Groupe ont en outre refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de 806 milliers d'euros.

Les facturations intra-groupe sont effectuées à des conditions normales, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

## NOTE 18 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêté des comptes de Manutan International.

# 6 Renseignements concernant les filiales et participations

Informations financières	En milliers de devises locales		En milliers d'euros			En %
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total capitaux propres	Quote-part du capital détenue
<b>Filiales et participations</b>						
Witre AB (SEK) <sup>(1)</sup>	8 000	52 547	874	5 043	5 917	100
Manutan Polska Sp z.o.o (PLN) <sup>(1)</sup>	850	740	184	192	376	100
Manutan Hungária Kft (HUF) <sup>(1)</sup>	3 000	35 739	12	132	144	100
Trovatar a.s. (CZK) <sup>(1)</sup>	71 000	5 111	2 706	6 414	9 120	100
Manutan Slovakia s.r.o (EUR)	7	579	7	579	586	100
Manutan s.r.o (CZK) <sup>(1)</sup>	19 300	78 973	613	3 293	3 905	100
Overtoom International Deutschland GmbH (EUR)	1 788	-715	1 788	-715	1 073	71
Rapid Racking Ltd (GBP) <sup>(1)</sup>	153	299	205	291	497	100
Manutan Ltd (GBP) <sup>(1)</sup>	5 825	12 050	8 636	11 022	19 658	100
Manutan SA (EUR)	16 073	84 746	16 073	84 746	100 819	100
Manutan NV (EUR)	63	2 834	63	2 834	2 897	94
Manutan SI (EUR)	3	-124	3	-124	-121	100
Manutan Italia Spa (EUR)	140	-22	140	-22	118	100
Manutan Unipessoal Lda (EUR)	100	1 210	100	1 210	1 310	100
Manutan o.o.o (RUB) <sup>(1)</sup>	10 350	-20 751	296	-472	-176	100
Ipsopresto (EUR)	1 123	-405	1 123	-405	717	100
Manovert BV (EUR)	18	134 982	18	134 982	135 000	100
SCI Philippe Auguste (EUR)	351	-141	351	-141	210	100
Camif Collectivités-Entreprises (EUR)	7 560	-2 017	7 560	-2 017	5 543	100

(1) Taux de clôture au 30 septembre 2009 : GBP : 0,9093 - HUF : 269,7000 - SEK : 10,2320 - PLN : 4,2295 - CZK : 25,1640 - RUB : 43,9800.

(2) Chiffres non communiqués pour raison de confidentialité.



<i>En milliers d'euros</i>						<i>En milliers de devises locales</i>			Observations
Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non encore remboursés			Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
Brute	Provision	Nette	Brute	Provision	Nette				
1 236	0	1 236	0	0	0	170 885	21 979	1 615	
110	0	110	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
56	0	56	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
8 822	0	8 822	278	0	278	(2)	(2)	(2)	
22	0	22	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
5 138	0	5 138	626	0	626	364 696	9 019	1 893	
4 769	3 696	1 073	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
28 014	0	28 014	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
14 393	0	14 393	0	0	0	0	-43	716	
75 237	0	75 237	0	0	0	191 904	5 845	8 167	
30	0	30	0	0	0	8 394	-63	638	
3	3	0	3 200	3 200	0	(2)	(2)	(2)	
5 663	4 623	1 040	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
100	0	100	0	0	0	6 313	191	0	
484	484	0	1 200	1 200	0	(2)	(2)	(2)	Exercice clos le 31/12/2008
2 914	2 197	717	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
72 071	0	72 071	0	0	0	0	1 917	7 423	
351	0	351	0	0	0	63	-189	0	Exercice clos le 31/12/2008
3 308	0	3 308	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
<b>222 721</b>	<b>11 003</b>	<b>211 718</b>	<b>5 304</b>	<b>4 400</b>	<b>904</b>	<b>93 262</b>			

# 6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manutan International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes sociaux mentionne en note 3 la méthode retenue par votre Société pour apprécier la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire

# Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

6

Nature des indications	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005
<b>I. Capital en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
a) Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	À 2 euros	À 2 euros	À 2 euros	À 2 euros	À 2 euros
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– Par conversion d'obligations					
– Par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 241	11 343	8 390	9 229	8 855
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 697	18 789	11 801	14 811	10 467
c) Impôts sur les bénéfices	-400	1 630	623	544	705
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 397	14 781	7 197	6 207	6 436
f) Résultat distribué	11 572	11 541	8 222	6 091	6 091
<b>III. Résultats par action</b> (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,90	2,25	1,47	1,87	1,28
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,29	1,94	0,95	0,82	0,85
c) Dividende attribué à chaque action	1,52	1,52	1,08	0,80	0,80
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	47	40	41	44
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 317	5 097	4 216	4 844	4 017
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 853	2 044	1 692	1 835	1 743

# 6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 Conventions conclues avec la société Manutan o.o.o. (Russie): prêts

#### Société concernée

La société Manutan International, actionnaire à 100 % de la société Manutan o.o.o.

#### Nature et objet

Votre Société a accordé, entre le 24 novembre 2008 et le 23 juillet 2009, cinq prêts à sa filiale Manutan o.o.o sous la forme de facilités de trésorerie, pour un montant total de 900 000 euros. Ces prêts ont été faits aux fins de financement et du développement de Manutan o.o.o.

Le remboursement de ces prêts s'effectuera sur deux ans renouvelables, moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 3 mois + 0,40 % et seront payables chaque année à la date anniversaire des contrats.

#### Modalités

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil de Surveillance le 29 octobre 2008, le 13 janvier 2009, le 10 mars 2009, le 10 juillet 2009 et le 15 septembre 2009.

Le montant des intérêts facturés au titre des prêts autorisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 7 585 euros.

### 1.2 Convention conclue avec la société Trovatar a.s. (République Tchèque): augmentation de capital

#### Mandataires concernés

Monsieur Jean-Pierre Guichard et Madame Brigitte Auffret.

#### Nature et objet

Votre Société a souscrit à une augmentation de capital de la société Trovatar a.s. par incorporation partielle, à hauteur de 69 millions de CZK, du prêt accordé par Manutan International à Trovatar a.s. le 21 avril 2008 pour un total de 76 millions de CZK.

De ce fait, le montant du prêt accordé par votre Société à Trovatar a.s. s'élève à 7 millions de CZK à compter du 2 mars 2009.

Par ailleurs, la nouvelle échéance de ce prêt est le 3 septembre 2012, les autres conditions du contrat de prêt restent inchangées, à savoir que le prêt est consenti moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 6 mois + 0,40 %.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 13 janvier 2009.

Le montant des intérêts facturés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 58 503,55 euros.

### 1.3 Conventions conclues avec la société Manutan Italia Spa: abandon de créances

#### Société concernée

La société Manutan International, actionnaire à 100 % de la société Manutan Italia Spa.

#### Nature et objet

Votre Société a accordé à sa filiale Manutan Italia Spa un abandon partiel de créance d'un montant de 550 milliers d'euros. Suite à cette opération, le solde de la créance s'élève à 640 milliers d'euros.

Cet abandon partiel de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune applicable dès la réalisation, pour les exercices clos à compter du 30 septembre 2009, d'un résultat fiscal positif. En conséquence, Manutan Italia Spa, s'engage à payer à Manutan International ou à porter au crédit du compte de cette dernière, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, une somme égale à 50 % du résultat fiscal positif jusqu'à apurement complet de la créance abandonnée.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 10 juillet 2009.

### 1.4 Convention conclue avec un membre du Directoire

#### Mandataire concerné

Madame Brigitte Auffret.

#### Nature et objet

Votre Société a décidé, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions qui a été adopté par le Directoire en date du 15 janvier 2009 après consultation du Comité des Rémunérations, l'attribution gratuite de 2 500 actions à chacun des membres du Comité Exécutif dont l'un des bénéficiaires est Madame Brigitte Auffret en sa qualité de membre du Directoire.

Le délai d'acquisition sera de deux ans, à compter du jour de la décision du Directoire, délai à l'expiration duquel les actions seront définitivement attribuées à la bénéficiaire.

Le délai de conservation sera de deux ans, à compter de la date d'attribution effective des actions, délai à l'expiration duquel la bénéficiaire pourra céder librement les actions.

L'attribution des actions est soumise aux conditions suivantes :

■ condition générale d'attribution : la bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions à l'expiration de la période d'acquisition de 2 ans susvisée, qu'à la condition que le mandat social liant la bénéficiaire à la Société soit en vigueur à la date de l'expiration de cette période ;

■ condition d'attribution spécifique : la bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions que si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Il est précisé que ces deux conditions cumulatives de performance seraient fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes des exercices clos aux 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010, tels qu'arrêtés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

#### Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 15 décembre 2008.



## 2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 Convention conclue avec un membre du Directoire

#### *Avenant au contrat de travail et indemnité de départ*

##### Nature et objet

Votre Société a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce, et a déterminé les conditions de performance attachées aux indemnités de départ de Madame Brigitte Auffret qui sont présentées dans le rapport spécial de l'exercice 2008/2009.

Ce rapport a omis de présenter la condition de performance suivante arrêtée par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 : maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ainsi, le montant des indemnités contractuelles est calculé sur le montant annuel de la rémunération (fixe et bonus) prévue au contrat de travail et hors gratifications exceptionnelles et le versement des indemnités est conditionné à la réalisation des deux conditions de performance suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions sont fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan.

##### Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 18 mars 2008 et le 15 décembre 2008.

### 2.2 Convention conclue avec la société Manutan o.o.o (Russie) : prêt

##### Nature et objet

Aux fins de financement de son développement, Manutan o.o.o s'est vu accorder le 30 octobre 2007 par votre Société un prêt prenant la forme d'un contrat cadre et d'une facilité de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros. Ce prêt est utilisable par Manutan o.o.o par tirages successifs, matérialisés par des contrats de prêts afin de respecter le formalisme imposé par l'administration russe. La durée du prêt est de 2 ans renouvelables. Le prêt, libellé en euros, est consenti moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 3 mois + 0,40 %.

##### Modalités

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance le 30 octobre 2007, n'a pas pu être mise en place et n'a pas eu d'effet sur l'exercice.

### 2.3 Convention conclue avec la SCI Philippe Auguste (France) : caution

##### Nature et objet

Votre Société s'est portée caution de la SCI Philippe Auguste auprès de la société UIS (COMI-GE) relativement au rachat d'un contrat de crédit-bail immobilier réalisé le 26 mai 1997 entre Bott SA et UIS (COMI-GE), afin de financer un ensemble de bureaux sis 29 rue Planchat – 75020 Paris.

Votre Société s'est portée caution solidaire à hauteur des loyers restant dus à la société UIS (COMI-GE) soit 50 446 euros. L'acte de caution, accessoire au contrat de crédit-bail, a expiré le 1<sup>er</sup> juin 2009, date de fin du contrat.

##### Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 7 décembre 2007.

## 2.4 Convention conclue avec la société Manutan NV (Belgique): contrat de licence de marque

### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 125 910 euros.

## 2.5 Convention conclue avec la société Manutan Unipessoal Lda (Portugal): contrat de licence de marque

### Convention, nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de 10 ans à compter du 2 avril 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan Unipessoal Lda (Portugal).

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan Unipessoal Lda s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 94 695 euros.

## 2.6 Convention conclue avec la société Manutan SA (France): contrat de licence de marque

### Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 18 mars 1999 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan SA.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan SA s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 5 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes.

### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 8 824 877 euros.

## 2.7 Convention conclue avec la société Ipsopresto (France): contrat de licence de marque

### Nature et objet

Votre Société a concédé, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale Ipsopresto.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Ipsopresto s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007, ainsi que pour les suivants jusqu'à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et clos le 30 septembre 2010.

Cette redevance annuelle sera portée à 0,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et clos le 30 septembre 2011 ainsi que pour les autres exercices.

### Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 14 507 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 26 octobre 2006.

## **2.8 Convention conclue avec la société Manutan s.r.o (République Tchèque): contrat de licence de marque**

### **Nature et objet**

Le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2006 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan s.r.o.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan s.r.o. s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007.

Cette redevance sera portée à 1,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et clos le 30 septembre 2008 ainsi que pour les exercices suivants.

### **Modalités**

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 146 537 euros.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Laurent Prévost

**Mazars SA**  
Simon Beillevaire



- 128 ■ Facteurs de risques de l'émetteur
- 132 ■ Renseignements de caractère général concernant l'émetteur
- 137 ■ Renseignements de caractère général concernant le capital
- 142 ■ Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions  
Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010
- 143 ■ Répartition du capital et des droits de vote
- 145 ■ Dividendes
- 146 ■ Responsable du document de référence  
et responsables du contrôle des comptes
- 148 ■ Renseignements divers
- 150 ■ Tableau de concordance du document de référence

## Politique de gestion des risques

Le groupe Manutan intègre dans sa gestion quotidienne une politique active de gestion de ses risques.

Une veille active permet d'assurer qu'aucun risque n'est avéré à ce jour, mais aussi d'engager des actions de prévention et d'amélioration des processus sensibles.

Le mode de gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement du contrôle interne et des outils de mesure ainsi que de l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Il s'agit également pour le Groupe d'améliorer son référentiel de contrôle interne, notamment en développant des outils de mesure des risques.

Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de contrôle interne de la Direction Financière du Groupe. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'Audit.

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne fournit par ailleurs un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière.

Les principaux projets relatifs à la gestion des risques complétés sur l'exercice sont :

- l'organisation d'audits internes sur les processus clés des filiales du Groupe ;
- le renforcement du contrôle interne et la définition de standards Groupe ;
- le développement du programme d'assurances Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Enfin, il est important de confirmer que parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace la bonne marche des affaires du Groupe, qui s'effectue dans le respect de pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable. Il en est tenu compte de façon avisée dans les décisions de gestion et d'investissement du Groupe, ainsi que dans sa politique de provision dans les comptes du Groupe.

## Risques opérationnels

### Clients

La grande diversité du portefeuille clients (plus de 600 000 couvrant toutes les branches d'activité) procure une sécurité de fait pour le Groupe contre le risque de non-paiement : aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires. Compte tenu, en outre, de la faible valeur unitaire des commandes et d'un strict contrôle du crédit, l'exposition au risque client est très faible.

### Fournisseurs et prestataires

Riche d'une base de près de 1 300 fournisseurs, le Groupe peut facilement adapter sa politique d'approvisionnement et éviter ainsi d'être tributaire d'un produit ou d'un fournisseur.

Aucun fournisseur ne représente plus de 7 % des achats. La part des achats importés (hors Europe) représente, elle aussi, moins de 6 % des achats. De plus, en raison de la grande diversité de l'offre, le nombre d'exemplaires vendus d'un même produit est relativement faible et le risque d'inventu ou d'obsolescence n'est pas significatif.

En matière de livraison, le Groupe a fait le choix de confier ses activités de transport dans chaque pays à des professionnels reconnus (1 à 5 selon les pays), ce qui lui garantit souplesse et réactivité.

Le Groupe dispose enfin de systèmes informatiques performants, capables de gérer des milliers de transactions chaque jour.

### Activité

Malgré la conjoncture actuelle, les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe. Son implantation exclusive sur l'Europe ne l'expose à aucun risque pays particulier. L'activité n'a en outre pas de caractère particulièrement cyclique ou saisonnier.



## Matières premières

Le Groupe n'est pas directement exposé au risque lié aux variations des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue.

Ainsi la baisse globale des prix du pétrole et de l'acier constatée au cours de l'année 2009 par rapport à l'exercice précédent a permis de « détendre » les relations et d'améliorer les marges de négociation du Groupe avec ses transporteurs et ses fournisseurs de produits plastiques et métalliques.

À ce jour, l'impact de la variation des prix des matières premières sur la marge opérationnelle du Groupe est maîtrisé, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive a été menée par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Il n'est par ailleurs pas opportun de mettre en place une couverture à base d'instruments dérivés contre ce risque dans le Groupe, de par les caractéristiques de son activité.

## Risques industriels et liés à l'environnement

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes le souci de la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière, et sont même proactives et impliquées dans le respect de l'environnement comme le montre la construction actuelle du prochain Centre Européen du Groupe, intégralement certifié HQE.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risque avéré.

Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente. Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. Les entités suédoise et anglaise sont également certifiées ISO 14001. Camif Collectivités a également obtenu la certification ISO 9001 ainsi que ISO 14001.

## Risques de marché

Les risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont développés dans l'annexe aux comptes consolidés en note 8.25.

## Risques juridiques

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de Vente à Distance aux entreprises.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux Grands Comptes européens, de l'e-business, des marques ou des noms de domaines.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

## Assurances

Dans le cadre de sa politique de financement des risques, le Groupe dispose d'un plan d'assurance international commun. Il est rappelé que ce programme permet une meilleure couverture pour un coût global réduit.

Le programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » demeure un programme semi-intégré composé d'une police maîtresse « Tous Risques Sauf » couvrant les sociétés du Groupe basées en France et les filiales étrangères gérant un entrepôt ainsi que des polices locales multirisques. Ce programme prévoit une couverture globale de 311 millions d'euros pour l'exercice 2009/2010.

Les visites annuelles techniques des principaux sites logistiques du Groupe par l'assureur permettent une amélioration continue des moyens de prévention des risques et une sensibilisation des personnes responsables du Groupe.

Le programme « Responsabilité Civile » est un programme intégré composé d'une police maîtresse française avec une limite de 15 millions d'euros et de polices locales avec une limite de 1 million d'euros par sinistre et par an, tous dommages confondus.

Le programme a été étendu à une couverture Responsabilité Civile Professionnelle pour les éventuelles erreurs de rédaction dans le catalogue des filiales pour un montant de 500 000 euros.

Les filiales du Groupe bénéficient ainsi d'une couverture complémentaire en différence de conditions ou de limites au titre du programme international.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce programme pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009 :

Polices	Garanties	Franchises	Montant de la prime	
Responsabilité Civile Exploitation et après livraison (y compris frais de retrait) et responsabilité professionnelle	<b>Responsabilité civile avant livraison/exploitation</b>			
	Tous dommages confondus :	15 000 000 euros	Néant sur corporels ; autres : 1 000 euros	114 364 euros HT pour l'exercice 2008/2009 111 613 euros HT pour l'exercice 2009/2010
	Dont :			
	• Accident du travail :	2 000 000 euros par sinistre et par an	7 500 euros par victime	
	• Dommages immatériels non consécutifs :	2 000 000 euros	1 600 euros	
	• Dommages aux biens confiés :	300 000 euros		
	• Atteinte à l'environnement soudaine et accidentelle :	1 500 000 euros par sinistre et par an	3 000 euros	
	• Protection juridique (défense pénale et recours) :	30 000 euros	1 500 euros (seuil d'intervention)	
	<b>Responsabilité civile après livraison</b>			
	Tous dommages confondus :	15 000 000 euros	Néant sur corporels ; autres : 5 000 euros	
	Dont :			
	• Dommages immatériels non consécutifs :	3 000 000 euros	10 000 euros	
	• Dont frais de dépose-repose :	1 000 000 euros		
• Frais de retrait engagés par l'Assuré :	1 000 000 euros			
• Responsabilité civile professionnelle :	500 000 euros			
• Dommages/réclamations aux USA/Canada :	1 500 000 euros par sinistre et par an	10 % Mini : 2 500 euros Maxi : 7 500 euros 15 000 euros		

Polices	Garanties	Franchises	Montant de la prime	
Dommages aux biens et Pertes d'exploitation	• Limitation contractuelle générale d'indemnité:	100 000 000 euros	15 000 euros pour sites sprinklés/sinistre	241 143 euros HT pour l'exercice 2008/2009
	• Dommages aux appareils électriques:	1 000 000 euros par sinistre	30 000 euros pour sites non sprinklés/sinistre	264 930 euros HT pour l'exercice 2009/2010
	• Bris de machines sur chariots élévateurs/transpalette/nacelles y compris tous risques informatiques/bureautiques et électroniques:	2 500 000 euros	15 000 euros	
	• Événements naturels/effondrement:	15 000 000 euros	15 000 euros	
	• Vol contenu et détériorations immobilières:	200 000 euros	1 000 euros	
	• Vols espèces en coffre ou meubles sécurisés:	30 000 euros	15 000 euros	
	• Vols espèces en cours de transfert:	30 000 euros	15 000 euros	
	• Garantie automatique:	5 000 000 euros	1 000 euros	
	• Frais et pertes (dont pertes indirectes 10 %):	7 500 000 euros	1 000 euros	
	• Recours des voisins et des tiers:	10 000 000 euros	Bureaux France: 1 500 euros	
	• Honoraires d'experts:	selon barème		
	• Carence fournisseurs et/ou clients y compris carence d'énergie:	7 500 000 euros		
	• Frais supplémentaires additionnels:	7 500 000 euros	Franchise d'avarie: 3 jours de marge brute du site sinistré pour sites sprinklés; 5 jours pour sites non sprinklés, sauf carence d'énergie: 1 jour de marge brute du site sinistré	

## Risques sociaux

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

## Risques éthiques

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe est sensible à cet aspect de sa citoyenneté. Les sociétés du Groupe agissent dans leurs affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous leurs partenaires. Un code de conduite a été édicté, qui en cerne les principaux aspects.

# 7 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

## Dénomination et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : Manutan International.

Siège social : 32 bis boulevard de Picpus – 75012 Paris.

## Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance soumise aux dispositions du Code de Commerce.

## Législation

Législation française

## Date de constitution et d'expiration

La Société a été constituée le 25 avril 1966 pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

## Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;
- l'achat, la vente, la fabrication de tous matériels destinés aux entreprises et collectivités ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

## Registre du Commerce

662 049 840 RCS Paris

Code NAF : 7010Z

## Consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société et, en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés au siège social dans les conditions légales.

## Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

## Répartition statutaire des bénéfices (article 22 des statuts)

Il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième minimum affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsqu'il atteint le dixième du capital social.

Sur le bénéfice distribuable constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi, et augmenté des reports bénéficiaires, l'Assemblée Générale annuelle, sur la proposition du Directoire, peut prélever toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être inscrite à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation et l'emploi.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, des dividendes et des acomptes sur dividende.

## Assemblées Générales [article 17 des statuts]

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire ou par le Conseil de Surveillance et délibèrent sur leur ordre du jour dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conformément à l'article R225-85 du Code de Commerce, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire de vote par correspondance, dans les délais prévus par la Loi, auprès de Lazard Frères Banque – 121 boulevard Haussmann – 75008 Paris.

## Droit de vote double [article 9 des statuts]

Un droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 1985.

Ce droit de vote double est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

## Franchissement de seuil statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

## Titres au porteur identifiables [article 8 des statuts]

La Société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de Commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs, dont l'identité lui a été révélée, sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

## Directoire [article 12 des statuts]

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de cinq au plus.

Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la Direction Générale de la Société. Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le vote par représentation est interdit. Les procès-verbaux des délibérations du



Directoire, lorsqu'il en est dressé, sont établis sur un registre spécial et signés du Président et d'un autre membre. Les copies, ou extraits de ces procès-verbaux, sont valablement certifiés par le Président ou un Directeur Général.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Il ne peut toutefois, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 euros) par opération ;
- procéder à des emprunts supérieurs à CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;
- procéder, pour des montants supérieurs à CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 euros), par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participation sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;
- procéder aux investissements et désinvestissements supérieurs à CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 euros) ;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger.

Le Président du Directoire représente seul la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La Présidence et la Direction Générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Une fois par trimestre au moins le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale annuelle.

La modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 12 des statuts « Directoire » sera proposée à l'Assemblée Générale du 11 mars 2010, afin de porter à 7 le nombre maximum de membres du Directoire.

## Conseil de Surveillance (article 13 des statuts)

Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour six années par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre est rééligible.

Les fonctions d'un membre de Conseil de Surveillance prennent fin dès que celui-ci a atteint l'âge de 88 ans.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Le Conseil élit éventuellement un Secrétaire choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

## Délibérations du Conseil de Surveillance (article 14 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Président ou le Vice-Président.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil présent ou représenté disposant d'une voix, et chaque membre du Conseil présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, un rapport sur la marche des affaires sociales.

## Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (article 15 des statuts)

Le Conseil de Surveillance peut allouer une rémunération à son Président et à son Vice-Président.

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit ces rémunérations entre ses membres comme il l'entend. Le Conseil peut en outre allouer à certains de ses membres des rémunérations pour des missions ou mandats à eux confiés. Aucune autre rémunération permanente ou non ne peut être versée aux membres du Conseil de Surveillance.

## Opérations avec des apparentés

- Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales – voir page 33 du présent document.
- Filiales du Groupe et implantation juridique – voir pages 73 et 104 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des dirigeants de la Société mère dans les principales filiales – voir pages 47 et 73 du présent document.
- Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales, et indication des actifs économiques stratégiques détenus par celles-ci – voir rapport de gestion page 27 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentées en page 79 du présent document.
- Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales – voir page 33 du présent document.
- Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés page 122 du présent document.

## Document d'information annuel établi conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Thème	Date de publication	Support
Chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2007/2008	9 octobre 2008	Information réglementée
Résultats annuels 2007/2008	17 décembre 2008	Information réglementée
Communiqué du Conseil de Surveillance sur les recommandations AFEP-MEDEF	19 décembre 2008	Information réglementée
Bilan semestriel du contrat de liquidité	9 janvier 2009	Information réglementée
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008/2009	15 janvier 2009	Information réglementée
Rapport financier annuel 2007/2008	29 janvier 2009	Information réglementée
Honoraires des Commissaires aux Comptes exercice 2007/2008	29 janvier 2009	Information réglementée
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	4 février 2009	BALO n° 15
Publication d'éléments complémentaires au rapport financier annuel 2007/2008	12 février 2009	Information réglementée
Diffusion des comptes sociaux 2007/2008	13 février 2009	Information réglementée
Avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	17 février 2009	Les Petites Affiches n° 17
Documents préalables à l'Assemblée Générale annuelle	25 février 2009	Information réglementée
Candidature à la reprise de certains actifs de Camif Collectivités-Entreprises	10 mars 2009	Information réglementée
Descriptif du programme de rachat d'actions	12 mars 2009	Information réglementée
Communiqué sur la mise à disposition du Gouvernement d'entreprise et du contrôle interne	20 mars 2009	Information réglementée
Communiqué sur la reprise de Camif Collectivités-Entreprises	25 mars 2009	Information réglementée
Publication de l'approbation des comptes annuels 2007/2008 par l'Assemblée Générale annuelle	1 <sup>er</sup> avril 2009	BALO n° 39
Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance	6 avril 2009	Les Petites Affiches n° 68
Dépôt des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2008	8 avril 2009	Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2008/2009	15 avril 2009	Information réglementée
Résultats semestriels 2008/2009	29 mai 2009	Information réglementée Les Échos
Bilan semestriel du contrat de liquidité	7 juillet 2009	Information réglementée
Rapport financier semestriel 2008/2009	9 juillet 2009	Information réglementée
Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2008/2009	16 juillet 2009	Information réglementée
Chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2008/2009	15 octobre 2009	Information réglementée
Nomination de trois nouveaux membres du Directoire	3 novembre 2009	Information réglementée
Résultats annuels 2008/2009	16 décembre 2009	Information réglementée Les Échos
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2009/2010	15 janvier 2010	Information réglementée

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées régulièrement à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2008/2009.

## Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

## Capital social

Au 10 février 2010, le capital social est de 15 226 582 euros divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

## Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

## Capital autorisé non émis

### Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires pendant 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 5 millions d'euros. Ce montant n'inclut pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

### Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires pendant 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Par ailleurs, ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire a la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Conformément à la Loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

### Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pendant 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Par ailleurs, ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire a la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

L'émission sans droit préférentiel de souscription peut être réalisée par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier.

En cas d'offre au public ou d'une offre visée au II de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R225-119 du Code de Commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Directoire dispose, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

### **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières**

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois.

### **Autorisation d'attribuer des stock-options**

L'Assemblée Générale annuelle du 15 mars 2007 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, pendant 38 mois à compter de la date de l'Assemblée, des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société, dans la limite de 1 % du capital social, au bénéfice d'une part, des salariés ou de certains d'entre eux et d'autre part, des mandataires sociaux définis par la Loi.

Cette autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et sera utilisée dans les conditions légales et selon les modalités prévues par la Loi et la réglementation en vigueur.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010.

Cette autorisation n'a pas encore été utilisée par la Société.

### **Autorisation d'attribuer des actions gratuites**

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2008 a autorisé le Directoire à procéder, conformément aux articles L225-197-1 et L225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L225-197-2 du Code de Commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribué gratuitement ne peut dépasser 1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 38 mois.

Faisant application de cette autorisation, le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 20 000 actions existantes au bénéfice de certains salariés et mandataires de la Société et des filiales.

### **Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE)**

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 a autorisé le Directoire, dans les conditions des articles L3332-18 et suivants du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social réservé aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), pendant 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 160 000 euros.

Cette autorisation n'a pas encore été utilisée par la Société.



## Tableau des délégations en cours

	Assemblée Générale annuelle	Échéance	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 30/09/2009	Montant résiduel au 01/10/2009
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	15 mars 2007	14 mai 2010	1 % du capital social	0	0	1 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	13 mars 2008	12 mai 2011	1 % du capital social	0	0	1 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital réservé aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise	13 mars 2009	12 mai 2011	160 000 euros	0	0	160 000 euros
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	13 mars 2009	12 mai 2011	2 millions d'euros*	0	0	2 millions d'euros*
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes et bénéfices	13 mars 2009	12 mai 2011	5 millions d'euros	0	0	5 millions d'euros
Autorisation d'augmenter le capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	13 mars 2009	12 mai 2011	2 millions d'euros*	0	0	2 millions d'euros*
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	13 mars 2009	12 mai 2011	10 % du capital social	0	0	10 % du capital social

\* Plafond commun.

## Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

## Capital potentiel

Aucune option de souscription d'actions et aucune action gratuite à émettre n'ont été consenties.

Il n'existe aucun autre instrument financier du capital dilutif.

## Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif d'énoncer les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO du 2 février 2010.

## Bilan du programme de rachat

L'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, à opérer en bourse sur ses propres actions.

Les objectifs du programme sont :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de la Société, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2009 dans sa dixième résolution à titre extraordinaire.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 100 euros.

Le nombre d'actions pouvant être achetées par la Société est au plus égal à 5 % du nombre d'actions composant le capital.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la société Oddo Corporate Finance.

Le Directoire a en outre été autorisé, pour 24 mois, par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009, à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachat.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2009, au titre du programme de rachat sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles n'ont été utilisées que dans l'objectif d'animation du cours de l'action, dans le cadre du contrat de liquidité.

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	20 901	23 867
Cours moyen de la transaction (en euros)	33,48	33,85
Montant (en euros)	699 765,48	807 897,95

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées régulièrement à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2008/2009.

## Autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la Société, ainsi qu'il est mentionné dans les propositions du Directoire incluses dans le rapport de gestion.

## Contrat de liquidité

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 13 mars 2009, la société Manutan International a reconduit, avec la société Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) auquel elle intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

La société Oddo Corporate Finance a procédé aux opérations suivantes sur l'exercice 2008/2009 :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	20 901
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	23 867
Cours moyen des achats :	33,48 euros
Cours moyen des ventes :	33,85 euros
Montant des frais de négociation :	*
Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2009 :	3 770

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

\* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.

## Nantissement, garantie ou sûreté sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, aucun nantissement, aucune garantie ni sûreté n'ont été consentis sur les titres de la Société.

**Tableau d'évolution du capital** (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au 01/10/1993		<i>En euros</i> <i>En francs</i>			2 750 952 18 045 060	1 804 506	10
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	2 750 952 18 045 060		5 501 903 36 090 120	3 609 012	10
1994/1995							10
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	5 672 921 37 211 920	1 387 341 9 100 360	11 174 824 73 302 040	7 330 204	10
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	131 381 861 800	1 011 630 6 635 860	11 306 205 74 163 840	7 416 384	10
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	<i>En euros</i> <i>En francs</i>	98 127 643 670	3 060 737 20 077 118	11 404 331 74 807 510	7 480 751	10
08/01/1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	<i>En euros</i>	3 557 171		14 961 502	7 480 751	2
30/09/1999	Augmentation de capital en numéraire	<i>En euros</i>	46 000	259 011	15 007 502	7 503 751	2
30/09/2000	Augmentation de capital en numéraire <sup>(1)</sup>	<i>En euros</i>	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

(1) Dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

### 1. État des attributions gratuites d'actions

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer: nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action* (en euros)
Plan n° 1 d'actions gratuites	25 février 2005	12 juillet 2005	2 000	Existantes	12 juillet 2007	39,76
Plan n° 2 d'actions gratuites	13 mars 2008	15 janvier 2009	20 000	Existantes	15 janvier 2011	32,61

\* Cette valeur correspond à la moyenne pondérée du cours des trois dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution par le Directoire.

### 2. Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Faisant application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2008, le Directoire, du 15 janvier 2009, a décidé l'attribution gratuite de 20 000 actions existantes au bénéfice de certains salariés et mandataires de la Société et des filiales.

	Nombre	Valeur de l'action (en euros)
Brigitte Auffret – Membre du Directoire et Directrice Générale	2 500	32,61

### 3. Attributions gratuites d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2009 aux dix salariés de la Société dont le nombre d'actions attribué est le plus élevé

Salariés du groupe Manutan	Nombre d'actions	Valeur de l'action (en euros)	Société attributrice
Pierre-Olivier Brial	2 500	32,61	Manutan International
Chantal Engel*	2 500	32,61	Manutan International
Hervé Guichard	2 500	32,61	Manutan International
Xavier Guichard	2 500	32,61	Manutan International
Alain Jeanmaire*	2 500	32,61	Manutan International
Rob Kuipers*	2 500	32,61	Manutan International
Olivier Petit*	2 500	32,61	Manutan International

\* Madame Chantal Engel a quitté la Société depuis le 29 janvier 2010.

\* Monsieur Alain Jeanmaire a quitté la Société depuis le 31 mars 2009.

\* Monsieur Rob Kuipers a quitté la Société depuis le 30 juin 2009.

\* Monsieur Olivier Petit a quitté la Société depuis le 30 avril 2009.

## Répartition du capital social et des droits de vote

À la date d'établissement du présent document, le capital social de Manutan International est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théorique (en ce compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 366 696 en Assemblée Générale Ordinaire et de 11 341 134 droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire.

### À la connaissance du Directoire, les principaux actionnaires sont les suivants :

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Guichard André et Hélène	1 823 861	1 823 860	1	1 823 862	23,96 %	16,06 %
Guichard André	258 312		258 312	516 624	3,39 %	4,55 %
Guichard Hélène	588 276		588 276	1 176 552	7,73 %	10,36 %
Guichard Jean-Pierre	449 196		449 196	898 392	5,90 %	7,92 %
Guichard Claudine	37 114		37 114	74 228	0,49 %	0,65 %
M.T. Finance*	2 417 581		2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,59 %
Actions autodétenues** au nominatif pur	25 562				0,34 %	
Autres nominatifs	2 925		2 925	5 850	0,04 %	0,05 %
Financière de l'Échiquier	552 546	552 546		552 546	7,26 %	4,87 %
Public	1 457 918	1 457 918		1 457 918	19,15 %	12,86 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 613 291</b>	<b>3 834 324</b>	<b>3 753 405</b>	<b>11 341 134</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Actions détenues indirectement par la famille Guichard.

\*\* Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

Le nombre d'actions et de droits de vote théorique n'a pas évolué depuis le 30 septembre 2009.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

## Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par la famille Guichard selon les modalités décrites ci-dessus. Toutefois la Société a pris un certain nombre de mesures en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive, notamment :

- l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- la présence de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF au sein du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit à hauteur de la moitié des membres et du Comité des Rémunérations à proportion du tiers.

## Pacte d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## Directoire et Conseil de Surveillance

Les actions et les droits de vote détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance se ventilent de la manière suivante :

Au 30/09/2009	Nombre d'actions	En %	Nombre de droits de vote*	En %
Directoire	451 196	5,93	902 392	7,96
Conseil de Surveillance	4 537 242	59,60	7 250 620	63,93

\* Pour une Assemblée Générale Ordinaire.

La part du capital détenue par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.





En euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005
Résultat net consolidé	19 702 403	38 974 083	39 121 366	26 954 201	17 769 878
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	8 222 354	11 572 202	11 572 202	8 222 354	6 090 633
Cours de l'action	39,60	42,60	58,50	48,85	45,10
Résultat net par action <sup>(1)</sup>	2,60	5,15	5,14	3,54	2,33
Dividende net par action	1,08	1,52	1,52	1,08	0,80
Avoir fiscal et/ou réfaction de 40 % <sup>(2)</sup>	0,43	0,61	0,61	0,43	0,40
Taux de distribution (en %)	42	30	30	31	34
Rendement brut global (en %) <sup>(3)</sup>	3,81	5,00	3,64	3,09	2,66

(1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.

(2) Avoir fiscal et/ou réfaction de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(3) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices le dividende distribué a été compris entre 30 et 42 % du résultat net consolidé.

Il est ainsi proposé un taux de distribution à 42 % du résultat net consolidé, soit un dividende en valeur de 1,08 euro par action, au titre de cet exercice.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans.

Attribution des dividendes non réclamés : Direction Nationale Domaniale – 17 Rue Scribe – 75009 Paris.

# **7** Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

## Responsable du document de référence

Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire.

## Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Ces rapports ne contiennent pas d'observation. »

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

#### **Cabinet Mazars SA**

*Représenté par Monsieur Simon Beillevaire*

61 rue Henri Régnauld – 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 14 mars 2003

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

#### **KPMG Audit**

*Représenté par Monsieur Laurent Prévost*

7 boulevard Albert Einstein – 44300 Nantes

Date du premier mandat : 4 mars 2004

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

### Commissaires aux Comptes suppléants

#### **Monsieur Philippe Bouillet**

61 rue Henri Régnauld – 92400 Courbevoie

Date de premier mandat : 14 mars 2003

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

#### **Monsieur Roderick Devlin**

Immeuble KPMG – 1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date du premier mandat : 18 mars 1998

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, il est convenu que l'Assemblée Générale annuelle de Manutan International, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 prévoit dans les sixième et septième résolutions :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ainsi que celui d'un Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer, en leur remplacement, les Commissaires aux Comptes suivants :

- KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire,
- KPMG Audit IS SAS, Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce, pour une durée de six années, soit jusqu'à la prochaine assemblée à tenir en 2016 ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

## Responsable de l'information financière

### Brigitte Auffret

Directrice Générale

Tél. : 01 53 33 40 08

Fax : 01 53 33 40 35

e-mail : [brigitte.auffret@manutan.com](mailto:brigitte.auffret@manutan.com)

## Plan de communication des résultats pour l'exercice 2009/2010

### Chiffres d'affaires trimestriels

1 <sup>er</sup> trimestre :	15 janvier 2010
2 <sup>e</sup> trimestre :	16 avril 2010
3 <sup>e</sup> trimestre :	16 juillet 2010
4 <sup>e</sup> trimestre :	15 octobre 2010

**Comptes semestriels :** 31 mai 2010

**Comptes annuels :** 16 décembre 2010

### Documents accessibles au public

L'acte constitutif et les statuts de la société Manutan International, ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société :

Manutan International – 32 *bis* boulevard de Picpus – 75012 Paris – France

Le site Internet [www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com) met également à disposition du public les principaux communiqués de presse, les documents publiés par la Société ainsi que le calendrier de communication des résultats.

## Société mère

### Manutan International

32 bis boulevard de Picpus  
75012 PARIS  
Tél.: +33 (0) 1 53 33 40 00  
Fax: +33 (0) 1 53 33 40 38  
www.manutaninternational.com  
e-mail: info@manutan.com  
N° TVA: FR 36 662 049 840  
N° Siren: 662 049 840  
Président du Directoire:  
Jean-Pierre Guichard

## Liste des filiales

### SCI Philippe Auguste

32 bis boulevard de Picpus  
75012 Paris  
Tél.: +33 (0) 1 53 33 40 00  
Fax: +33 (0) 1 53 33 40 38  
N° Siren: 319 087 110  
Gérants: André Guichard  
et Jean-Pierre Guichard

### Manutan SA

16 rue Ampère  
95506 Gonesse Cedex  
Tél.: +33 (0) 1 34 53 35 35  
Fax: +33 (0) 1 39 85 31 32  
www.manutan.fr  
e-mail: info@manutan.fr  
N° TVA: FR 17 334 668 852  
N° Siren: 334 668 852  
Directeur Général et Président  
du Conseil d'Administration:  
Hervé Guichard

### Ipsopresto

29 rue Planchat  
75020 Paris  
Tél.: +33 (0) 1 40 09 42 10  
Fax: +33 (0) 1 40 09 42 21  
www.ipsopresto.com  
e-mail: info@ipsopresto.com  
TVA: FR 64 431 715 945  
Siren: 431 715 945  
Président: Pierre-Olivier Brial  
Directeur Général salarié  
(non mandataire social):  
Jérôme Braud

### Camif Collectivités- Entreprises

ZA Le Génêteau-Chauvray  
79074 Niort Cedex 9  
Tél.: +33 (0) 5 49 34 62 00  
Fax: +33 (0) 800 34 30 30  
e-mail: contact@camif-collectivites.fr  
TVA: FR 55 402 673 560  
Siren: 402 673 530  
Président: Hervé Guichard  
Directeur Général salarié:  
Pascal Dupendoup

### Manutan Unipessoal Lda

Avenida Do Forte 3  
Edifício Suecia IV – piso 2  
2794-042 Carnaxide  
(Portugal)  
Tél.: +351 21 424 10 60  
Fax: +351 21 416 08 15  
www.manutan.pt  
e-mail: info@manutan.pt  
N° TVA: PT 504 779 079  
Directeur Général:  
Bertrand Soucadauch

### Manutan Italia Spa

Via Paisiello 110  
20092 Cinisello Balsamo  
(Italie)  
Tél.: +39 02 660 10 823  
Fax: +39 02 660 11 616  
www.manutan.it  
e-mail: info@manutan.it  
N° TVA: IT 02 097 170 96  
Président: Hervé Guichard  
Directeur Général: Raffaele Mauro

### Manutan NV

19 rue de Douvres  
1070 Bruxelles  
(Belgique)  
Tél.: +32 2 524 0118  
Fax: +32 2 520 2611  
www.manutan.be  
e-mail: info@manutan.be  
N° TVA: BE 414 595 123  
Administrateur Délégué:  
Hervé Guichard  
Directeur Général:  
Ghislaine Duymelings

### Manutan SI

Edificio Conata II  
C/Fructuós Gelabert, 6-8, Planta 2º  
08970 Sant Joan Despí  
Barcelona (Espagne)  
Tél.: +34 93 477 60 00  
Fax: +34 93 477 34 94  
www.manutan.es  
e-mail: info@manutan-es.com  
N° TVA: ES B63632913  
Gérant: Hervé Guichard

### Manovert B.V.

Elandlaan 2  
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)  
Tél.: +31 (0) 30 229 62 11  
Fax: +31 (0) 30 229 41 73  
Administrateurs:  
Jean-Pierre Guichard  
et Brigitte Auffret

### Overtoom International B.V.

Elandlaan 2  
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)  
Tél.: +31 (0) 30 229 62 11  
Fax: +31 (0) 30 229 41 73  
www.overtoom.nl  
e-mail: info@overtoom.nl  
N° BTW: NL 803 764 790B02  
Mandataires sociaux: Pierre-Olivier Brial  
et Alexander Bours

### Overtoom International Nederland B.V.

Elandlaan 2  
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)  
www.overtoom.nl  
e-mail: info@overtoom.nl  
N° BTW: NL 803 764 790B02  
Tél.: +31 (0) 30 229 62 11  
Fax: +31 (0) 30 229 41 73  
Administrateurs: Pierre-Olivier Brial  
et Alexander Bours

### Overtoom International Belgium NV

Industrielaan 30  
1740 Ternat (Belgique)  
Tél.: +32 2 583 01 01  
Fax: +32 2 582 63 00  
www.overtoom.be  
e-mail: sales@overtoom.be  
N° TVA: BE 0414 642 831  
Directeur Général:  
Ghislaine Duymelings

### Fabritec-Overtoom GmbH

Hirsrütiweg  
4303 Kaiseraugst (Suisse)  
Tél.: +41 61 815 96 00  
Fax: +41 61 815 96 15  
www.fabritec.ch  
e-mail: info@fabritec.ch  
N° MWST: CH 246 093  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
et Pascal Weber

### Overtoom International Deutschland GmbH

Benzstrasse 56  
71272 Renningen (Allemagne)  
Tél.: +49 71 59 9350  
Fax: +49 71 59 935 254  
www.overtoom.de  
VAT-ID-N°146 018 450  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
et Pascal Weber

### Manutan s.r.o.

Provozní 5493/5  
722 00 Ostrava – Trebovice  
(République Tchèque)  
Tél.: +42 (0) 595 697 111  
Fax: +42 (0) 596 614 800  
www.manutan.cz  
e-mail: manutan@manutan.cz  
Directeur Général: Premysl Pela



### **Manutan Polska Sp z.o.o**

ul. Domaniewska 41  
Bud. Neptun – 02-672 Warszawa  
(Pologne)  
Tél.: +48 (0) 22 874 32 65  
Fax: +48 (0) 22 874 32 66  
www.manutan.pl  
e-mail: manutan@manutan.pl  
Country Manager: Krzysztof  
Wigniewski  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
et Premysl Pela

### **Trovatar a.s.**

Provozní 5493/5  
722 00 Ostrava – Trebovice  
(République Tchèque)  
Tél.: +42 (0) 595 697 111  
Fax: +42 (0) 596 614 800  
Directeur Général: Xavier Guichard

### **Manutan Slovakia s.r.o**

L'anová 8 – 821 01 Bratislava  
(Slovaquie)  
Tél.: +421 (0)2 436 343 06  
Fax: +421 (0)2 434 208 54  
www.manutan.sk  
e-mail: manutan@manutan.sk  
Country Manager: Jana Krajcikova  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
et Premysl Pela

### **Manutan Hungária Kft**

Malomkö út 5 – Airport Retail Park  
H-2040 Budaörs  
(Hongrie)  
Tél.: +36 (23) 445 980  
Fax: +36 (23) 445 984  
www.manutan.hu  
e-mail: manutan@manutan.hu  
Country Manager: Maxence Dutat  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
et Premysl Pela

### **Manutan d.o.o**

Veroskova 72  
1000 Ljubljana  
(Slovénie)  
Tél.: +386 4 080 13 99  
Fax: +386 4 01 307 82 24  
manutan@manutan.si  
Country Manager: Maxence Dutat  
Cogérants: Pierre-Olivier Brial  
et Premysl Pela

### **Manutan o.o.o**

Willis Latsis Street,  
House 27, Building 1  
125480 Moscow  
(Russie)  
Tél.: +7 495 956 40 38  
Manager: Orlin Efremov

### **Manutan Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT  
(Royaume-Uni)  
Tél.: +44 1202 825 311  
Fax: +44 1202 812 761  
Directeur du Conseil d'Administration:  
Jean-Pierre Guichard  
Secrétaire: Pierre-Olivier Brial

### **Key Industrial Equipment Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT – (Royaume-Uni)  
Tél.: +44 1202 825 311  
Fax: +44 1202 812 761  
www.keyind.co.uk  
e-mail: sales@keyind.co.uk  
N° VAT: GB 32 360 86 72  
Directeur Général salarié  
(non mandataire social):  
Martin Luddington

### **Key Industrial Procurement Ltd**

Key Industrial Publications Ltd  
Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT – (Royaume-Uni)  
Tél.: +44 1202 825 311  
Fax: +44 1202 812 761  
www.keyind.co.uk  
e-mail: sales@keyind.co.uk  
N° VAT: GB 32 360 86 72  
Président: Jean-Pierre Guichard  
Administrateur: Pierre-Olivier Brial

### **Key Industrial Publications Ltd**

Blackmoor Road, Ebblake  
Industrial Estate, Verwood  
Dorset BH31 6AT – (Royaume-Uni)  
Tél.: +44 1202 825 311  
Fax: +44 1202 812 761  
www.keyind.co.uk  
e-mail: sales@keyind.co.uk  
N° VAT: GB 32 360 86 72  
Président: Jean-Pierre Guichard  
Administrateur: Pierre-Olivier Brial

### **Metro Storage Systems Ltd**

Unit 4 – Belgard Industrial Estate  
Dublin 24 – (République d'Irlande)  
Tél.: +353 1 461 0666  
Fax: +353 1 461 0088  
N° VAT: IE 3330669H  
www.metro.ie  
e-mail: metro@indigo.ie  
Président: Jean-Pierre Guichard  
Secrétaire: Pierre-Olivier Brial

### **Rapid Racking**

Kemble Enterprise Park  
Kemble  
Cirencester,  
Gloucestershire GL7 6BQ  
(Royaume-Uni)  
Tel: +44 1285 686868  
TVA: GB 728 88 89 59  
www.rapidracking.com  
Administrateurs:  
John Allan Cummings et Mark Hobbs

### **WITRE AB**

Argongatan 5  
431 53 Mölndal  
(Suède)  
Tél.: +46 31 706 10 80  
Fax: +46 31 706 10 10  
www.witre.se  
e-mail: sales@witre.se  
N° VAT: SE556354522601  
Directeur Général:  
Marcus Rasmusson

### **WITRE A/S**

Postboks 235  
NO-1752 Halden  
(Norvège)  
Tél.: +47 69 17 87 00  
Fax: +47 69 17 87 10  
www.witre.no  
e-mail: sales@witre.no  
N° VAT: NO 933 249 352MVA  
Président: Pierre-Olivier Brial  
Directeur Général: Tove Buras

### **WITRE Danmark A/S**

Jernbanegade 24.1  
DK-6000 Kolding  
(Danemark)  
Tél.: +45 75 50 00 50  
Fax: +45 75 50 03 10  
www.witre.dk  
e-mail: sales@witre.dk  
N° VAT: DK 18 99 47 98  
Directeur Général:  
Marcus Rasmusson

### **WITRE Oy**

PL 3980  
FIN-00002 Helsinki (Finlande)  
Tél.: +358 9 45 42 800  
Fax: +358 9 45 42 80 80  
www.witre.fi  
e-mail: sales@witre.fi  
N° VAT: FI 1517 425-7  
Directeur Général:  
Marcus Rasmusson

# 7 Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

Informations	Document de référence	
	§	Pages
<b>1 Personnes responsables</b>		
1.1 Personnes responsables des informations		146
1.2 Attestation du responsable		146
<b>2 Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1 Coordonnées		146
2.2 Changements		67
<b>3 Informations financières sélectionnées</b>		
3.1 Informations des périodes		Rabat
3.2 Informations intermédiaires		N/A
<b>4 Facteurs de risque</b>		<b>128</b>
<b>5 Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1 Histoire et évolution de la Société		22
5.1.1 Raison sociale		132
5.1.2 Enregistrement		132
5.1.3 Date de création et durée		132
5.1.4 Siège social		132
5.1.5 Événements importants		28
5.2 Principaux investissements		32
5.2.1 Réalisés		32
5.2.2 En cours		32
5.2.3 Programmés		32
<b>6 Aperçu des activités</b>		
6.1 Principales activités		13
6.1.1 Opérations et principales activités		13
6.1.2 Nouveaux produits		N/A
6.2 Principaux marchés		14
6.3 Événements exceptionnels		N/A
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats		N/A
6.5 Concurrence		21
<b>7 Organigramme</b>		
7.1 Synoptique		6
7.2 Liste des filiales		148-149
<b>8 Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées		32, 88
8.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		42
<b>9 Examen de la situation financière et résultat consolidés</b>		
9.1 Situation financière		32
9.2 Résultat d'exploitation		31
9.2.1 Événements importants		29
9.2.2 Modifications		29
9.2.3 Influences extérieures		N/A
<b>10 Trésorerie et capitaux</b>		
10.1 Capitaux		77, 92
10.2 Flux de trésorerie		78, 98
10.3 Conditions de financement		102
10.4 Conditions restrictives		N/A
10.5 Sources de financement		93
<b>11 R &amp; D brevets et licences</b>		<b>N/A</b>
<b>12 Information sur les tendances</b>		
12.1 Tendances		37
12.2 Incertitudes sur les tendances		37
<b>13 Prévisions ou estimations de bénéfices</b>		
13.1 Hypothèses		N/A
13.2 Rapport des Commissaires aux Comptes		N/A
<b>14 Organes d'administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale</b>		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction de la Société		47

Informations	Document de référence	
	§	Pages
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale		54
<b>15 Rémunération et avantages</b>		
15.1 Rémunérations versées		47
15.2 Provisions		47
<b>16 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>		
16.1 Mandats		47
16.2 Contrats de service		N/A
16.3 Comités		7
16.4 Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise		6
<b>17 Salariés</b>		
17.1 Répartition des effectifs		41
17.2 Participations et stock-options		40, 137
17.3 Accord de participation au capital		N/A
<b>18 Principaux actionnaires</b>		
18.1 Répartition du capital		143
18.2 Droits de vote multiples		143
18.3 Contrôle		143
18.4 Accords d'actionnaires		143
<b>19 Opération avec des apparentés</b>		<b>135</b>
<b>20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>		
20.1 Informations financières historiques		Rabat
20.2 Informations financières pro forma		N/A
20.3 États financiers – comptes sociaux		74, 107
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles		Rabat
20.4.1 Déclarations		N/A
20.4.2 Autres informations vérifiées		N/A
20.4.3 Autres informations non vérifiées		N/A
20.5 Dates des dernières informations financières		136
20.6 Informations financières intermédiaires et autres		136
20.7 Politiques et distribution de dividendes		145
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage		N/A
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		N/A
<b>21 Informations complémentaires</b>		
21.1 Capital social		137
21.1.1 Capital souscrit et autorisé		137
21.1.2 Actions non représentatives du capital		137
21.1.3 Autodétention et autocontrôle		140
21.1.4 Valeurs mobilières		N/A
21.1.5 Conditions d'acquisition		N/A
21.1.6 Options ou accords		N/A
21.1.7 Historique du capital		38
21.2 Actes constitutifs et statuts		132
21.2.1 Objet social		132
21.2.2 Règlement organes de gestion et de contrôle		133
21.2.3 Droits et privilèges des actions		133
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires		133
21.2.5 Assemblées Générales		133
21.2.6 Éléments de changement de contrôle		133
21.2.7 Seuils de participation		133
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires		N/A
<b>22 Contrats importants</b>		<b>N/A</b>
<b>23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>		
23.1 Déclaration d'expert		N/A
23.2 Autres déclarations		N/A
<b>24 Documents accessibles au public</b>		<b>147</b>
<b>25 Informations sur les participations</b>		<b>118</b>

Responsable de l'information financière :  
Brigitte Auffret, Directrice Générale.

Conception et réalisation: [euroscapi](#)

© photos : Getty Images, J. Chiscano, X.

**Manutan International**

32 *bis* boulevard de Picpus - 75583 Paris Cedex 12

Téléphone: 01 53 33 40 00

[www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com) - e-mail: [info@manutan.com](mailto:info@manutan.com)



32 bis boulevard de Picpus  
75583 Paris Cedex 12  
Téléphone : 01 53 33 40 00  
[www.manutaninternational.com](http://www.manutaninternational.com)  
e-mail : [info@manutan.com](mailto:info@manutan.com)